

DÉTOURNEMENT, DILAPIDATION DE DENIERS PUBLICS...

## 8 ans de prison pour Ould Abbès et 4 pour Barkat

Lire l'article de Z. Mehdaoui page 3

ACTUALITÉ AUTREMENT

# Le Quotidien Edition Nationale d'Information D'ORAN

## Le baccalauréat, une institution à réformer

MOHAMMED EL AKERMI



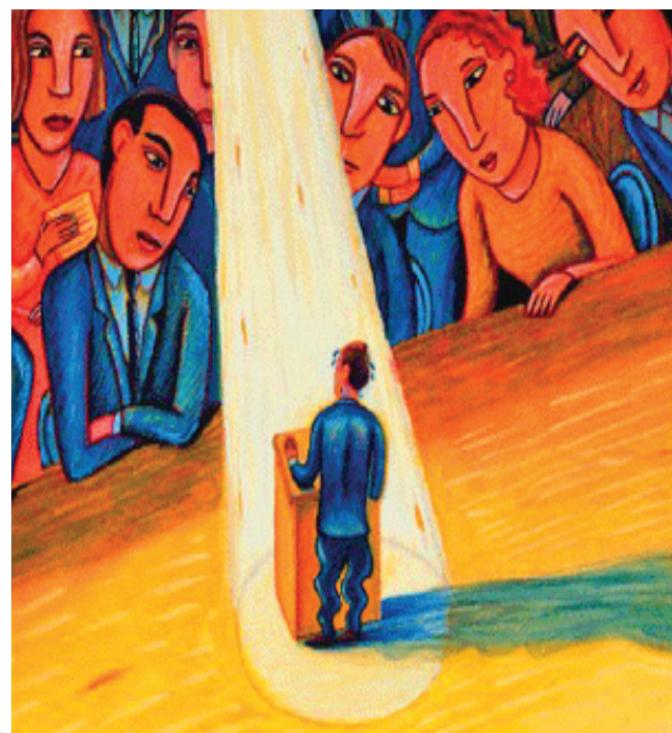
■ ONS :  
la descente  
en enfer des  
hydrocarbures  
à partir de 2017  
confirmée  
REGHIS RABAH



■ Livres :  
«système»  
et «forces  
parallèles»  
BELKACEM  
AHcene-DJABALLAH

## Mendiants d'ici et d'ailleurs !

CHERIF ALI

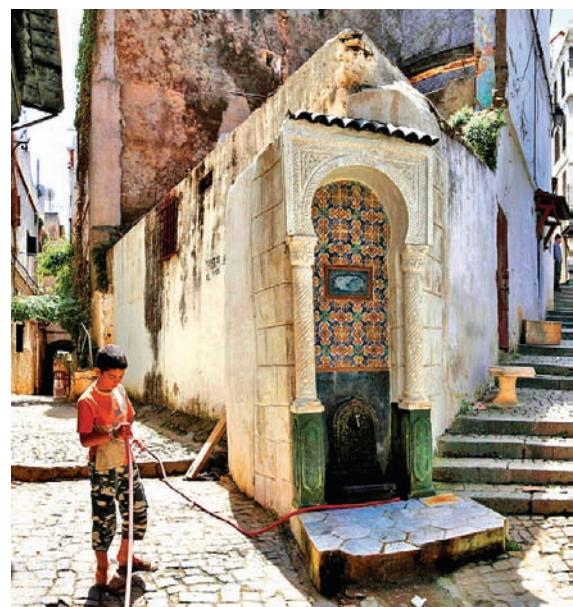


## ■ L'impuissance du politique et la crise de l'imaginaire

AREZKI DERGUINI

## ■ Régénération urbaine et économie verteuse : proposition pour l'Algérie

SANDRA GUINAND ET YAZID BEN HOUNET



## ■ Leadership, gouvernance et développement en Algérie : sur l'éthique et le management public

KAMEL GAROUFI

## ■ À Khaled Drareni. Ceci n'est pas une chronique

AKRAM BELKAÏD

## Protection des terres agricoles 700 personnalités en appellent à Tebboune



Houari Barti

Dans une lettre ouverte adressée au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, 700 personnalités nationales firent la sonnette d'alarme sur l'urgence de protéger le patrimoine des terres agricoles du pays contre toute forme de « détournement de sa vocation originelle ». Les signataires de la lettre ouverte interpellent également le premier magistrat du pays sur la nécessité de promulguer en urgence la « loi promise » par l'article 19 de la Constitution de 2016, qui doit déterminer les modalités de mise en œuvre de cette protection. « À l'heure où toutes les Nations du monde ont compris que le salut de l'Humanité toute entière est dans la mobilisation générale pour sauvegarder notre biosphère et son système, en Algérie, les ressources naturelles (sol, eau, ressources naturelles, environnement et espaces de vie et de travail) restent livrées, depuis de longues années, à un ensemble de prédateurs et de spéculateurs de tous genres, reléguant au second plan ce que nous pourrions (et devrons) laisser à nos enfants comme ressources », lit-on en guise de préambule dans la lettre ouverte, avant de constater, que ces éléments indispensables à la vie « ne sont, malheureusement, pas protégés par la loi ».

La lettre note que dans son article 19, la Constitution algérienne de 2016, stipule que « l'État garantit l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ainsi que leur préservation au profit des générations futures. L'État protège les terres agricoles. L'État protège également le domaine public hydraulique. La loi détermine les modalités de mise en œuvre de cette disposition ». Mais dans les faits, est-il souligné, « le retard incompréhensible de la promulgation de la loi « promise » semble encourager les prédateurs

et les spéculateurs, dont le seul souci est le profit immédiat, à faire main-basse sur les terres agricoles à haut potentiel » pour les détourner, est-il déploré, « de leur vocation originelle vers la construction de biens et la promotion immobilière (à haut profit) ». Et de se poser la question : « s'agit-il réellement d'un oubli ou tout bonnement d'une sournoise manœuvre de ceux qui n'ont pas digéré le fait que l'Algérie soit indépendante ? » Les rédacteurs de la lettre ouverte recommandent, par ailleurs une série de mesures à même de garantir « la protection de notre patrimoine commun, particulièrement, la terre et l'eau, et l'éloignement des prédateurs », sans pour autant « préjuger du contenu de cette action législative attendue », est-il souligné. On recommande ainsi, « la qualification de criminel de tout acte de destruction et de détournement de vocation et de destination du foncier et de la ressource en eau, la poursuite et la condamnation à de lourdes peines de prison et d'amendes de tout auteur de ces crimes coupables d'avoir ôté la vie à la terre, cette mère nourricière et éternelle, et enfin, la révision et le durcissement des procédures de déclassement de terres et de l'eau au profit des réalisations d'intérêt général (procédure à établir nécessairement au privé), actuellement en vigueur doivent être réalisées de manière à les rendre plus efficaces et faire que les destructions en question inenvisageables et ce, quel que soit le statut juridique de ces biens communs. » Les signataires appellent, enfin le Chef de l'Etat, à faire preuve de la même diligence utilisée pour la protection du corps médical « matérialisée par l'adoption d'une ordonnance », en veillant à ce qu'il soit légitimé le plus tôt possible pour assurer « la protection de notre patrimoine commun dont il est question, notre mère nourricière ».

## Référendum sur la révision de la Constitution Tebboune convoque le corps électoral

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a signé mardi, un décret présidentiel portant convocation du corps électoral pour le référendum sur la révision de la Constitution prévu dimanche, 1 Novembre 2020, indique un communiqué de la Présidence de la République. «En

application de l'article 149 de la loi organique 16-10 du 22 Dhoul El Kaâda 1437, correspondant au 25 août 2016, relative au régime électoral, le Président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, a signé mardi le 15 septembre 2020, le décret présidentiel portant convocation

du corps électoral pour le référendum sur le projet de révision de la Constitution». Le décret présidentiel fixe, en vertu de l'article 14 de ladite loi organique, «la date de la révision exceptionnelle des listes électorales, au 20 septembre courant, pour une durée de 08 jours».

## ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

**L**a paix avec les pays arabes sans la Palestine ? C'est la pièce qu'on tente de monter à Washington, dans le sillage d'accords qualifiés d'historiques, entre l'État hébreu, les Emirats arabes unis et Bahreïn. La suite viendra à la même table du compromis ou de la compromission, selon l'angle de vision, croient dur comme fer Américains et Israéliens. Mais la paix dans cette région, depuis toujours comparée à un volcan, semble lointaine de ce dernier cérémonial à Washington, qui en rappelle d'autres, dont la marche main dans la main de Arafat et Peres à la Maison Blanche, en 1993. Les deux hommes se sont vu décerner le prix Nobel de la paix, comme se le revendique aujourd'hui le président américain, Donald Trump. On croyait, en ces moments-là, que la paix était scellée entre Israéliens et Palestiniens, mais l'histoire sera toute autre, assombrie par les violations des droits les plus élémentaires des Palestiniens par l'entité sioniste. La paix, personne ne la rejette, quant à la toucher, concrètement, le chemin pour y arriver reste à la fois très complexe et à portée de la main quand la sincérité des antagonistes prime sur le subterfuge. Le cas de la paix scellée entre l'État hébreu, les Émirats arabes unis et Bahreïn, en empruntant un pont qui laisse en dessous les Palestiniens, est édifiant à ce sujet. C'est de la folie de parler de paix quand on assiste à des tirs et des frappes israéliennes sur la bande de Gaza, immédiatement après les accords de normalisation des relations entre l'État hébreu et deux pays du Golfe. Dans ce climat d'une marche vers une paix menée à la hussarde dans cette région pétrolière, l'Al-

### Paix et subterfuges

gérie a lancé, mardi 15 septembre à Genève, coïncidant avec le débat général de la 45<sup>e</sup> session du CDH, un appel à la communauté internationale «à œuvrer davantage pour instaurer la justice sur les violations généralisées et systématiques des droits de l'homme commises par les autorités de l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens.

Cela exprime-t-il une position de rejet des accords en question, du moins une position qui ne croit pas en une paix avec Israël sans respect des droits et des libertés fondamentales des Palestiniens ?

En tout état de cause, dans ces moments de jubilation à Washington, l'Algérie a tenu à rappeler l'intensification par Israël de sa répression institutionnelle contre le peuple palestinien par des mesures systématiques pour déplacer, par la force, ce peuple de ses terres et construire des centaines de colonies en vue de leur annexation de facto, en violation flagrante du droit international». Américains et Israéliens occultent cette réalité, faisant constater, eux, qu'« un nouveau Moyen-Orient » voit le jour suite à la signature de ces accords historiques, comme le laisse entendre le président américain, et « la fin du conflit israélo-arabe », selon le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu. La règle ou le temps, pour eux, est à vendre la paix. A tout prix ? Pour le président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas, «il n'y aura aucune paix, sécurité ou stabilité pour qui-conque dans la région sans la fin de l'occupation et le respect des pleins droits du peuple palestinien».

## Fuites des sujets du Bac

### De nouvelles peines de prison prononcées

Plusieurs juridictions ont prononcé mardi de nouvelles peines d'emprisonnement assorties de lourdes amendes à l'encontre d'individus, ayant atteint l'âge de majorité pénale, impliqués dans la fuite des sujets de l'examen du baccalauréat ou la diffusion des corrigés, indique le ministère de la Justice dans un communiqué. Dans ce cadre, le tribunal de Ain Bessam (Bouira) a condamné à une peine de deux (2) ans de prison ferme avec mandat de dépôt à l'audience à l'encontre de l'accusé répondant aux initiales (A.M.F) 18 ans, pour avoir publié sur son compte Facebook le sujet de langue arabe, filière lettres et philosophie une heure après le début de l'épreuve, a précisé la même source. Le tribunal de Lakhdaria a condamné le prévenu répondant aux initiales (Kh. M.T) à une peine d'un an de prison ferme assortie d'une amende de

50.000 Da pour avoir passé à la place de son frère l'épreuve de la langue anglaise. Le tribunal de El-Menia (Ghardaïa) a condamné la prévenue répondant aux initiales (F.M) 27 ans, à une peine de 18 mois de prison ferme avec une amende de 100.000 Da pour avoir diffusé le sujet de la langue arabe, filières sciences expérimentales, mathématiques, technique sport, gestion et économie. Plusieurs peines d'un an de prison ferme assorties d'une amende ferme de 100.000 DA ont été infligées par plusieurs juridictions, dont le tribunal de Laghouat contre la prévenue répondant aux initiales (T.S) âgée de 31 ans et le prévenu (K.A.Dj) qui a publié les réponses de l'épreuve des mathématiques pour le compte de l'un de ses amis. Il s'agit également du tribunal de Djelfa contre les prévenus répondant aux initiales (M.R.R) 28 ans, (A.R) 43 ans et (Gh.I) 24 ans, pour avoir publié le sujet de l'épreuve de la langue arabe et du tribunal de Messâad (Djelfa) contre le prévenu (Y.B) 26 ans et les trois prévenues (B.M.B) 23 ans, (B.M.Ch) 22 ans et (F.A) 18 ans. La même peine a été prononcée par le tribunal de Ain Oussara contre (H.R) 25 ans et (H.M) 23 ans avec mandat de dépôt. Dans le cadre de la poursuite des efforts pour la sécurisation de l'examen du baccalauréat de cette année, les mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt, à savoir (Ch.M) 22 ans par le tribunal de Ghardaïa, (T.I) 23 ans par le tribunal de Tébessa, (B.Kh) 23 ans par le tribunal de Tiaret, (K.H) 18 ans par le tribunal de Tissemsilt, ajoute la même source qui a souligné que toutes ces peines ont été prononcées conformément aux nouvelles dispositions prévues par la loi du 28 avril 2020, modifiant le code pénal.

**Détournement,  
dilapidation de deniers publics...**

## 8 ans de prison pour Ould-Abbès et 4 pour Barkat

**La Justice a rendu, hier, son verdict dans l'affaire de Djamel Ould-Abbès et Saïd Barkat. Les deux ex-ministres du département de la Solidarité nationale ont été condamnés à de la prison ferme.**

Z. Mehdaoui

**E**n effet le Tribunal de Sidi M'hamed a condamné Djamel Ould-Abbès et Saïd Barkat, à des peines respectives de 8 ans et 4 ans de prison ferme et une amende d'un million de DA chacun.

Les deux anciens ministres ont été jugés pour « détournement, dilapidation de deniers publics », « conclusion de marchés en violation de la législation » et « abus de fonction ». Egalement impliqués dans cette affaire, l'ancien Secrétaire général du ministère de la Solidarité nationale, Bouchenak Khelladi, a été condamné à 3 ans de prison ferme, assortis d'une amende d'un million de DA, l'ancien chef du protocole, Djellouli Said, à 2 ans de prison ferme dont une année avec sursis et une amende d'un million de DA, et l'autre ancien secrétaire général du même ministère, Ismail Benhabiles à une année de prison ferme et une amende de 500.000 DA.

Le fils de Djamel Ould-Abbès, El Ouafi (en fuite à l'étranger), a été condamné à 10 ans de prison ferme, assortis d'une amende d'un million de DA, avec émission d'un mandat d'arrêt international, à son encontre.

Pour rappel, le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed avait requis, dimanche dernier, des peines de 12 ans de prison ferme à l'encontre de Djamel Ould-Abbès, et 10 ans de prison ferme à l'encontre de Saïd Barkat, avec saisie de tous leurs biens et fonds illégaux.

Des peines de 8 ans de prison ont été aussi requises à l'encontre de l'ancien Secrétaire général du ministère de la Solidarité nationale, Bouchenak Khelladi, du chef du protocole, M. Djellouli Said et de l'ancien Secrétaire général du même ministère, Ismail Benhabiles (en li-

berté). Concernant le fils de l'ancien ministre Djamel Ould Abbes (El Ouafi), en fuite et impliqué dans d'autres affaires de corruption, le procureur de la République a requis 10 ans de prison à son encontre. Il faut rappeler que le magistrat conseiller, chargé de l'enquête sur la gestion des fonds du ministère de la Solidarité, a inculpé Djamel Ould-Abbès, le mois de juillet 2019, pour plusieurs griefs et l'a placé sous mandat de dépôt, le jour même, pour l'affaire du détournement de plus de 700 milliards de centimes des fonds du ministère de la Solidarité, durant la période où lui et Saïd Barkat, ex-sénateur du tiers présidentiel, se sont succédé à la tête du département, c'est-à-dire de 2001 à 2016. L'affaire concerne le détournement de plus de 700 milliards de centimes, dont une grande partie a été versée, sur ordre de Djamel Ould-Abbès, à des Associations qu'il a créées ou dont il faisait partie alors qu'il était ministre de la Solidarité, et qui n'avaient d'associations que le nom, et certaines ne relèvent même pas du ministère de la Solidarité. Des sommes colossales avaient été également dépensées sous couvert d'opérations d'aide aux familles nécessiteuses, à travers des achats surfacturés de bus scolaires, d'ambulances, d'équipements pour handicapés et étudiants, dont la traçabilité n'est pas établie. Sous le règne de Saïd Barkat, une quinzaine de marchés suspicieux d'équipements ont été signés pour des montants très importants et avec des entités douteuses.

Enfin, il y a lieu de préciser que cette affaire, à l'instar de plusieurs autres, n'aurait jamais été traitée par la justice n'est-ce la grande révolte du 22 février 2019 qui a précipité la chute d'un système maieux qui a infiltré les rouages de l'Etat au plus haut sommet des responsabilités.

### Cour d'Alger

## Le procès en appel de Mahieddine Tahkout reporté au 30 septembre

**L**a Cour d'Alger a reporté mercredi le procès en appel de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout au 30 septembre prochain.

Le procès est reporté du fait de l'absence de certaines personnes interpellées, sachant que l'audience se déroule à distance, certains accusés se trouvant dans des établissements pénitentiaires en dehors de la capitale.

A rappeler que la défense de l'accusé avait revendiqué le report du procès jusqu'à «réunion des conditions appropriées à l'audience», une

demande déboutée par le président de l'audience.

L'homme d'affaires Mahieddine Tahkout a été condamné en première instance, à une peine de 16 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 8.000.000 Da, pour plusieurs chefs d'inculpation liées à la corruption, au blanchiment d'argent et à l'obtention d'indus priviléges. Sont poursuivis dans la même affaire des cadres et anciens ministres, à leur tête les deux anciens Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal.



Raïna  
Raïkoum

El-Houari Dilmî

### Au boulot, citoyens !

**E**n espérant que le travail paie dans le futur, on attend toujours que ceux qui arrivent au travail en retard cessent de croiser ceux qui partent en avance. Sinon, parbleu, où, quand, comment «nicher» un Algérien en chair et en os qui bosse au sens stakhanoviste du terme ? Comment s'appelle-t-il, a-t-il fait la révolution, sous quelle étoile est-il né, à quelle école a-t-il été, a-t-il voté un jour, mange-t-il de son pain blanc, quel vaccin lui a-t-on inoculé ? Dans un pays qui réussit journellement l'exploit, unique du genre, de se remplir les caisses à ras bord, sans que le travail, en tant que valeur salvatrice, ne soit ni compris ni compréhensible sous nos latitudes si particulières, cela relève, paraît-il, du miracle para-économique, digne d'un prix Nobel de la baraka, mais à l'envers... Si non, comment expliquer que l'Algérie soit, plus de dix lustres après le départ du dernier roumi exploiteur, un pays où tout le monde se gave l'estomac, achète une bagnole, travaille moins de quatorze minutes par jour, selon des statistiques para-officielles, abhorre lire, y compris les bouquins parlant de ses dix incivilités chroniques, roupille plus du tiers du temps... universel de sa vie, sans que le pays ne coule sous le poids écrasant de ses trente-huit millions de bouches ouvertes... aux quatre chances ?

Selon le vade-mecum de tous nos paradoxes grandeur nature, l'Algérie est le pays où l'on paye l'eau la moins chère du monde, le pain le plus facile d'accès de tous les pays à destin équivalent, l'essence la plus gaspillée des pays pétro-dépendants, le loyer le plus modéré des modérés, l'énergie électrique la moins coûteuse de tous les pays... éclairés; tout cela avec la monnaie la plus dépréciée de tous le(s) argent(s) sans prix approximatif ni valeur imprécise. Dépersonnalisé jusqu'à... la moelle, le travailleur algérien n'est pas comme ses

camarades d'infortune d'ailleurs : il reçoit sa solde un mois avant d'avoir goûté au fruit gratuit de son labeur incompli, et claque

que sa prime de rendement une année avant de voir sa boîte «banqueroutée». Selon une théorie algéro-algérienne, le travailleur de chez nous fait semblant de retrousser les manches lorsqu'on fait semblant de le payer. Il veut donner l'impression trop fausse de trimer à la tâche, pas pour améliorer le BNC (Bonheur national collectif), mais pour lutter contre l'ennui sidérant, le vice dévorant et le besoin irrépressible de marcher sur la lune sans jamais laisser de trace... humaine. Religion sacro-sainte pour nos golden boys pas comme les autres, - ce bidule -, de la productivité, sous nos latitudes ombragées, est inversement proportionnel à la «douloureuse» de nos failles «vracquées». Avec un syndicat public le plus proche de la poche de son employeur, le travailleur algérien est devenu un salarié miséreux, avec des mains faussement calleuses et des bras brisés. Comble de l'art jamais enseigné dans aucun bahut au monde, l'Etat, seul employeur aux yeux de tous les sans-emploi, a décidé d'augmenter la solde du commun des crypto-travailleurs algériens pour mieux les aider à vider leurs poches, avec en prime le sourire en bandoulière, et les mains derrière le dos. Et parce que le travail était, à l'origine des temps, un accident de la vie, avant de changer de statut particulier, pour devenir une maladie chronique, il est peut-être plus glorieux de mourir d'épuisement que d'ennui dans un pays où tout le monde a le sentiment tenace de jouer le beau rôle de combattant en carton-pâte, à courir, les jambes cisaillées, après un destin détourné... Aussi vrai qu'il vous suffit de choisir un boulot que vous aimez, et vous n'aurez pas à travailler un seul jour de votre vie ! Quel pied !

## Coronavirus : 232 nouveaux cas et 13 décès enregistrés

**D**eux cents trente-deux(232) nouveaux cas confirmés de Coronavirus,159 guérisons et 13 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué mercredi à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar.

Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 48 966, dont 232 nouveaux cas, soit 0,5 cas pour

100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1645 cas, alors que le nombre des patients guéris est passé à 34 517, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19.

En outre, 22 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 10 cas, 8 autres ont enregistré plus de dix cas, tandis

que 18 wilayas n'ont enregistré aucun cas.

Par ailleurs, 31 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir.

Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

## Les chefs de daïra concernés par la cessation de fonctions

- Laallam Rida (daïra Cherouine - Adrar)
- Yahia Slimane (daïra Fenoughil - Adrar)
- Nedjari M'hamed (daïra Taougrit - Chlef)
- Habri Mohamed (daïra Beni Haoua - Chlef)
- Lasfar Slimane (daïra Zeboudja - Chlef)
- Cherfaoui Youcef (daïra Abou El Hacene - Chlef)
- Cherifi Ghouti (daïra Ain Merane - Chlef)
- Rezaimia Zohir (daïra Oum El Bouaghi - Oum El Bouaghi)
- Mahiddine Bouchra (daïra Fkirina)
- Oum El Bouaghi)
- Laidani Elies (daïra Djezar - Batna)
- Ibriche Mohamed Arezki (daïra Amizour - Bejaia)
- Beredjafe Bourahla Salem (daïra Adekar - Bejaia)
- Aliane Makhlouf (daïra Berbacha - Bejaia)
- Tassigabouamza Mohammed (daïra Kherrata - Bejaia)
- Bakbak Abderrahmane (daïra Tabelbala - Béchar)
- Sebia Sadek (daïra Oued El Alleug - Blida)
- Chater Ibrahim (daïra de Larbaâ - Blida)
- Briki Arezki (daïra Kadiria - Bouira)
- Abdi Ahmed (daïra Bordj Oukhriss - Bouira)
- Aït Ali Meziane (daïra Becheloul - Bouira)
- Alikiouat Mohamed Akli (daïra Tamanrasset - Tamanrasset)
- Basalah Hamza (daïra In Ghar - Tamanrasset)
- Benbarka Mohamed Abdelkader (daïra In Guezzam - Tamanrasset)
- Bouchouit Ahmed (daïra Tin Zaouatine - Tamanrasset)
- Zeroual Ferhi (daïra Bir El Ater - Tébessa)
- Rahal Abderrazek (daïra Chréa - Tébessa)
- Attik Noureddine (daïra Nigrine - Tébessa)
- Ben Ali Chérif Belkacem (daïra Oum Ali - Tébessa)
- Benaddane Kouider (daïra Tlemcen - Tlemcen)
- Smail Maâmar (daïra Remchi - Tlemcen)
- Belarouci Amina (daïra Fellaoucene - Tlemcen)
- Abdelel Messaoud (daïra Bensekrane - Tlemcen)
- Bouacha Benamar (daïra Sebdou - Tlemcen)
- Hattab Noureddine (daïra Beni Boussaïd - Tlemcen)
- Derbal Mohamed El Amine (daïra Mersa Ben M'hidi - Tlemcen)
- Safi Salah (daïra Chetouane - Tlemcen)
- Benyoucef Boutkhil (daïra Mansourah - Tlemcen)
- Gacemi Mohamed (daïra Tiaret - Tiaret)
- Hadjou Djamel Eddine (daïra Rahouia - Tiaret)
- Boudia Belkacem (daïra Meghila - Tiaret)
- Bourkaib Chérif (daïra Frenda - Tiaret)
- Adjali Amar (daïra Hamadia - Tiaret)
- Tabet Abdelmadjid (daïra Draâ El Mizane - Tizi Ouzou)
- Moussouni Omar (daïra Mekla - Tizi Ouzou)
- Boudoukha Kheir (daïra Berine - Djelfa)
- Mahdjoubi Salah (daïra Charef - Djelfa)
- Boumezbeur Fodhil (daïra Taher - Jijel)
- Belouar Nacer Eddine (daïra Milia - Jijel)
- Sahraoui Nacer Eddine (daïra Setara - Jijel)
- Khelifi Hamou (daïra Texana - Jijel)
- Terraf Ahmed (daïra d'El Eulma - Sétif)
- Menacer Boussad (daïra de Beni Aziz - Sétif)
- Takbou Youcef (daïra Beni Quartilene - Sétif)
- Brachene Mohamed Tahar (daïra Bougaâ - Sétif)
- Bouanini Abdellah (daïra Ouled Brahim - Saïda)
- Smahi Mohamed (daïra Skikda - Skikda)
- Saâdi Abdelkader (daïra Sidi Bel Abbès - Sidi Bel Abbès)
- Gherbi Salem (daïra Mostefa Ben Brahim - Sidi Bel Abbès)
- Chahet Rachid (daïra d'Annaba - Annaba)
- Zeribit Mohamed Seghir (daïra Berrahel - Annaba)
- Assas Rachid (daïra Guelma - Guelma)
- Antri Azzedine (daïra Constantine - Constantine)

- Boudaoui Alloua (daïra d'Aïn Abid - Constantine)
- Hanafi Mokhtar (daïra El Oumaria - Médéa)
- Si Tayeb Alay Eddine (daïra d'Aziz - Médéa)
- Bedjekina Slimane (daïra Souagui - Médéa)
- Oufferoukh Mohand El Hocine (daïra Ksar El Boukhari - Médéa)
- Rahmouni Mohamed (daïra Ouamri - Médéa)
- Khalfa Abdelkader (daïra Seghouane - Médéa)
- Houas Mahieddine (daïra Tablat - Médéa)
- Djari Hassan (daïra Mostaganem - Mostaganem)
- Hamed Djelloul (daïra Kheireddine - Mostaganem)
- Moussa Ahmed (daïra Sidi Lakhdar - Mostaganem)
- Azeb Belkacem (daïra Achaâcha - Mostaganem)
- Zemirline Ali (daïra M'sila - M'sila)
- Guerzou Yahia (daïra Hammam Dhalaâ - M'sila)
- Telli Amar (daïra Chellal - M'sila)
- Legra Djamel (daïra Medjedel - M'sila)
- Bouzina Koudar (daïra Djebel Messââd - M'sila)
- Guendil Nasser (daïra Mascara - Mascara)
- Bouteldja Maâmar (daïra Oued El Abtal - Mascara)
- Boubossela Kheïra (daïra Aïn Fekkane - Mascara)
- Hadjali Zakia (daïra Zahana - Mascara)
- Djazouli Naïma (daïra Mohamadia - Mascara)
- Hellou Ahmed El Kheïr (daïra N'goussa - Ouargla)
- Feliti Noreddine (daïra Bir El Djir - Oran)
- Lahouel Boudali (daïra Oued Tlelat - Oran)
- Kessali Meki (daïra Labiodh Sidi Cheikh - El Beïdh)
- Zemmouri Hanifi (daïra Al Hamadia)
- Bordj Bou Arréridj - Bouguerra Belgacem (daïra Bouhadjar - El Tarf)
- Ahmed Saïd Karim (daïra de Dréan - El Tarf)
- Zahour Nacereddine (daïra Besbès - El Tarf)
- Annan Ahmed (daïra Lardjem - Tissemtilt)
- Hadj Kaddour Abdelhadi (daïra Amari - Tissemtilt)
- Mayouf Messaoud (daïra d'El Oued - El Oued)
- Kamouche Kaddour (daïra Robbah - El Oued)
- Azzedine Abdelhalim (daïra Reguiba - El Oued)
- Bouleknafed Achour (daïra Khenchela - Khenchela)
- Memouni Younès (daïra Babar - Khenchela)
- Bouras Lakhdar (daïra Mechroha - Souk Ahras)
- Zeghdoud Ahcene (daïra Ouled Driss - Souk Ahras)
- Boufrah Sabah (daïra Bir Bouhouche - Souk Ahras)
- Maâtoug Kamel (daïra M'daourouche - Souk Ahras)
- Guediri Fouad (daïra Oum Adhaim - Souk Ahras)
- Mega Hibatou Allah (daïra Hadjout - Tipasa)
- Chouiter Fatima Zohra (daïra Gourraya - Tipasa)
- Guemmama Messaoud (daïra Damous - Tipasa)
- Boucherih Boualem (daïra Bou Ismaïl - Tipasa)
- Tabib Kamel (daïra Mila - Mila)
- Rasdjebel Lakhdar (daïra Chelghoum Laïd - Mila)
- Benzemmamouche Brahim (daïra Rouached - Mila)
- Khedim Farid (daïra Khemis - Aïn Defla)
- Derkaoua Karima (daïra Hammam Righa - Aïn Defla)
- Ammor Leila (daïra Bordj Emir Khaled - Aïn Defla)
- Benamer Rachid (daïra Bathia - Aïn Defla)
- Lefkir Ali Salem (daïra Sfissifa - Naâma)
- Ezzine Mohamed (daïra Beni Saf - Aïn Témouchent)
- Metalci Mohammed (daïra d'Oulhaca El Gheraba - Aïn Témouchent)
- Kechtouli Djamel (daïra Ghardaïa - Ghardaïa)
- Othmani Boudjemaâ (daïra d'El Menia - Ghardaïa)
- M'hamedi Ahmed Walid (daïra Zelfana - Ghardaïa)
- Hamadou Mohamed Lakhder (daïra Bounoura - Ghardaïa)
- Bentata Mohamed (daïra Relizane - Relizane)
- Nems Saâd (daïra d'Djedouia - Relizane)
- Bensefia Mohamed (daïra Aïn Tarek - Relizane)
- Sadouk Slimane (daïra Mazouna - Relizane)
- Chouikhi Mustapha (daïra Yellel - Relizane)

### Boussaada

## Un réseau de trafic de fausse monnaie démantelé

**L**es éléments de la Sureté de daïra de Boussaada (M'sila) ont démantelé un réseau composé de trois individus, spécialisé dans le trafic de fausse monnaie, a rapporté mercredi la cellule de communication de la Sureté de wilaya.

L'affaire a été résolue suite à l'arrestation de l'un des membres du réseau avec en sa possession 98.000 DA de faux billets, a-t-

on indiqué de même source, détaillant que l'investigation, menée dans le cadre de l'affaire, a permis d'appréhender les deux individus composant le réseau, âgés de 25 et 27 ans.

L'enquête préliminaire a relevé que les faux monnayeurs activent au niveau d'un local commercial, qui appartient à l'un des membres du réseau, a-t-on expliqué, ajoutant que l'opération

a permis la saisie d'un ordinateur et d'équipement d'impression, utilisés dans la falsification des faux billets.

Présentés devant le magistrat instructeur près le tribunal de Boussaâda, sous le chef d'inculpation, «falsification et mise en circulation de fausse monnaie», les trois membres du réseau ont été placés sous mandat de dépôt, a conclu la même source.

## Dispositif de lutte contre les fléaux financiers Tous les moyens mis à disposition

Tous les moyens seront mis à disposition dans le cadre du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, notamment à travers la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF), a indiqué mercredi à Alger le ministre des Finances, Aimene Benabderrahmane. Lors de la cérémonie d'installation des nouveaux membres de la CTRF, le ministre a fait savoir que "l'Algérie ira toujours de l'avant s'agissant de renforcer son dispositif légal ou réglementaire ainsi qu'en termes de mise à disposition des moyens idoines à la CTRF". Il a ainsi souligné que l'objectif de son département ministériel est de s'arrimer aux standards internationaux permettant à l'Algérie de se maintenir de façon pérenne en haut des classifications internationales en terme de lutte contre les différents fléaux financiers.

"Parmi ses missions, la CTRF réalise des évaluations et des rapports réguliers sur le niveau de mise en œuvre des réformes nécessaires en terme de lutte contre les infractions à la législation financière dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance", a souligné M. Benabderrahmane.

Selon lui, le rôle de la CTRF intègre également l'information financière notamment au niveau du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme "qui deviennent des crimes complexes du fait de l'avancement technologique et les technologies de l'information et de la communication ainsi que la mondialisation qui a contribué au développement des bandes criminelles transfrontalières".

Par ailleurs, M. Benabderrahmane a rappelé que "l'Algérie est l'un des rares pays à réunir l'ensemble des dispositifs", ajoutant que "les systèmes bancaire et financier nationaux sont parfaitement adaptés à la lutte contre le blanchiment de capitaux quelque soit sa forme". "L'Algérie a été l'initiatrice de la criminalisation de certains types de courants de malversation qui proviennent du terrorisme et des activités simili-

## Accidents de la route 4 morts et 145 blessés en 24 heures

Quatre (4) personnes ont trouvé la mort et 145 autres ont été blessées dans des accidents de la route, survenus ces dernières 24 heures à travers le territoire national, selon un bilan de la Protection civile rendu public mercredi. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Mostaganem où une personne est décédée et 9 autres ont été blessées suite à plusieurs accidents de la route.

Concernant le dispositif de surveillance des plages, les agents chargés de la surveillance ont effectué 229 interventions qui ont permis de sauver de la noyade 156 personnes et assuré les pre-

Ecrire sur le système éducatif en ce moment de rentrée sociale, peut paraître secondaire devant des sujets comme la pandémie du coronavirus Covid 19, ou encore celui du référendum sur la constitution, qui occupent l'essentiel de l'action de l'Etat, et préoccupent le citoyen algérien.

## ■ Le baccalauréat, une institution à reformer



Ph: Rachid K.

Par Mohammed El Akermi\*

Mais malgré ce contexte, la question de l'Ecole, et son rôle sur le développement économique et social sera toujours au centre de tous les enjeux et tous les défis, dans la construction d'une Algérie nouvelle. Car il relève de l'évidence que pour s'assurer un développement économique et social équilibré, il s'agit, d'abord, de définir et de mener des programmes en cohérence avec les potentialités humaines et matériels du pays, mais aussi d'organiser le système éducatif en symbiose et en adéquation avec les autres politiques publiques. Certes, le rôle de l'Ecole est, principalement, de contribuer à l'élevation du niveau culturel et scientifique du citoyen, mais elle a aussi, la responsabilité de former la ressource humaine nécessaire au développement économique.

Le système d'enseignement et de formation doit alors, en même temps, produire de la connaissance et la transmettre, et former aux compétences et aux expertises nécessaires, en accord avec les évolutions scientifiques et technologiques du monde. Or le constat unanimement admis, pour notre pays, est que le niveau de l'enseignement a baissé de manière dangereuse : les savoirs, les compétences et les connaissances minimum exigées, pour tout niveau d'enseignement, ne sont pas totalement acquises. Également, l'environnement économique reproche au système de formation son inadéquation avec les besoins du développement économique. Donc, chercher des solutions à ces situations, demande à agir sur les programmes, les contenus, le système d'orientation (modes d'articulations entre les paliers ( primaire-moyen ; moyen-secondaire ; moyen-technique et professionnel ; secondaire-université ; professionnel-université ; etc.)), ainsi que sur le mode de formation des enseignants, et bien d'autres considérations.

Devant ce vaste sujet, notre contribution s'intéressera à un des aspects : les incidences de l'organisation du baccalauréat sur la réussite des politiques de développement économique et industriel du pays, en relation avec les évolutions scientifiques et technologiques du monde.

Dans cette équation, agir sur le baccalauréat en Algérie, devenu une « institution sociale incon-

tournable », semble important dans la recherche de la cohérence entre l'Ecole et l'environnement socioéconomique, car le baccalauréat conditionne dans une très large part, l'organisation du système national d'enseignement et de recherche.

Le baccalauréat dont la préparation commence au passage du collège au lycée, et qui détermine l'accès à l'université, est le produit d'un mode d'orientation inadéquat. En effet, les problèmes de rendement de notre système d'enseignement et de formation, et son inadaptation avec l'environnement économique, sont essentiellement induits par ce système national d'orientation, censé définir les mécanismes qui organisent les passages aux différents paliers et les passerelles entre les composantes de ce système (éducation - formation - enseignement supérieur). L'architecture du baccalauréat est le reflet le plus visible des défaillances du système d'orientation, comme le montre la structure des candidats d'il y a deux années, et qui n'a pas beaucoup changé, aujourd'hui :

Lettres et philosophie : 22.73 % (du nombre total de candidats)

Langues étrangères : 9.66 %  
Gestion et économie : 10.81 %  
Sciences expérimentales : 46.36 %  
Mathématiques : 4.19 %

Technologie : (génie mécanique ; génie électrique ; génie civil ; génie des procédés) : 6.26 %. Ainsi, le baccalauréat sciences capte la moitié des candidats (47%). Ce diplôme peut être obtenu, juste avec de bonnes notes en arabe, en français, en histoire et en sciences islamiques, même si les notes de sciences naturelles, physique et mathématiques sont médiocres. Cela n'incite pas à l'effort et à l'amélioration du niveau de l'enseignement. Par ailleurs, le baccalauréat sciences permet de s'inscrire en médecine, en technologie, en architecture, en informatique, en physique, en biologie, en droit, en économie, en sociologie, etc., sans une réelle préparation à suivre ces filières. Il est évident qu'on ne peut pas améliorer le taux de réussite en première année d'université, avec une telle structuration (quelques 40% réussissent en première année d'université).

D'un autre côté, la structure du baccalauréat ne favorise pas l'ouverture de l'université sur l'environnement professionnel. Le souhait est que, par exemple, l'université assure des formations en agriculture ou dans l'agroalimentaire, alors qu'aucune préparation en agronomie n'est prévue au lycée.

Egalement, il en ressort clairement de ce schéma, que les mathématiques n'ont pas la part nécessaire à l'accompagnement du développement économique, et que l'enseignement technique et l'enseignement professionnel sont délaissés par rapport à l'enseignement académique.

Le baccalauréat « mathématiques » représente 4.19%, et le baccalauréat technologie 6.26%, sachant que ce dernier a été introduit provisoirement, au départ de la réforme, en attendant le bac professionnel qui n'est « jamais arrivé », alors que le baccalauréat technique, quant à lui, a tout simplement disparu. Cette faible part qu'occupent les mathématiques ne permet pas à l'Algérie de « garder le contact » avec le développement scientifique et technologique universel.

Sur un autre plan, le handicap majeur au développement économique et industriel, induit par l'architecture actuelle du baccalauréat, est la quasi absence d'enseignement technique et d'enseignement professionnel, que l'UNESCO évoque comme un ensemble de « processus d'enseignement qui incluent, en plus de l'enseignement général, l'étude des technologies et sciences connexes et l'acquisition de compétences pratiques, d'attitudes, de compréhensions et de savoir liées aux métiers dans les différents secteurs de l'économie et de la vie sociale ». Ce parcours qui est prévu formellement et qui est à différencier de la formation professionnelle, n'a pas pu s'implanter dans le paysage éducatif, et répondre aux objectifs qui lui sont assignés par la dernière réforme, d'il y a une quinzaine d'années. A l'absence de vision claire sur le rôle que peut jouer l'enseignement professionnel, se rajoutent des considérations sociales, qui handicotent son évolution. En effet, l'enseignement professionnel n'accueille pas de nombreux élèves admis au cycle post obligatoire, comme prévu par la réforme (30 à 40% des admis au cycle post-obligatoire), et ne prend pas en charge les filières techniques qui étaient assurées par l'éducation nationale, par le passé. Les raisons à cela sont multiples, notamment des considérations sociétales qui dévalorisent un métier par rapport à un autre, une spécialité par rapport à une autre, et de façon générale le manuel et le technique, devant le reste. Mais incontestablement l'essentiel de l'explication réside dans l'impossibilité pour les élèves de l'enseignement professionnel, d'obtenir un bac professionnel, et d'accéder, un jour, à un enseignement supérieur (licence professionnelle, par exemple).

Aujourd'hui, il devient impératif de donner de l'attractivité et du prestige à l'enseignement professionnel et technique, qui doit jouer un rôle important dans le monde du travail et dans le développement de l'économie nationale, par la formation de cadres techniques moyens, ainsi que d'une main d'œuvre polyvalente et qualifiée, et faciliter ainsi l'employabilité. Également, l'enseignement professionnel doit occuper sa place dans la société, notamment en matière de lutte contre la déperdition, et comme contribution à l'élevation du niveau scolaire, professionnel et social de la population. Ce cursus universel, qui est dispensé dans la plupart des pays, mérite d'être consacré comme une autre voie de réussite destinée aux jeunes Algériens en quête de qualifications. L'exemple de la Suisse où l'enseignement professionnel d'élite commence dès le jeune âge, est, à ce sujet, édifiant : 90% des Suisses sont diplômés ; seuls 4.7% sont au chômage (chiffres de l'OCDE). Dans cet ordre d'idées, le diplôme sanctionnant l'enseignement professionnel secondaire, peut être le baccalauréat professionnel, comme le font la plupart des pays, ou tout autre diplôme préparé en 3 années après l'enseignement post obligatoire, et donnant le droit à l'accès à l'université. Cette démarche diminuera de la pression sur le baccalauréat « général », devenu une question sociale importante, difficile à gérer.

D'un autre côté, la valorisation et la réorganisation de l'enseignement professionnel, amèneront plus de cohérence à notre système national d'enseignement et de formation. Car le management de l'utilisation de la ressource humaine or-

ganise les « équipes » en pyramide, ayant à sa tête un cadre supérieur (ingénieur par exemple, pour une usine) pour 4 à 5 cadres moyens (techniciens supérieurs, par exemple), et enfin, 4 à 5 agents d'exécution pour un technicien (ouvriers qualifiés, par exemple). Or, actuellement, le dimensionnement de notre système d'enseignement et de formation national évolue presqu'à l'inverse de ce schéma : les statistiques montrent clairement qu'on forme beaucoup plus en licence et master, qu'en technicien ou CAP (capacité d'aptitudes professionnelles).

La faiblesse de l'enseignement professionnel et technique dans notre pays, s'est aggravée depuis l'avènement de la réforme LMD de l'enseignement supérieur, puisque l'effort de l'université est orienté vers la préparation de diplômes sanctionnant un enseignement académique. L'Algérie a arrêté (ou presque) la formation d'ingénieurs, puisque moins de 3000 ingénieurs (en fait masters-ingénieurs) sont formés annuellement, aujourd'hui, contre plus de 30.000, il y a quelques années. Et c'est pourquoi, il paraît vital aujourd'hui, pour un développement harmonieux de notre économie, de reprendre la formation classique d'ingénieurs (qui n'est pas celle des masters et masters-ingénieurs, devenus trop théoriques), dans nos écoles supérieures et nos universités de sciences et technologie, d'ailleurs encore pourvues d'encadrement spécialisé et d'équipement adéquat. L'ingénieur doit être formé aux techniques et technologies, adaptées au développement industriel et à l'entreprise.

Pour résumer, et au-delà des considérations sociales qui l'entourent, des grandes contraintes dans sa gestion, et de la faiblesse de son rendement, le baccalauréat devenu une institution importante dans la vie du pays, doit être réformé, pour améliorer l'efficacité du système national d'enseignement et de formation, et l'amener à mieux contribuer au développement social et économique. Dans la présente réflexion, nous ne nous sommes intéressés qu'à un des nombreux aspects du sujet, celui de l'incidence du baccalauréat sur le développement économique, au vu des évolutions scientifiques et technologiques du monde. En fait, de nombreux sujets doivent être pris en charge, dans le cadre d'une éventuelle réforme : objectifs du système national d'orientation ; nature des baccalauréats à retenir ; place des mathématiques ; place de l'enseignement technique ; place de l'enseignement professionnel (et à partir de quel niveau ?) ; spécialisation de l'élève (et à partir de quel moment ?) ; etc.

Mais d'ores et déjà, il apparaît vital de prendre en charge toutes les filières techniques abandonnées, depuis l'avènement de la réforme, et dont le pays a grandement besoin, et ce, quel que soit le secteur ministériel qui les abritera. Également, l'enseignement professionnel et technique mérite d'être sanctionné par un baccalauréat, et se dérouler jusqu'à un enseignement professionnel supérieur, ce qui valorisera ce cursus et donnera une motivation pour les candidats à ce parcours. Cette démarche induira de nombreux avantages, dont celui d'alléger la surcharge des classes dans les lycées d'enseignement général, et d'améliorer les performances de ces derniers. En plus, ces dispositions amélioreront le rendement des élèves et leur réussite, dans des cursus différents et adaptés à leurs aptitudes, au lieu de les maintenir, tous, dans le même enseignement général, avec le taux de déperditions inquiétant, annoncé (entre 500.000 et 600.000 élèves quittent l'enseignement général sans diplôme, ni qualification ; chiffres du MEN de 2018). Enfin, à l'orientation par l'échec, actuelle, doit se substituer une orientation intelligente, selon les aptitudes de chacun.

\*Universitaire

# Mendiants d'ici et d'ailleurs !

**En règle générale, nos villes, nos rues et nos marchés sont sales ; elles sont surtout envahies de cohortes de mendians !**



Par Cherif Ali

**I**l est, certes, évident et on ne peut l'ignorer, que la fermeture d'entreprises, conjuguée au désastre occasionné par la décennie noire avec son lot de déracinés, d'handicapés, d'orphelins et de veuves, ont contribué à gonfler le rang de ces derniers.

Ce fléau de la mendicité a dépassé tout entendement et ses ramifications semblent sans limites. Car c'est bien d'une profession ignoble dont il s'agit, même si bien sûr il ne faut pas oublier qu'il y a encore des nécessiteux qui s'abstiennent souvent de tendre la main et, s'ils s'y résignent, c'est en désespoir de cause, et pour le moins, provisoirement pour la plupart.

Cette organisation de la mendicité, outre ses moyens matériels, obéit à une structuration rodée et hiérarchisée avec des leaders, des kapos et des besogneux avec à la clef, des recettes à faire pâlir les capitaines d'industrie les plus entrepreneurs : de 8 000 à 10 000 dinars par jour et par mendiant.

Organisés en bande, transportés et ventilés par des réseaux maffieux, ils agissent comme des employés modèles, structurés et soumis à des obligations professionnelles et même à une obligation de résultat ou de quota à atteindre. Dans ce ramassis, on ne peut, par exemple, ne pas remarquer à Alger et ailleurs, la présence de jeunes femmes avec des nourrissons marmonnant quelques litanies pour faire pitié. Cet étrange attelage «mère-bébé», à croire qu'il a été cloné pour la circonstance, s'essaime sur les voies de circulation.

En fait, il n'est pas difficile d'observer que l'enfant porté n'est pas celui de la mendiane, dès lors qu'elle ne manifeste aucune affection particulière à son égard !

Si l'on ne met pas le curseur sur la mendicité, notamment celle prise comme métier, avec ses raquetteurs et ses besogneux, pourra-t-on parler, décentement, de politique nouvelle de la ville, d'investissement touristique ou globalement de développement ou d'amélioration du cadre de vie en Algérie ?

Concernant aussi la mendicité des mineurs ou l'exploitation d'enfants et même si on est loin, très loin même du Maroc où la mendicité infantile, qui bien que coutume ancestrale, est extrêmement gênante notamment pour le touriste qui se voit sollicité à chaque pas, il y a urgence absolue à intervenir devant ce péril auquel il faut opposer une tolérance zéro, pour sauvegarder ces enfants de la rue, qui sont déjà stigmatisés par une image de déchéance, la leur et celle de leur exploitateur, avant d'avoir un peu de prise sur leur propre vie.

Un chantier sur mesure pour le gouvernement d'Abdelaziz Djerad en général et Kamel Beldjoud, le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire en particulier, d'autant plus que l'ordonnance n° 69-51 du 17 juin 1969 portant l'interdiction de la mendicité et du vagabondage stipule :

- dans son article 1er « la mendicité et le vagabondage sont interdits sous quelque forme que ce soit, sur toute l'étendue du territoire »,
- et dans son article 2 que « toute infraction est passible d'emprisonnement de 2 mois à 2 ans et en cas de récidive, la peine pourra être portée à 5 ans ».

De plus, même si la loi algérienne criminalise la mendicité, le législateur ne doit pas être en reste concernant l'ampleur du phénomène et doit, plancher rapidement



sur «l'exploitation de la mendicité et son organisation en réseaux» et combler ainsi le vide juridique en la matière.

A ces mendians locaux, s'ajoutent, également, des migrants étrangers qui s'adonnent «à la manche», dans les tramways, métro, cafés et tous les espaces publics !

## CELA EN DEVIENT AGAÇANT !

**N**otre pays, «l'appel d'air» aidant est de nouveau, assailli par des grappes d'Africains, majoritairement Nigériens qui ont élu domicile dans les rues. A croire que le mouvement migratoire, même s'il a connu des reflux ces dernières années à l'occasion d'opérations de retour enclenchées conjointement par l'Algérie et le Niger, reste malgré tout en croissance continue et s'installe dans la durée dans le pays !

Les Algériens, de manière générale, ont éprouvé beaucoup de compassion envers ces étrangers qu'ils aident au mieux, non sans s'interroger, disons-le, sur l'étrange facilité avec laquelle ils ont atterris dans la capitale et les principales concentrations urbaines du pays.

La multiplication des dispositifs de contrôle n'a pas, à l'évidence, réussi à juguler leur flux.

Certains croient savoir que les migrants en provenance du Niger, ne sont pas des réfugiés de guerre ou des sinistrés de la sécheresse mais plutôt des mendians professionnels qui se livrent à cette activité depuis toujours dans leur pays, à partir de la ville d'Arlit.

L'Algérie est, à l'évidence, leur nouveau terrain de chasse depuis qu'ils ont appris de la part de certains d'entre eux, revenus «fortune faite» au pays, que les Algériens sont généreux. Voilà pourquoi ils viennent en masse avec femmes et enfants.

Pourtant, rien de la situation au Niger,

actuellement, ne justifie ce déferlement de migrants sur l'Algérie ! Aux migrants nigériens, il faut aussi prendre en considération les Syriens, en grand nombre dans notre pays.

L'Algérie leur a ouvert ses bras, eux qui ont fui les combats dans leur pays. Beaucoup d'entre eux ont refusé d'intégrer les structures d'accueil qui leur ont été préparées, notamment à Sidi-Fredj.

Une partie est, aujourd'hui, réduite à vivre d'expédients, voire à mendier aux portes des mosquées !

Leurs motivations sont toutefois indéchiffrables :

1. veulent-ils rester en Algérie ou poursuivre leur exil au Liban ou ailleurs dans le monde?
2. S'apprêteraient-ils pour partie, comme 200 de leurs congénères, à rejoindre la Libye pour se rendre en Italie, après avoir établi une connexion et même plus, signé un pacte avec des milices libyennes ?
3. Ce qui a fait dire aux services de sécurité qui les ont arrêtés, avec leurs complices algériens, qu'ils font partie d'un vaste réseau de financement du terrorisme, dans le cadre d'un plan financé par «Daech» !

A exiger plus de fermeté aux frontières et demander, à minima, l'expulsion de tous ces Africains en situation irrégulière, il va se trouver quelques «humanistes» pour dire qu'il ne faut surtout pas le faire !

Pourtant, la grande majorité d'entre ces migrants n'a ni diplôme, ni formation encore moins un métier la rendant éligible au séjour régulier dans notre pays.

## L'OPÉRATION PREND À L'ÉVIDENCE L'ASPECT DU «TONNEAU DES DANAÏDES» !

**U**n certain nombre de ces migrants clandestins continue à séjourner dans

le pays. Beaucoup travaillent clandestinement et constituent une force non négligeable dont profitent, essentiellement, les entrepreneurs privés, sans scrupules.

Pendant ce temps-là, des secteurs comme l'agriculture et le bâtiment connaissent un ralentissement en l'absence d'une main-d'œuvre adéquate !

Beaucoup de Subsahariens ont quitté la Libye en guerre et se sont retrouvés en Algérie avec l'espoir de décrocher «un contrat de travail» : le gouvernement pourrait faire l'effort de «régulariser» tous les Africains qualifiés qui expriment le souhait de rester en Algérie pour y travailler ?

Cela passerait par la révision des textes réglementaires concernant le séjour, la circulation et l'emploi des étrangers. L'initiative doit émaner du département de Kamel Beldjoud.

Malgré les avertissements lancés par notre ministre des affaires étrangères Sabri Boukadoum qui à l'occasion de son déplacement en Turquie a parlé d'une forte concentration de migrants subsahariens à nos frontières, le gouvernement, pour le moment, continue de tolérer cette migration clandestine, entrecoupée d'opérations ponctuelles, d'arrestations et de reconduites aux frontières, si-gne manifeste qu'il n'est pas disposé à la régulariser.

Les pouvoirs publics sont nous dit-on, pour «un règlement global» de l'émigration clandestine à travers, notamment, le développement des économies subsahariennes et le renforcement de la stabilité interne des pays concernés.

Stabilité repoussée aux Calendes Grecques tant au Mali avec les événements que l'on sait, que dans la région du Sahel dont les richesses sont exploitées par ceux qui, paradoxalement, justifient leur présence en ces lieux par leur volonté d'y apporter la paix !

# L'impuissance du politique et la crise de l'imaginaire

Par Arezki Derguini

**I**l s'agit de faire faire à la société et non d'ignorer ses propensions ou d'aller à contrecourant. L'État n'est pas un Dieu tout puissant, sorti de nulle part, à partir duquel tout commence et finit. Et cela surtout s'il est question pour une telle politique de transformer les dispositions de la société<sup>[1]</sup>. La connaissance de la société, la prise en compte de ses propensions, est donc nécessaire avant que l'on puisse espérer s'en faire obéir. Pour que changent ses dispositions, elle devra le pouvoir et y consentir. Et de cela seule son expérience peut l'instruire.

## IMPUISANCE ET DÉPRISE SUR LES MILIEUX

La crise du coronavirus en donne illustration. La connaissance du virus et du corps humain, sans la connaissance du milieu social dans lequel il circule, interagissent d'autres agents, ne suffit pas à triompher du virus. Il faut prendre au sérieux la « mécréance » des individus quant à l'épidémie. Ce n'est pas à des individus qu'il faut s'adresser, c'est à des milieux. Être incapables de mobiliser les individus, de les convaincre ne traduit pas leur ignorance, mais celle de ceux qui échouent à s'adresser à leur milieu. Des spécialistes qui ne prennent en compte que le virus, sa façon de se transmettre et non les façons dont les citoyens peuvent se comporter à son égard, ne sont pas crédibles. Ils obéissent à une division du travail qui fait abstraction de trop de choses.

L'apparition de la crise sanitaire ne fait pas disparaître les autres crises, elle les aggrave et celles-ci agissent en retour sur elle. Sur quel front se battre ? La santé par-dessus tout certes, mais par-dessus seulement. La vie tient aux corps et aux milieux qui les font vivre. On a délaissé les malades autres que ceux du Covid-19 alors qu'ils peuvent être les premières victimes. On veut mettre la camisole de force à une jeunesse, alors qu'elle pourrait être le fer de lance de la lutte, la population qui pourrait enfermer le virus. On n'a pas élaboré de stratégies, on a juste plaqué un dispositif sur la société. Résultat, la société est passée en dessous. Il ne faut pas non plus se tromper. Si l'État continue de commander alors qu'il ne se fait pas obéir, ne signifie pas son ignorance, mais son impuissance. Pas de prise sur le milieu. La société l'a compris, les malades ne vont plus à l'hôpital, à quoi cela servirait-il ? Elle s'adapte et l'État l'accompagne. L'État étant censé être là pour commander et non pas déclamer son impuissance, il fait ce qui est attendu de lui, mais pas exactement. Juste comme il peut. Et il ne peut pas parce que ses moyens ne sont pas à la hauteur de ce qui est attendu de lui, parce que les dispositions de la société sont en discordance avec le cours des choses : la société continue d'aspire à un mode de vie dans lequel l'État renier l'a entretenu, qui n'est plus tenable, elle n'a elle-même pas de prise sur son milieu et ne s'imagine pas comment il pourrait en être autrement. Ce qui pousse l'État à mentir, à prétendre à la toute-puissance, c'est l'attente d'une société impuissante qui vit entre le mensonge – elle n'est pas prête à admettre la vérité de son état, et l'ignorance – elle ne voit pas ce qu'elle pourrait faire d'autre. Elle n'imagine pas d'autre issue. Nous ne voulons pas ouvrir les yeux parce qu'il n'y a rien à voir sinon une réalité que l'on veut fuir. L'État nous distrait un peu avec ses mensonges, et des intérêts y trouvent leur avantage. Comment l'État pourrait-il faire face à la fois à ces intérêts qui le pressent et profitent de l'impuissance collective et à ce que nous considérons être nos intérêts ? De plus le discrédit du politique nous conforte dans nos dénis : tout serait de sa faute. Il ment, nous ne l'écoutes pas, mais nous continuons de nous mentir, de ne pas savoir que faire. Nous fuyons donc la réalité qui nous l'espérons se dissiper d'elle-même.

L'impuissance de l'État, de nous-mêmes, a pour cause une imagination hors sol, une déprise sur nos milieux : ce que nous voulons

Pour qu'une bonne politique puisse devenir effective, il faut qu'elle puisse être en congruence avec les propensions sociales. Commander à la société comme un chef d'armée ou un président de la République partant en guerre et commandant à des individus, cela ne marche pas.

et ce que nous pouvons sont dissociés. Nous ne voulons pas poser clairement la question suivante : comment vivre autrement que nous ne l'avons fait jusqu'ici qui n'aggrave pas nos démesures ? Nous ne voulons pas prêter attention à ceux qui s'y préparent déjà, nous sommes pris dans des habitudes que l'économie de rente a confortées et dont nous ne savons pas pour quoi nous en défaire.

## L'ILLUSION DE L'« ÉTAT CIVIL »

Le monde est confronté avec les crises à venir à un mouvement contradictoire. Certaines sociétés réagiront en resserrant leurs liens, d'autres en les distendant et les rompant davantage. Des mouvements centripètes et centrifuges vont parcourir chaque société, lesquels l'emporteront ? Là est la question. Ces deux mouvements ne s'opposent pas toujours : une fragmentation peut être suivie d'une recomposition pour donner une nouvelle configuration des forces. Ce n'est pas la fragmentation ou la partition qui importe, mais ce qui en résultera. C'est aux nouveaux rapports dans lesquels les nouvelles parties peuvent entrer qu'il faut prêter attention. Notre société réagira-t-elle aux crises en se dispersant, criant sauve qui peut, avec une fuite de capitaux et des harrasas aux deux extrémités de la société, le reste s'adaptant aux circonstances, chacun selon ses moyens, ou réussira-t-elle à entrevoir de nouveaux rapports, de nouvelles compétitions et solidarités qui refassent sa cohésion ? Lesquelles ? Celles de deux classes antagonistes, de groupes guerriers ? L'ordre dans lequel nous nous sommes entretenus a vécu et la première alternative est moins probable que la seconde, alors ? On tourne la page et on recommence ou peut-on mieux faire ?

L Liban est un avertissement de ce qui peut nous arriver bientôt. Notre dépendance extérieure est trop grande. Les Libanais pourront-ils mieux vivre que dans le passé ? Réussiront-ils à préserver leur mode de vie, leur intégration ? La pensée dominante accuse leur mode confessionnel d'intégration, mais ne voit-elle pas que le mode d'intégration qu'elle leur propose est partout en crise dans le monde, en faillite dans les sociétés postcoloniales ? Que l'État postcolonial est pratiquement en crise partout ? On voudrait dissoudre l'appartenance confessionnelle en faveur de la seule appartenance nationale, libérer l'individu de ses attaches confessionnelles, mais le marché et l'État sont-ils en mesure d'intégrer les individus libanais ? On veut plus d'État au moment où l'État est précisément en faillite. On tire en sens inverse. La pente des propensions ne correspond plus à celle du cours réel, elle n'est pas seulement en déphasage, elle est divergente. Trouver le coupable, il est un peu tard, le mal est fait, cela ne nous montrera pas la sortie. Combat d'arrière-garde, distraction... L'imaginaire dont nous nous nourrissons est périmé.

O n veut enlever à la société libanaise le pilier de la construction étatique le plus indépendant du marché. Pourquoi n'a-t-on pas appliqué les accords de Taëf qui prévoit un État civil où les communautés ne seraient plus représentées que dans un Sénat à l'autorité limitée aux seules grandes questions nationales ? C'est qu'on ne veut pas d'un parlement qui livrerait le gouvernement à une majorité issue des élections. L'expérience africaine montre que cela reviendrait à faire revenir par la fenêtre ce que l'on a chassé par la porte. Ici l'ethnie majoritaire, là la communauté confessionnelle. Ce serait créer un nouvel Irak. Comme pour mieux souder les communautés contre la communauté chiite pour venir à bout de sa résistance ? Ce n'est pas l'État qui peut affranchir l'individu de sa communauté, c'est le marché. C'est la capacité d'intégration di-

recte et indirecte (redistribution) du marché. Le président Macron chargé de mission des États-Unis veut neutraliser le parti chiite à qui il intime d'être libanais en l'engageant dans une démarche qui puisse le déséquilibrer. Peine perdue, il ne convaincra que les convaincus, le parti chiite ne se déferra pas de ses connexions externes pour être livré à la merci d'Israël. On ne peut pas faire de politique au Liban hors de la géopolitique et maintenant sans la société, sauf à la contraindre par la violence comme en Égypte. Le Liban ne peut pas accorder les États-Unis, l'Arabie saoudite, Israël d'un côté, l'Iran, la Chine et la Russie de l'autre. Les deux camps se livrent une bataille globale, elle passe aussi par le Liban, le Liban penchera d'un côté ou de l'autre. Il n'a pas les moyens de rester entre eux imperturbable. Il n'a pas les moyens d'équilibrer ses rapports avec ces pays qui soutiennent une de ses parties. Et les rapports entre les parties ne sont pas économiques, elles dépendent séparément de l'extérieur. Plus tôt le Liban aura renforcé ses liens non confessionnels, mieux il s'en trouvera. Que ne parle-t-on pas des liens non confessionnels que les Libanais ont entre eux ? On n'a qu'un mot à la bouche, l'État ou la classe politique. Un État hors sol. Plutôt que de s'en prendre à leur mode d'intégration original, d'accepter une défaite idéologique d'arrière-garde, l'État westphalien et le marché ayant de plus en plus de mal à faire nation, on devrait se préoccuper des relations, des interdépendances concrètes entre les individus et les communautés sans quoi il continuerait de se déchirer. Il doit renforcer ses liens intra et intercommunautaires, et non les court-circuiter.

L es Libanais aspirent à vivre comme tout le monde, quoi de plus naturel. Ils sont seulement mis devant l'impossibilité avant les autres. Ils ne voient pas qu'ils sont les mieux outillés pour la tâche, ils font encore confiance aux outils périmés qu'on leur propose et non à ceux dont ils disposent. Ils ont des solidarités que d'autres n'ont pas et c'est à elles que ses ennemis veulent s'en prendre. La crise économique gagne le monde par ses périphéries, parce qu'elles veulent faire avec ce qu'elles n'ont pas. La guerre civile se fait déjà sentir dans les métropoles, séparatisme en France et suprématisme blanc aux États-Unis. La fuite en avant se poursuit. Le monde accuse leur système politique confessionnel, lui et le système politique qui le domine ne seraient pas en cause, sa guerre économique n'y serait pour rien, ils ne feraient pas partie du problème, lui qui nous incite à consommer ses produits agricoles et industriels en échange de nos ressources naturelles. Maintenant qu'il nous faut réduire notre consommation, il nous accompagne pour réclamer plus d'État, mais nous offre moins d'emploi, moins d'argent. Il nous retire d'une main plus qu'il nous offre d'une autre. Il nous propose un filet social. Toutes les réformes passeront, mais lui agonisera lentement. En fait, le monde se dispute une certaine consommation, celle de nos riches. Il veut alléger l'État de ses charges sociales, pour disposer encore de nos marchés, peu importe s'ils se contractent et créent de nouvelles populations inutiles. Il veut sauver son partenaire westphalien pour continuer à faire des affaires avec nos solvables.

Nous devons consommer moins, mais le monde le souhaite-t-il ? Il le souhaite pour préserver la consommation des gens solvables. Les riches souhaitent-ils moins consommer ? Sont-ils prêts à investir dans les services collectifs et publics, à partager avec leurs concitoyens ? Les riches Libanais sont-ils différents des riches du monde ? Pas pour le moment, ils ne veulent pas perdre leurs et peut-être préféreront-ils quitter le pays plutôt que de faire corps avec leur société. L'État civil qui est proposé aux Libanais me rappelle l'État socialiste. Ceux qui

l'ont adopté sont ceux qui n'en avaient pas les moyens supposés<sup>[2]</sup>. Ils l'ont finalement bureaucratisé puis livré à une oligarchie.

A u Liban les riches et les politiques ne font qu'un. Mais peut-il en être autrement ? L'argent est aussi un bulletin de vote<sup>[3]</sup>. On achète les voix, qui avec l'argent, qui avec des promesses. Quelle différence ? La confiance sociale. Qu'y peut la loi ? Un petit coup de pouce. Ce qui change d'une société à une autre, ce n'est pas l'existence ou l'inexistence de riches, c'est le rapport de ces riches avec le reste de la société, la manière dont ils font corps avec la société. Voilà le problème : le rapport des riches au monde et à leur communauté. Comment sont-ils produits par la différenciation sociale ? La différenciation préserve-t-elle un fonds d'égalité, une confiance collective, qui fait croire à tous que chacun a sa part ? Le « nous » a-t-il quelque consistance sérieuse ? Cette question du rapport des riches a son importance au moment où le processus d'accumulation qui domine le monde se caractérise par une bipolarisation du marché du travail et une concentration croissante des richesses<sup>[4]</sup>. L'inégalité peut être justifiée par la compétition sur les marchés mondiaux qui exigent une certaine concentration du capital et certaines qualifications, et par le fait qu'une nation compétitive ne peut transformer les règles que si elle domine la compétition. Par contre les inégalités intérieures sont davantage définies par les dispositions sociales, par la manière dont les riches font corps avec la société, par la place qu'accordent les sociétés à la compétition et à la redistribution.

D ans ce rapport des riches, la place et la fonction de l'actionnaire dans la société sont en cause : s'est-il désolidarisé de la société, est-il le maître du marché<sup>[5]</sup> ? Les Libanais veulent-ils vivre mieux en consommant davantage ou en prenant soin de leurs interdépendances et de leurs marchés ? Dans le premier cas, ils seront moins nombreux et livreront leur destin aux actionnaires égoïstes (la « loi » du marché de l'orthodoxie économique), les citoyens n'auront de pouvoir que par leur bulletin de vote, dans le second cas, ils se préoccupent de soigner leurs interdépendances au travers de leurs marchés et ils feront de leur argent aussi un bulletin de vote. Pour rendre leurs marchés aux Libanais, le soustraire aux actionnaires égoïstes, il faut donc s'éloigner des recettes de l'orthodoxie économique. Il faut qu'ils se fient à leur vrai pouvoir. Celui que leur confère le bulletin de vote est plus ou moins fictif, celui que leur confère le respect des règles et leur avoir est réel. Le marché/l'économie doit redevenir une affaire sociale, une affaire de valorisation des interdépendances sociales. Les Libanais veulent-ils dépendre de l'extérieur ou d'eux-mêmes ? Le monde ne pourra plus les entretenir comme dans le passé, ils ne pourront plus lui appartenir comme avant. Ils ne tiendront pas la liberté de leur indépendance individuelle, de leur émancipation des liens d'interdépendance, mais de la puissance d'agir que leur donneront ces liens. C'est le passage d'une mentalité de salarié à celle de cogestionnaire qu'il faut envisager. Nous préférerons la propriété privée à la copropriété, cela se comprend, mais elle ne pourra pas nous entretenir longtemps. C'est l'ère des tribus qui revient, l'ère des tribus modernes. Et en quoi une communauté confessionnelle diffère-t-elle d'une tribu ?

L'État civil n'est en réalité que l'enfant de l'État militaire. À l'époque de la féodalité, il a accouché d'une société civile qui a pris le relai. À l'époque du capitalisme, il a échoué. Mais l'Occident n'a pas d'autre recette à nous proposer. Comment pourrait-il imaginer ? Nous ne sommes pas sur les mêmes pentes... Et nous ne pensons pas encore par nous-mêmes.

Suite en page 8

# L'impuissance du politique et la crise de l'imaginaire

Suite de la page 7

## IMPUISANCE ET CORRUPTION

**O**n a beau jeu d'imputer l'impuissance du politique à la classe politique corrompue. Au Liban, le raisonnement s'enchaîne de la manière suivante : l'impuissance est confondue avec la corruption, la corruption est imputée au système confessionnel que les nations européennes ont refusé ou auquel elles ont mis fin. Que ne voit-on pas le biais qui consiste à tout voir à partir de sa propre histoire ? On ne voit pas que le système confessionnel n'est qu'un mode de distribution des rentes, un appareil de capture du reste plus juste que bien d'autres. Les clans ne sont pas propres au système confessionnel. Ailleurs on accusera le système tribal auquel la société de classes a mis fin. Ce mode de distribution des rentes s'opérant de haut en bas, les premiers arrivés (à la source, à la tête de l'État) sont les premiers servis. La rente n'a pas une portée infinie, plus sa distribution se ramifie plus elle se raréfie, la distribution des fonctions y aidant ; plus elle se raréfie, plus les derniers arrivés s'en retournent bredouilles et se multiplient. Et quand la crise et la guerre économiques arrivent, la redistribution de la rente voit sa portée, sa capacité d'intégration s'affaiblir. Le problème du Liban n'est donc pas son système confessionnel, ce sont les forces d'intégration du marché et de la redistribution. Les revenus qu'ils distribuent ne peuvent plus assurer l'intégration de l'ensemble des individus. Les marchés ne peuvent plus supporter la redistribution passée. Le système confessionnel n'est qu'une force d'intégration politique qui a pris en charge le système de redistribution. Il n'a pas été mobilisé par la production. La déconfessionnalisation de l'État n'accroira donc pas ses ressources. Les ministères cesseront certes d'être des mini parlements, ils supprimeront des emplois pour en créer de moins factices ? On associe alors État civil et économie productive. Mais pourquoi État civil d'abord et économie productive ensuite ? Pour que ce qui peut mobiliser (les communautés) ne le puisse pas ? Car pour établir une redistribution plus juste il faudrait un jeu à somme non nulle, encore moins à somme négative, pour permettre aux compétences de s'investir, de s'améliorer. Autrement elles ne pourront que se soustraire, s'éteindre ou s'expatrier. Seules de nouvelles dispositions de la société – moins de consommation, plus d'efforts et d'épargne, plus de solidarité, de joie de vivre, permettraient de développer ces compétences et se les attacher. Le Liban qui fait face à une hémorragie de ses capitaux et une émigration importante doit faire preuve d'une imagination qui ne plane plus au-dessus des interdépendances locales et régionales, s'il ne veut pas être laminé. La justice, l'investissement social et économique à long terme ont besoin de réduire et de tenir l'asymétrie des interdépendances.

**L**e développement de l'urbanisation, l'économie de rente et le salariat ont déterritorialisé et détérioré les relations d'interdépendances. Le « développement » a donné naissance à une classe moyenne urbaine qui a gravité autour de l'État tout en gardant une assise confessionnelle. Avec la montée des besoins, la crise économique, la distribution de l'emploi ne pouvant plus être efficacement effectué par le système confessionnel, celui-ci se retrouve en première ligne dans la confrontation avec la population « libre ». Elle désire un autre rapport à l'État. La classe moyenne se retrouve libre du système confessionnel, mais quelques marchés, quelle redistribution l'intègrent ? L'État déconfessionnalisé pourra-t-il employer plus de personnel que l'État confessionnel, mieux gérer le recrutement ? Que dispose-t-on d'autre que la dette ? Il ne pourra que court-circuiter des structures opérationnelles, affaiblies certes, mais persistantes. L'on peut penser en effet que le désordre est inéluctable avec l'accroissement de la population « libre ». La bonne question qu'il faut se poser alors est de savoir comment elle va pouvoir faire corps et sur quelles trajectoires ? Ceux qui optent pour l'État déconfessionnalisé optent en vérité pour l'utopique émergence d'une classe bourgeoise émancipée de ses appartenances confessionnelles. Une classe en mesure d'en-

traîner la société dans son ordre. Mais même alors, pour tenir la classe dominée, soit la majorité de la société, il faudra encore compter sur le système confessionnel pour assurer le minimum de solidarité et de redistribution ... Cette classe ne pourra pas tenir debout, trop de désordre autour d'elle et pas suffisamment de moyens de commander.

**E**n vérité l'appartenance religieuse ne s'oppose pas à l'appartenance nationale. Macron intimant au parti chiite d'être libanais avant tout<sup>[1]</sup>, se paie de mots : en matière de défense du Liban, on ne voit pas qui en fait mieux les preuves. Ce qui fait en réalité défaut au Liban, c'est une classe dirigeante qui soit à la hauteur du monde, qui puisse assurer une bonne insertion de la société libanaise dans le monde, et non pas détachée de ses solidarités primaires. Une classe dans le sens d'un corps qui puisse accorder les intérêts du monde et ceux de la société libanaise. Ce corps n'a pas besoin de se défaire de ses appartenances confessionnelles, il aura à faire avec un monde bien plus divers que lui-même. Il aura une connaissance du monde que beaucoup lui envieront. Une société vectrice de dynamismes locaux et internationaux. Une société qui, plutôt que de vivre en parasite sur des rapports d'asymétrie avec ses partenaires principaux, pourrait les rééquilibrer. La diversité de ses rapports au monde, son pluralisme au lieu d'être des facteurs de division deviendrait une source de richesses. C'est parce que les parties libanaises sont dominées par des partenaires qui se disputent que la société se divise. Et pour l'heure elle ne peut préserver ses solidarités qu'avec le système confessionnel. Il faut admettre que rééquilibrer ses rapports avec le monde n'est pas une tâche aisée, mais il y a là comme un destin pour le Liban. Le monde soumettra ses luttes aux siennes ou le Liban réussira à entretenir des liens extérieurs à son profit et au profit de ses partenaires. En attendant la genèse d'une telle direction sociale, le Liban doit résister face aux divisions des intérêts extérieurs qui le tiraillent. Et l'État civil, dans les conditions actuelles, ne réussira même pas à l'aligner sur l'un des camps mondiaux, il fera subir seulement une défaite à l'un d'entre eux.

## IMPUISANCE ET CRISE DE L'IMAGINATION

On accuse le système confessionnel d'être clientéliste. Mais quel système électoral n'est-il pas clientéliste ? On oublie les lobbys et on rappelle l'État de droit pour contrebalancer. Mais on oublie alors la différence entre un état de droit éprouvé et un autre qu'on s'efforce toujours de réaliser. L'État confessionnel peut s'effacer devant l'État laïc, lorsque la force d'intégration du marché sera suffisante, mais l'état confessionnel pourrait apporter au marché ce qu'il ne possède pas : le capital social. L'individu, s'il le souhaite, ce que je ne crois pas, pourra alors s'émanciper de l'attache confessionnelle. Lorsque dans leurs transactions les Libanais auront besoin de faire moins de distinction entre leurs communautés religieuses, lorsque leurs transactions bénéficieront de nouvelles solidarités. Il faudrait que la guerre économique (la compétition économique internationale) prenne la place de la guerre des religions. Entre Israël, l'Arabie Saoudite, l'Iran où lien économique et lien religieux se mêlent, et avec une élite libanaise incapable de prendre de la hauteur par rapport à ces pays, on voit mal comment cela se pourrait. Dans les temps présents, c'est donc à l'inverse, à la guerre idéologique, à la guerre des religions, que l'on tend. Le monde pèse donc beaucoup trop sur les communautés libanaises. Trop lourd pour elles, elles l'affrontent séparément. Maintenant que l'Occident recourt à la guerre idéologique, cette guerre moderne des religions, qui se transforme en guerre civile dans les régions les plus fragiles, pour soutenir une guerre économique qui ne suffit plus, le Liban ne pourra déployer qu'une stratégie défensive vis-à-vis des réformes et de la guerre civile que le monde peut lui imposer. La société libanaise devra accepter les réformes du FMI pour sauver son État, elle devra faire corps autrement si elle veut éviter la guerre civile.

L'impuissance du politique à surmonter la crise n'est pas une réalité libanaise. C'est tout le cours du monde actuel qui met en crise l'imaginaire dominant, qui suscite guerres écono-

miques et autres militaires par populations civiles interposées. La crise de l'imagination est sociale et internationale. L'imaginaire dominant ne sait pas, ne veut pas, faire face aux catastrophes qui arrivent. Quand on impute la crise au système confessionnel, c'est en référence à la forme de représentation politique qui a cours dans les démocraties occidentales. Encore oublié-t-on le système politique américain qui ne fait pas d'une personne une voix. La valeur d'un système n'est pas intrinsèque, elle tient dans ce qu'il peut faire faire. La défiance à l'égard du politique et du scientifique résulte de leur impuissance, de leur inconséquence. C'est la soumission du politique et du scientifique aux puissances de l'argent qui est à l'origine de la crise de l'imagination sociale. L'imaginaire social est livré aux puissances de l'argent. Le citoyen est réduit à l'état de pur consommateur. Pur consommateur formaté par ces puissances de l'argent qui n'aspire qu'à vendre toujours plus de consommation et tant pis pour la planète et l'humanité. Nous avons besoin de sciences moins inféodées.

**F**ace à la crise, tant que l'imagination sociale ne se sera pas soustraite aux incitations des puissances déterritorialisées de l'argent, le politique n'aura que la répression (économique douce ou politique violente) comme réponse. Coincé entre l'impuissance et le désordre social, il n'aura pas d'autre choix, en même temps que prendra corps une classe dirigeante autoritaire. La société libanaise (comme les sociétés postcoloniales) souffre d'un imaginaire déconnecté de ses puissances. On peut dire qu'elle a importé son imaginaire, comme elle a importé sa consommation matérielle. Sa propension à importer sa nourriture matérielle et immatérielle grâce à l'économie de rente a détruit sa propension à s'investir elle-même dans la production. Ici, au départ, pas de classe qui vive de la production d'une autre classe. La société finit par vivre de la production que valorisent d'autres. Elle a besoin d'atterrir et sous pieds elle doit trouver une production qu'elle n'a pas entretenue. On y parle de l'établissement d'un nouveau pacte social et politique. Mais on peut se demander aujourd'hui quel pacte social les Libanais peuvent établir entre eux, quel pacte politique, par quels acteurs. Du contenu de ce nouveau pacte social, il n'est pratiquement pas question. On ne sait ni par qui il sera élaboré (une classe politique décriée ?), ni les termes dans lesquels il le sera. En réalité les Libanais ont en tête ce que devrait être leur pays, un pays comme les autres qui pourtant ne vit pas ce qu'ils vivent, n'est pas comme le leur. Une image qui est le produit d'un imaginaire hors sol. On ne se pose même pas la question de savoir ce qu'après ce pacte quelle majorité les élections vont donner et ce qu'elle va en faire. On croit que ce que l'on voit dans la rue se retrouvera dans les urnes, bien que ... On ne sait pas vraiment ce que la société va en décider. On aura remis en cause l'État confessionnel en droit, mais dans les faits, l'état confessionnel restera actif faute de mieux et peut être en pire. On ne s'interroge pas non plus sur les raisons qui ont fait que les accords de Taëf n'ont pas été appliqués. On se contente d'incriminer la classe politique.

**C**et écart entre imaginaire et réalité va se retrouver entre la loi qui va exprimer les désirs d'une majorité et son application qui devra se confronter à la réalité. Il fut un temps où l'on soutenait que le Droit devait être en avance sur la société, on se rend compte que cela n'est pas toujours vrai. Il faut que la société soit disposée à suivre la loi, qu'elle ne contredise pas les propensions de la société. Il faut que la loi anticipe l'avenir d'une société. Autrement dit que la réalité ait besoin de la loi pour s'ordonner et progresser. Pour le moment, il faut constater que la société ne fait qu'encaisser le choc d'une nécessaire remise en cause. Elle n'a pas encore de réponse propre à proposer. Elle prend la première réponse disponible : la remise en cause du système confessionnel, après elle verra. Et si le résultat pouvait être pire que l'état présent, pourra-t-elle « reprendre ses billes » ? Pour le moment, la foule (classe moyenne en péril) retient la réponse de l'État déconfessionnalisé, mais refuse les réformes du FMI qui sont une condition du soutien de la communauté internationale. Elle veut plus d'État ... la communauté internationale en demande moins.

C'est à cette opposition qu'elle va être confrontée rapidement : comment songe-t-elle la gérer ? Il ne peut pas s'agir du même Etat. Pour qu'il y ait mieux d'Etat (qualitatif où l'argent n'est pas roi), il faudra plus de solidarité, plus d'interdépendances sociales réciproques. Quelles solidarités ? Pour que l'attitude des gens se porte sur le long terme et non plus sur le court terme, il faudra pouvoir vivre et se faire mutuellement davantage confiance. L'attitude des riches est déjà perceptible dans le comportement des banques qui refusent d'assumer leurs pertes. Que dire de celle de la classe moyenne laminée ? On ne parle que de classe politique et de programme du gouvernement et on oublie les problèmes de solidarité et de compétition sociales. En fait le camp occidental de la communauté internationale critique les classes politiques des États défaillants, pour sauver l'Etat, son partenaire et son argent, non pas la société. Dans le cas particulier du Liban, il n'est pas sûr qu'il veuille sauver l'Etat, mais plus certainement remporter une guerre en réanimant une guerre civile. Pour le moment, la réponse de la société libanaise s'exprime par deux refus : le refus du statu quo et de la guerre civile.

**O**n ne peut pas demander plus d'Etat central au moment où celui est en faillite, les individus ne peuvent pas moins dépendre les uns des autres, ils ne peuvent pas compter sur l'argent des autres pour régler leurs rapports. Le destin du Liban risque d'être pire que celui de la Grèce si le mouvement social n'accouche pas d'un nouvel imaginaire en prise avec ses puissances d'agir. La Grèce a bénéficié du soutien de l'Union européenne, il s'agissait de sauver l'Etat grec, la société en a supporté les coûts. Alors qu'on ne peut pas dire du camp occidental de la communauté internationale qu'il a la volonté de sauver l'Etat libanais. Les États-Unis, Israël et l'Arabie saoudite avec la France ont plutôt le souci de défaire l'Iran et le parti chiite, d'affermir la position d'Israël dans la région. Il a besoin d'autres émirats. On peut se demander de ce point de vue si la classe politique n'a plus intérêt à sauver l'Etat que le camp occidental de la communauté internationale, si l'Etat confessionnel et sa classe politique ne sont pas ceux qui peuvent sauver l'Etat. Qu'elle préfère pour cela le statu quo à pire. Mais non pas la société, ce pour quoi elle ne veut pas accepter ni statu quo ni guerre civile. Ah, ce ni ... ni ..., on le retrouve partout ! On peut donc soutenir que la classe politique actuelle ne peut pas sauver la société et que le camp occidental de la communauté internationale n'a pas le souci de sauver l'Etat libanais. Mais prise entre les deux, la société se soumettra-t-elle au programme de l'une d'entre elles, ou sera-t-elle en mesure de fabriquer un nouvel imaginaire, une nouvelle société politique qui le porte et un nouvel Etat de droit qui l'objective ? Le Liban est un symbole du monde à venir, pluraliste ou suicidaire. La pensée chiite et libanaise est comme mise au défi.

Arezki Derguini

### Notes

[1] Pour les économistes il s'agit de transformer une propension à consommer et importer en une propension à épargner et investir.

[2] Karl Marx destinait le socialisme aux sociétés industrielles.

[3] La décision de la Cour Suprême américaine à propos du financement des campagnes électorales est un bon exemple.

[4] « Pour rester compétitives face aux nouveaux géants, de nombreuses entreprises en Europe, mais aussi en Inde, au Brésil, ou en Afrique, continuent de verser coûte que coûte des dividendes à leurs actionnaires, malgré des résultats en berne, plutôt que d'investir dans l'emploi, les revigorisations de salaires et l'investissement dans la transition écologique ». Nouveau rapport d'OXFAM – « Covid19 : les profits de la crise » [https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/09/Rapport\\_Oxfam\\_Profits\\_de\\_la\\_crise\\_100920.pdf](https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/09/Rapport_Oxfam_Profits_de_la_crise_100920.pdf)

[5] Cette place et cette fonction renvoient à la place et à la fonction du capital financier dans la société. Une société qui cultive son capital social et son capital humain sera plus solidaire qu'une société qui veut tout transformer en capital argent, où les individus veulent être indépendants les uns des autres, placer leur confiance dans des machines qu'ils croient neutres plutôt qu'en eux-mêmes.

[6] Liban: le pas de deux d'Emmanuel Macron avec le Hezbollah <https://middleeasttransparent.com/fr/liban-le-pas-de-deux-d-emmanuel-macron-avec-le-hezbollah/>

# ■ Leadership, gouvernance et développement en Algérie : sur l'éthique et le management public

Par Kamel Garoui\*

**L**e leadership efficace est surtout et avant tout lié à l'intégrité et la fiabilité des responsables à tous les niveaux, par les actes et non pas seulement par les mots. Selon que ces responsables adoptent les principes d'équité, de justice et d'honnêteté, leurs Nations s'orientent soit vers la stabilité et la prospérité, soit vers la décadence et la fragmentation.

## NOTRE JUNGLE À NOUS !

Selon toute vraisemblance, en majorité nos hommes politiques et d'affaires ont, dans un passé récent, marché à la perfection sur les mots du grand philosophe politique florentin. Ils ont fait de notre chère Algérie une jungle ou face à la multitude qui vidait les caisses de l'Etat, l'honnête responsable était désavantagé, suspecté et menacé. Preuve en est que l'Algérie est aujourd'hui le théâtre de procès de corruption en cascade devant les tribunaux mettant en cause nombre de personnalités politiques et d'hommes d'affaires. Un seul homme, ou plutôt un oligarque - Ali Haddad - a arraché 124 marchés publics d'un montant de 78 410 milliards de centimes. Durant la même période il a bénéficié de 452 crédits d'un montant de 211 000 milliards de centimes, en majorité accordés par des banques publiques. Poursuivons la famille Kouninef, avec sa quarantaine d'entreprises en majorité sans aucune activité économique claire mais bénéficiant quand même d'énormes crédits bancaires, a arraché des centaines de projets se chiffrant en dizaines de milliers de milliards de centimes, dont plus 15 000 milliards de centimes dans le seul secteur de l'hydraulique. Dans le même temps, les Algériens ont appris abasourdis par la bouche du député Bahaddine Tiba au tribunal de Sidi-M'Hamed, qui pour occuper un siège à l'Assemblée populaire nationale et bénéficier des mirobolants priviléges qu'il vont avec, leurs « honorables élus » devaient d'abord passer à la caisse des fils de... pour s'acquitter de factures se chiffrant en centaines de milliards de centimes ! Aussi, apprenant par les médias la gestion à la manière de véritables chefs de bandes de quartiers du département de la solidarité par Djamel Ould Abass, distribuant des dizaines de milliards de centimes aux amis et copains, le simple citoyen est pris par la nausée !

**Q**ue ceux qui se sont permis de vider les caisses de l'Etat, qui ont terni la réputation du pays à l'étranger, qui sont à l'origine de la terrible crise financière qui traverse le pays actuellement, et qui - pire encore - ont détruit pour très longtemps la confiance du citoyens en ses gouvernements payent aujourd'hui ne peut être que salutaire, ne seraient-ce que parce que les responsables actuellement en poste et futurs réfléchiront dorénavant à deux fois avant de toucher aux deniers publics. Mais attention l'application de la loi est, à elle seule, inefficace pour juguler sur le long terme le phénomène de la corruption dans notre pays. En dépit de leur nécessité comme composant de la gouvernance publique, les mécanismes de consentement légal ont prouvé leur inefficacité ; ils leur manquent la force morale pour instaurer la confiance. Le problème avec les mécanismes de consentement légal est que beaucoup d'abus ayant choqué les publics échappent à la justice ou ne sont pas illégaux au point de vue de la loi, parce que les lois régulant les entreprises sont ambiguës, les hommes de lois éprouvent des difficultés à saisir les concepts de gestion et financiers, les accusés n'éprouvent pas de difficultés pour se soustraire à leurs responsabilités, les lois ne s'appliquent avec toute la rigueur qu'aux cas flagrants et extrêmes de déviation, etc.

**D**'où la nécessité du consentement éthique. Les leviers propres aux mécanismes de consentement légal sont infiniment moins efficaces que des orientations fondées sur des valeurs et des aspirations éthiques. L'éthique peut être définie comme étant « la promotion et l'adhésion à des principes acceptés comme étant vrais, et gouvernant une profession ». C'est aussi « des normes que la communauté définit et institutionalise pour prévenir les individus de poursuivre des intérêts personnels au dépend des autres ». C'est un support intangible mais très

**« Parmi tant de personnes qui ne sont pas vertueuses, l'homme qui veut agir vertueusement en vient nécessairement à l'amertume. Par conséquent, si un prince veut maintenir son règne, il doit apprendre à ne pas être vertueux. »** Nicholas Machiavel

puissant pour le consentement. Instaurer des pratiques éthiques efficaces requiert la participation de tous, employés et responsables à tous les niveaux.

**L**'éthique joue un rôle critique dans la pratique du leadership. Les leaders intègres et consciencieux mettent les intérêts de la communauté au-dessus des leurs. En réponse aux récents scandales en Algérie, les responsables commencent à comprendre que la confiance, l'intégrité et la justice ont beaucoup d'importance, notamment aux yeux de leurs employés en particulier ainsi qu'aux yeux des citoyens en général. Comme notre climat politique et des affaires promeut les excès individuels, les responsables gagneraient à encadrer leurs actions par une philosophie éthique, qui les protège des pulsions de l'exploitation, du profit et de l'avancement au dépend des autres. Pour atteindre l'excellence, ils doivent éviter l'excès dans le comportement et dans la conduite. En fait, agir moralement est à la longue dans l'intérêt et de la collectivité et de l'individu.

Ce qui compte le plus c'est l'adéquation entre les politiques ou discours est les actions ou actes, un traitement juste des employés, et des discussions ou communications ouvertes sur l'éthique.

Des études menées aux USA et en Chine démontrent sans équivoque que les questions d'éthique occupent le haut du podium quand il s'agit de la bonne santé des institutions publiques et des entreprises. Dans l'étude menée dans la première puissance économique mondiale, parmi les 20 facteurs recensés et contribuant à l'excellence des entreprises l'honnêteté des responsables occupe la première place avec 88% sur 700%, suivent la vision avec 71%, la compétence avec 66%, les capacités d'inspirer 65%, etc. Dans celle menée dans l'usine du monde, l'interview de 35 managers parmi les plus réputés du pays a donné lieu au classement ci-après des traits de caractère des responsables menant au succès des organisations : La sincérité, la poursuite de l'excellence, la responsabilité sociale, l'harmonie, la modération, la spécialisation, le management scientifique.

## QUELS RÔLES POUR LES VERTUS ?

Les vertus sont des traits de caractère qui rendent une personne heureuse, une compagnie productive et travaillant avec profit pour une Nation. Elles sont les bonnes habitudes acquises par la répétition, qui suit la loi de la bonne raison ou de la prudence. Pour être vertueux, nous devons acquérir l'habitude de choisir d'agir bien en toute circonstance. Les vertus sont acquises par la pratique persistante et la continuité dans l'effort. Les personnes efficaces demeurent efficaces en dépit des difficultés parce que les vertus les soutiennent. Les leaders ou responsables jouent un grand rôle dans le développement ou au contraire dans l'érosion de la vertu parmi les employés et les citoyens.

Il existe des vertus fondamentales qui sont essentielles à tout bon leader et à toute prise de décision. C'est ce qu'on appelle les vertus cardinales ou naturelles : la prudence, la justice, le courage, et la maîtrise de soi. Les vertus cardinales sont les principales vertus morales ou naturelles. Elles coordonnent les activités humaines et les orientent au profit des personnes, pour leur bien et leur accomplissement. Toutes les autres vertus (sagesse, bonté, etc.) trouvent leurs origines dans les vertus cardinales.

**L**a prudence - appelée aussi sagesse, bon jugement, compétence ou raisonnement pratique : C'est l'habitude de reconnaître les bons objectifs et de choisir les moyens les plus efficaces pour les atteindre. La personne imprudente peut choisir les bons objectifs, mais ne choisit pas les bons moyens pour les atteindre. Nous devons faire attention et éviter la « fausse prudence » ou les « vices » qui poussent vers la recherche du bien-être matériel personnel, par la déception, l'hypocrisie, etc. La prudence est la plus im-

portante des vertus cardinales, elle est indispensable à l'accomplissement des trois autres vertus. Elle requiert l'optimisation du passé - étude du passé, analyse des expériences passées, consultation des autres, retenir ce qui est positif et rejeter ce qui est négatif, le diagnostic du présent - analyse du détail, circonspection, et enfin la prospective du futur - exploitation opportunités, réduction risques. La justice : C'est l'habitude d'accorder aux autres leurs dûs, pour qu'ils puissent accomplir leurs devoirs et exercer leurs droits, dans le même temps on fait en sorte que les autres font de même. La justice nous empêche de porter des jugements ou préjugés préconçus sur les autres. Trop d'injustices sont commises du fait de jugements irresponsables, chaque personne et chaque institution a droit à un bon nom ou à une bonne réputation. La calomnie, la diffamation, le commérage constituent des injustices graves commises contre les personnes et les organisations.

Le courage : C'est l'habitude de modérer ses émotions de peur et d'audace en vue d'achever un objectif rational. C'est la faculté de faire face et de dépasser les situations difficiles. C'est aussi la faculté d'agir même quand on a peur. Dans le milieu d'affaires ou en entreprise, le courage peut être requis pour permettre à une personne de dépasser de manière consistante la peur pour, par exemple, défendre le droit des autres, redéployer ou licencier des employés incomptents, ou d'agir dans des projets opportuns en dépit des risques encourus. La personne courageuse doit être différenciée et du peureux et de l'imprudent. La personne peureuse exagère les risques et les dangers. La personne imprudente est, au contraire, insensible aux risques et dangers.

**E**tre courageuse ne signifie nullement que la personne ne revient jamais sur ses décisions ou devant le danger, ou qu'elle n'assume jamais un risque, mais plutôt que cette personne juge de manière consistante les situations. La personne courageuse est patiente face aux obstacles et aux situations difficiles.

La maîtrise de soi - appelée aussi tempérance ou discipline : C'est l'habitude de contrôler nos tendances à la paresse, à la colère, à la suffisance, aux retards, et au manque d'enthousiasme dans l'accomplissement de nos responsabilités. C'est la vertu permettant la modération des émotions désordonnées du plaisir. La maîtrise de soi dans le gouvernement, par exemple, permet de surmonter les pressions du favoritisme, de la frugalité, ou des dépenses extravagantes ou de luxe.

La prudence est vue comme la cause, la racine, la mère, la mesure, le précepte, le guide et le prototype de toutes les vertus. L'injustice, la peur, et l'immodération vont à l'encontre de la prudence. On ne peut pas être prudent si on n'a pas les autres vertus. Une personne peureuse ne peut pas être prudente. Aussi, si quelqu'un est imprudent, il ne peut prendre des décisions justes basées sur les vertus du courage ou de la justice. Il y a interdépendance entre les vertus cardinales. Toutes les autres vertus sont reliées aux quatre vertus cardinales : la prudence - reliée à la compréhension, docilité, etc., la justice - reliée à l'ordre, la loyauté, etc., le courage - relié à la patience, persévérance, constance, etc., et la maîtrise de soi - reliée à la sobriété, abstinenza, modestie, etc. En raison de l'interconnexion des vertus, une amélioration dans l'une donne lieu à des améliorations dans les autres, et une régression dans l'une donne lieu à des régressions dans les autres.

## C'EST QUOI UN LEADER ÉTHIQUE ?

La plus grande responsabilité du responsable ou du chef est de créer une atmosphère de travail caractérisée par l'empathie et la confiance, favorisant le développement et l'épanouissement des personnes, et où les gens sont traités avec respect et dignité. Il existe quatre principes permettant le développement d'un leadership éthique :

Le respect des autres : Les leaders éthiques traitent les autres avec dignité et respect. Ce res-

pect se matérialise par le biais de l'empathie, l'écoute active, et la tolérance pour les points de vue différents des siens.

Servir les autres : Les leaders éthiques éprouvent la satisfaction quand ils servent les autres. Le service pour les autres se matérialise par la construction d'équipes de travail, en devenant mentor, en rendant les autres puissants.

La justice pour les autres : La justice fait partie intégrante des décisions des leaders éthiques. Ceci implique de traiter tous les subordonnés équitablement.

L'honnêteté vis-à-vis des autres : L'honnêteté implique d'être ouvert avec les autres par l'expression de nos pensées et notre réalité. Ce qui sous-entend que les croyances, les pensées, les dires ou paroles, et les accès constants.

Aussi, trois principes sont à la base de la prise éthique de décisions - Faite ce qui est bon pour le plus grand nombre, suivez votre plus haut sens des principes, fait ce que vous voulez que les autres font pour vous.

Toute la question et de savoir comment encourager les responsables à changer et à améliorer sans créer davantage de problèmes. Ils doivent être poussés à voir leurs activités professionnelles comme une mission avec ses fardeaux, et non pas comme une carrière avec ses privilégiés. En effet, nombreux de nos responsables - pas tous heureusement - n'ont pas le sens de la responsabilité et du devoir, et ont tendance à penser en termes de : « Qu'est-ce que ça m'apporte ». L'idée qu'on ne possède rien, que l'on consacre sa vie à son pays ou à des principes leur est totalement étrangère. Au contraire, ils se concentrent sur le pouvoir, la richesse, les possessions, la position et la domination.

**L**es employés et citoyens apprennent sur les valeurs en regardant les responsables en action. Plus un chef « marche sur ses mots », en traduisant les valeurs en actions, plus il est cru et respecté par les autres. De plus, les managers publics doivent apprendre à faire et à tenir les promesses et les engagements - leur crédibilité et celle de l'Etat en dépend. D'où l'importance de la gradualité dans la stratégie et l'action - faire au début des promesses réalisables pour passer ensuite à des engagements de plus en plus ambitieux. Pour implémenter une culture éthique au sein de toute organisation il serait souhaitable de mettre en place trois choses : un haut responsable chargé des questions d'éthique, un comité d'éthique, et enfin un code d'éthique. De plus, des programmes de formation en éthique au profit des responsables doivent être constamment organisés. C'est terrible mais à notre connaissance seul le groupe Sonelgaz a créé en son sein un comité d'éthique en 2020. Il a, auparavant en 2010, développé un code d'éthique. Une autre louable initiative. Cette dernière, à l'initiative de l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption, associe le citoyen lambda, à travers un questionnaire mis en ligne sur son site web, à l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Terminons par un résumé des pratiques du Responsable éthique versus celles du Responsable non-éthique : est humble / est arrogant ; concerné par l'intérêt général / promeut l'intérêt personnel ; honnête et direct / porté sur la tromperie ; respect ses engagements / viole les accords ; lutte pour l'équité / promeut l'inéquité et la partialité ; prend ses responsabilités en cas de problèmes / blâme et sanctionne les autres pour tout problème ; respect les autres / diminue les autres ; encourage et développe les autres / craint le développement des autres ; sert les autres / refuse l'aide et le soutien aux autres ; fait preuve de courage pour défendre ce qui est juste / manque de courage pour affronter les actes injustes ; encourage la critique constructive même déplaisante pour lui/ aime qu'on lui dise ce que, lui, il aime bien entendre ; promeut la collaboration, la coopération et la cordialité / promeut le « diviser pour régner ».

\*Ancien cadre du Ministère de la Défense Nationale et de l'ex. Ministère de la Prospective et des Statistiques, Actuellement consultant-formateur en management.

# Régénération urbaine et économie vertueuse : proposition pour l'Algérie



Par Sandra Guinand\*  
et Yazid Ben Hounet\*\*

**E**lle n'a toutefois pas encore mis en place, du moins à notre connaissance, des projets ambitieux de régénération urbaine ; cette dernière étant entendue comme l'ensemble des « stratégies de reconversion visant à redynamiser des économies urbaines défaillantes tout en visant à doter les villes de fonctionnalités nécessaires à l'émergence de nouvelles images » (Chaline, 1999 : 4)<sup>4</sup>. Ces projets, qui ont pour objectif à la fois de requalifier des espaces urbains délaissés (notamment les friches urbaines) et de dynamiser (ou redynamiser) des secteurs économiques en milieu urbain, se sont développés à partir de la fin des années 70 aux Etats-Unis (Guinand, 2020)<sup>5</sup>, et à partir des années 90 en Europe (Guinand, 2015)<sup>6</sup>. Ils se sont encore peu diffusés aux pays du Sud, en particulier africains.

Ce « retard » peut néanmoins constituer un avantage. Il peut nous aider à concevoir des projets qui éviteraient (ou du moins tenteraient d'éviter) les possibles effets contre-productifs sur le long terme. Les projets de régénération urbaine ont souvent eu des conséquences regrettables : perte de la mémoire urbaine, gentrification - c'est-à-dire l'éviction des habitants des classes populaires au profit de ceux classes moyennes et supérieures-, privatisation de certains espaces autrefois publics, etc.

Dans ce texte, nous proposons une approche pour mettre en place, en Algérie, des politiques de régénération urbaine qui permettent à la fois de freiner l'extension urbaine, améliorer la qualité urbaine, diversifier l'économie et promouvoir la création d'emplois qui soient socialement et écologiquement soutenables. L'Algérie, qui dispose encore d'une certaine souveraineté économique et d'une tradition d'économie sociale, est bien positionnée pour impulsler des projets qui articulent régénération urbaine et économie vertueuse - c'est-à-dire sociale, solidaire et soucieuse de l'environnement.

Nous proposons ici de repenser conjointement certaines problématiques de développement urbain, économiques et sociales, particulièrement importantes pour Algérie : 1) Le besoin de diversifier son économie, pour ne pas dépendre de la rente pétrolière et gazière, et pour créer des emplois durables, en particulier pour les jeunes ; 2) La nécessité de freiner l'extension urbaine dans de nombreuses villes - où s'observe une forte augmentation de la population urbaine (plus de 70 % de nos jours, alors qu'elle ne représentait que près de 30 % en 1962). Cette extension urbaine entraîne la disparition de terres agricoles, d'éco-systèmes ainsi qu'une forte expansion des réseaux (routes, eau, électricité, gaz, etc.) et des services (postes, télécommunications, traitement des déchets, etc.). Ce qui est à la fois coûteux, peu durable écologiquement et amène de nombreuses difficultés sociales, notamment de mobilité (en raison de l'éloignement de cer-

**L'Algérie a déjà mis en place des politiques ciblées de restauration de son cadre bâti ancien. On pense notamment à la Casbah d'Alger<sup>1</sup>, à la vieille ville de Constantine (Amrani Mahdi, 2017)<sup>2</sup> ou encore à certains ksour de la vallée de la Saoura et des Monts des Ksour (Ben Hounet & Guinand, 2007)<sup>3</sup>.**

taines populations des centres urbains) ; 3) Celle de requalifier les espaces bâti dégradés et délaissés - dans le centre de grandes villes, mais aussi dans des villes moyennes, dans des villages et des ksour (comme ceux de Boussemghoun et de Tiout) ; 4) Enfin, la nécessité de veiller à la préservation de l'environnement par l'application de politiques publiques ambitieuses (traitement des déchets, mesures de préservation du cadre environnemental et du cadre de vie, notamment en milieu urbain).

Dans de nombreux pays, des localités ont mis en place des « zones franches » - espace présentant des avantages fiscaux - pour développer de nouvelles activités économiques. Celles-ci sont très souvent situées en périphérie urbaine. Elles ont parfois pour effets collatéraux de désavantager les économies des centres urbains et d'accroître les processus d'extension urbaine. Des villes ont également mis en place des projets de régénération urbaine en s'appuyant principalement sur des capitaux de grands groupes financiers, sur les industries créatives (Florida, 2002)<sup>7</sup> ou encore sur l'économie touristique. Outre les effets mentionnés plus haut (gentrification, privatisation des espaces publics, perte de la mémoire urbaine), cette approche de la régénération urbaine a rendue ces villes - comme Barcelone ou Porto - particulièrement dépendantes des flux des capitaux financiers, des flux touristiques, et de la prédatation de plateformes de location de courte durée (type Airbnb). Tout cela au détriment des primo habitants et des nouveaux arrivants ne trouvant plus où se loger à des loyers descendants.

Il faut revoir les choses autrement ! Il faut régénérer la ville en intégrant, en son sein, dans les espaces à régénérer, des « zones franches » pouvant accueillir des activités économiques qui soient socialement et écologiquement soutenables. Des activités économiques tournées vers des besoins importants. Si la culture, la création (les domaines du design, de la publicité, des arts visuels, de l'artisanat, de l'informatique, etc.) et le tourisme doivent et peuvent avoir leur place, il faut aussi veiller à attirer d'autres économies vertueuses, vertes, sociales et solidaires. Pour accompagner le développement économique et éviter les effets de gentrification et de privatisation, il faut en outre intégrer un contrôle de la part des habitants (ou de collectif d'habitants) et des autorités locales (commune, daira et/ou wilaya).

On pourrait, par exemple, concevoir la mise en place d'un projet pilote de régénération urbaine - éventuellement à Sidi el Houari (Oran) - en créant une société mixte de régénération urbaine (incluant une équipe de projet - urbanistes, architectes, socio-

anthropologues et économistes -, des représentants de la wilaya, de la mairie et des associations de quartier) et en créant dans ce périmètre une ou des zones franches selon des critères sociaux et écologiques. Il conviendrait de régénérer le périmètre choisi, en attirant des petites et moyennes entreprises qui bénéficiaient d'avantages fiscaux (une imposition limitée, de 5 à 10 % par exemple) et qui répondraient à certains critères sociaux et environnementaux : l'entreprise devrait avoir un personnel composé préféablement de résidents du quartier ou de la ville ; le salaire le plus haut ne devrait pas être supérieur à plus de trois ou quatre fois le salaire le plus bas ; l'impact environnemental de la production doit être très bas, voire nul. Il s'agirait ainsi de favoriser les entreprises innovantes en matière de développement durable grâce à une imposition allégée - notamment les entreprises de recyclage, créatives, de service aux personnes ou à utilité sociale. Par exemple, nous avions lu, il y a deux ans de cela, l'information de la mise au point d'une poubelle intelligente par les étudiants de l'Ecole Polytechnique d'Oran (ENPO)<sup>8</sup>.

C'est particulièrement ce type de projet d'entreprise qu'il faut encourager en offrant à leurs concepteurs la possibilité de bénéficier de locaux et d'une fiscalité avantageuse, dans le périmètre urbain régénéré, pour développer une entreprise innovante, utile aux communes d'Algérie, et pouvant faire l'objet de produits exportés vers les pays voisins. Nous pensons aussi aux entreprises de production de panneaux solaires, de textiles (à partir de laines produites à proximité - l'Algérie ne manque pas d'éleveurs), aux productions de denrées alimentaires transformées en privilégiant les circuits courts, etc... Et si l'espace manque dans le périmètre faisant l'objet de régénération urbaine, l'Oranie et plus largement l'Algérie regorgent de bâtiments pouvant être requalifiés (réhabilités) pour accueillir des unités de production (en tant que zone franche). Nous pensons en particulier aux nombreuses anciennes caves à vin ou silo de céréales que l'on trouve à l'abandon dans de nombreux villages. Nous pensons aussi à certains habitats abandonnés des ksour (pouvant accueillir par exemple des ateliers textiles ou autres).

Pour éviter les processus de gentrification et de privatisation des terrains - un des problèmes des projets de régénération urbaine qui ont opté pour le Partenariat Public Privé (Guinand 2013, 2020)<sup>9</sup> - il serait préférable que les bâtiments délaissés dans les périmètres régénérés soient administrés par une société mixte de régénération urbaine, et si possible préempter par les communes

(APC). Ces bâtiments - une fois réhabilités - auront vocation à être loués aux petites et moyennes entreprises souhaitant s'installer dans le périmètre et qui répondraient aux cahiers des charges établis par la société mixte de régénération urbaine. Les loyers des entreprises permettraient de rembourser la réhabilitation des bâtiments - tout en protégeant et en réhabilitant les habitations des populations encore résidentes. L'imposition allégée et simplifiée aurait pour effet d'attirer les petites et moyennes entreprises, y compris étrangères et/ou portées par la diaspora algérienne. Elle leur permettrait d'être en concurrence avec des grandes entreprises capitalistes qui, ailleurs, et notamment en Europe, bénéficient de mesures d'optimisation fiscale et arrivent (contrairement aux PME) à user des paradis fiscaux (notamment européens). Les critères demandés aux entreprises permettraient, en contre-partie, de garantir la création localement de plusieurs emplois - et donc la consommation locale, l'impôt sur les salaires, etc.

L'idée est donc de redynamiser en attirant une économie vertueuse et des PME solidaires et écologiques, par une fiscalité attractive, plutôt que de s'appuyer sur des grands groupes comme cela se fait dans de nombreux projets de régénération urbaine. Il s'agit aussi d'améliorer la qualité de vie, en réhabilitant le cadre bâti et les aménagements, en créant des bassins d'emplois au sein de la ville et non à l'extérieur.

\*Urbaniste

\*\*Anthropologue

Notes

1- <https://www.elwatan.com/regions/centre/alger/restauration-de-la-casbah-une-nouvelle-feuille-de-route-pour-rattraper-le-retard-06-02-2020>

2- <http://archives.umc.edu.dz/handle/123456789/8724>

3- <https://www.cairn.info/journal-espaces-et-societes-2007-1-page-151.htm>

4- Chaline C. (1999), *La régénération urbaine*, Paris, PUF.

5- <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/07352166.2019.1697182>

6- Guinand S., 2015, *Régénérer la ville. Patrimoine et politiques d'image à Porto et Marseille*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 276 p.

7- Florida R. (2002), *The Rise of the Creative Class. And How it's Transforming, Work, Leisure, Community and Everyday Life*, New York, Basic Books.

8- <http://www.aps.dz/economie/67978-oran-des-etudiants-de-l-enpo-mettent-au-point-une-poubelle-intelligente>

9- [https://www.persee.fr/doc/globe\\_0398-3412\\_2013\\_num\\_153\\_1\\_6498](https://www.persee.fr/doc/globe_0398-3412_2013_num_153_1_6498) ; <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/07352166.2019.1697182>

# ONS : la descente en enfer des hydrocarbures à partir de 2017 confirmée



Par Reghis Rabah\*

Dans son rapport numéro 9000 intitulé « Les comptes économiques en volume de 2016 à 2019 » (01), l'organisme national des statistiques (ONS) est formel et confirme la conclusion de la Banque d'Algérie (BA) et le fond monétaire international (FMI) qu'une forte reprise d'activité a été enregistrée dans le secteur des hydrocarbures notamment à Sonatrach en 2016 avec une croissance de 7,7%. Sonatrach avait renoué ainsi avec une forte activité qu'elle avait perdue depuis pratiquement 14 ans soit l'année 2003 où le taux d'accroissement en volume (en %) de la valeur Ajoutée des hydrocarbures a dépassé les 8%. Rappelons que en 2003, la croissance a été portée par la mise en production du fameux champ de Berkine Ourhoud en partenariat d'ailleurs, c'est-à-dire qu'une part va aux partenaires et donc a nécessité des dépenses de plusieurs milliards de dollars.

Par contre et tous les organes statutaires du secteur de l'énergie reconnaissent qu'en 2016, cette forte croissance était le résultat des efforts propres du mastodonte sans investissements ni apport de partenaires mais à travers une réorganisation adéquate et une stratégie intensive, tournée vers les gisements existants et une réévaluation des réserves pétrolières et gazières en utilisant des méthodes de stimulation. L'objectif visé à l'époque était celui d'atteindre une croissance de 11% dans le domaine du possible car Sonatrach disposait d'une capacité additionnelle de production de 100 000 barils par jour, malheureusement réduite à 1,08 millions de barils par jour du fait de la limitation et du respect du quota de l'OPEP. Il se trouve constate le même rapport de l'ONS que le secteur des hydrocarbures « s'est de nouveau caractérisé par des baisses d'activité en volume dès 2017 encore plus marquées en 2018 et qui persistent en 2019 soit respectivement -2,4%, -6,4% - 4,9%, au premier trimestre 2020, l'ONS a publié la plus forte baisse de l'histoire -13,4 %, alors que le pays n'avait pas encore connu la crise sanitaire .

Avec la crise due au Covid-19 il est fort probable que l'année 2020 ne sera pas meilleure non plus. Il demeure bien entendu que l'ONS n'a pas manqué d'attirer la sonnette d'alarme sur l'importance du secteur des hydrocarbures dans le Produit Intérieur Brut (PIB) pour mesurer les chocs extérieurs auxquels sera confronté par ricochet l'économie globale.

En Outre, les valeurs nominales des exportations d'hydrocarbures restent en baisse. Elles ont été selon les chiffres de la douane (CNIS) de 33,2 milliards de dollars en 2019 contre 39 milliards de dollars une année auparavant soit une baisse substantielle de 14,9% en dollars courants. Cette faible performance est liée à une baisse du prix du baril qui est passé de 70,9 dollars le baril en 2018 à 64,7 dollars le baril en 2019. Depuis le premier janvier à ce jour, la moyenne du prix du Sahara Blend référence algérienne n'est que 41 dollars le baril moins que le Brent référence européenne avec une moyenne de 42,59 dollars le baril avec un point bas de 15,98 dollars le baril en avril dernier et un point haut 71,75 dollars le baril. La faiblesse de la demande du Sahara Blend est certainement due à l'activité raffinage qui reste très timide dans le monde. Le brut algérien est très apprécié par les raffineurs à cause de sa légèreté et taux de soufre réduit. En volume et aux prix de l'année précédente, les exportations d'hydrocarbures baissent de 5,8% en 2019 après avoir enregistré une baisse 8,3% en 2018.

## POURQUOI JUSTEMENT CETTE DESCENTE EN ENFER AU 2ÈME SEMESTRE 2017 ?

En dépit de ses déboires, Chakib Khelil a été appelé en renfort par les Bouteflika pour préparer un cinquième mandat ne serait ce que par ses orientations et conseils. La

première mesure était de mettre un des leurs à Sonatrach, caisse principale de financement occulte. En Mars 2017 Amine Mazouzi fut limogé à la surprise générale des organes statutaires du groupe et du Fond Monétaire International (FMI) qui a considéré cette période comme la plus prospère de l'histoire du mastodonte. Il nomme Abelmounene Ould Kaddour très proche de Khelil mais traîne des casseroles judiciaires pour une affaire d'espionnage, en chargeant son CV de faux diplômes pour rappel, mais semble arranger les affaires du cinquième mandat.

Depuis le mois de mai 2017, Sonatrach a renoué brutalement avec le déclin de ses gisements. Avec l'équipe en place, incomptente, ayant provoqué la démobilisation du personnel, l'outil de production a été saboté. Pour maintenir un niveau permettant d'honorer la livraison de gaz, les responsables de Sonatrach, sous la direction de ce PDG, menés par l'ex Vice-Président Amont, ont décidé d'aller vers le massacre des gisements de Hassi R'mel et Hassi Messaoud. La production de gaz a énormément baissé partout sur les champs générés par Sonatrach. Pour compenser ce déclin, les responsables de Sonatrach ont choisi l'option de passer à la violation de la conservation et préservation des gisements et de la réglementation, consistant en le détournement des volumes destinés à la réinjection, vers la vente. La chute des niveaux des pressions est provoquée par le détournement, au quotidien, d'un volume de gaz destiné à la réinjection pour le maintien de la pression.

Ce gaz réinjecté depuis des décennies, est vital pour les champs de Hassi Messaoud, mais le management de Sonatrach a décidé de le vendre à l'international et sacrifier certains secteurs de Hassi Messaoud. Pour donner une illusion fausse et biaiser les chiffres et le bilan réel de l'équipe. La même chose pour R'hourde El Baguel où des quantités de 6 millions de mètres cube étaient détournés quotidiennement vers les marchés internationaux du gaz. Aït El Kheir a également vu ses champs privés des opérations de cyclage et de maintien de pression. A R'hourde Ennous, sur les 24 millions de mètres cube par jour, destinés au cyclage, conformément au plan de développement approuvé pour la préservation des gisements, 17 millions sont détournés vers le marché de la vente.

Cette situation induit systématiquement une perte immédiate de grandes quantités de condensat et de GPL, ainsi qu'une chute importante de la pression de gisement, ceci provoquant un épisode accéléré et irréversible de tous ces gisements avec la perte des réserves qui avaient été mobilisé à prix très fort.

Toutes les « découvertes » réunies, ne pourront jamais remplacer ces réserves perdues de Hassi Messaoud, ni en terme de niveau de production, ni pouvoir maintenir les couts de production actuels. A Sonatrach, on essaye d'expliquer ce déclin brutal de la production par un manque d'investissements et par les retards dans la mise en production des gisements de Sud Ouest (Touat Gas, Groupement Timimoune et groupement Reggane Nord).

Or, l'ensemble de ces projets ne va pas produire plus de 25 millions de mètres cube par jour. (Reggane Nord: 8 millions m<sup>3</sup>/j, Touat gas: 12,8 millions m<sup>3</sup>/jour et Timimoun: 4,6 millions m<sup>3</sup>/jour). En sommes, même si ces gisements commencent à produire immédiatement, il y aura toujours la moitié qui manquera sur un déficit déclaré de 50 millions de mètres cube par jour.

## LE CHOIX D'UN PDG POUR SONATRACH RESTE UN VRAI CASSE-TÊTE POUR SON PROPRIÉTAIRE

De 2014 à 2020, il y a eu six PDG à la tête de Sonatrach. Durant toute cette période, le limogeage se faisait sans aucun bilan qui pourrait éclairer l'opinion publique sur cette instabilité qui obéit souvent à l'humeur des lobbyistes parfois politiques, d'autant plus que la nouvelle loi a réduit considérablement le rôle d'audit d'ALNAFT.

Durant ce quinquennat, les prix du baril sont passés pour le Sahara Blend de 110 \$ au pre-



mier semestre de l'année 2014 pour entamer une chute imposée par une guerre lancée par l'Arabie Saoudite contre les producteurs de gaz de schiste américains en inondant le marché.

De 2015 au premier semestre 2017 les prix ont été à leur plus bas niveau pour atteindre en 2016, 46 dollars le baril. En 2015, la croissance s'est élevée à 3,9 %, grâce à la première augmentation de la production d'hydrocarbures en une décennie.

Au premier semestre 2016, l'Algérie a connu une croissance relativement vigoureuse de 3,6 %, sous-tendue par une production d'hydrocarbures en voie de redressement qui a compensé une croissance plus atone des secteurs hors hydrocarbures.

C'est aussi l'année où Sonatrach devait réaliser les meilleures performances de la période à l'unanimité des organes statutaires. L'Algérie vient, en effet, d'enregistrer la meilleure performance du Maghreb, mais également de l'ensemble des pays arabes exportateurs d'hydrocarbures. Ceci confirme donc la tendance positive déjà observée en 2015, année où seuls les Émirats arabes unis avaient fait mieux. ». La Banque mondiale dans son rapport de suivi de l'automne 2016 est allée encore beaucoup plus loin dans son analyse Sonatrach renoue avec une baisse brutale de la production et des exportations à partir du second trimestre 2017 coïncidant avec le changement au sein de la compagnie, malgré l'illusion donnée par la comptabilisation des gaz d'injection détournés vers l'exportation, afin de masquer une partie du déclin; En trois années l'Algérie a perdu plus de 25 % de ses capacités, et un manque à gagner potentiel ces trois dernières années de plus de 15 milliards de US\$. Les responsables de ces graves déviations, dont la majorité d'entre eux sont encore en poste actuellement, ou rappelés pour certains, ont entamé la descente en enfer depuis le deuxième semestre 2017 pour, conjurer tous les projets au futur sans aucun axe stratégique crédible.

Et pour calmer les politiques en gagnant leur faveur, ils mettent à disposition pour exportation plusieurs milliards de m<sup>3</sup> de gaz destiné à la réinjection, dès le second trimestre 2017, dans une situation de forte baisse de la production, qui a eu pour conséquence l'accroissement du déficit, la perte des parts du marché, et des questionnements sur l'avenir proche des capacités du pays de production d'hydrocarbures, et ce malgré la hausse du prix du baril à partir de 2017.

Tout ce qu'elle entreprend, elle le renvoyait à son projet « SH 2030 ». Nous sommes au deuxième semestre de l'année 2020, où en est le projet du processing avec les Suisses et le raffinage du brut algériens à Augusta ?

Avons-nous avancé sur les importations des carburants ? Qu'avons-nous gagné ? La réponse de cette équipe est curieusement dans la capacité fictive et potentielle de vendre la raffinerie tant contestée au double de son prix.

Est-ce l'objectif visé ? Tandis que les institutions de l'Etat, ministères, banque d'Algérie et ONS, disposent de la situation de Sonatrach lorsqu'elle lui a été confiée en Mars 2017: un taux de croissance de 8%, le règlement de tous les contentieux dont (TPE), le gain de deux arbitrages internationaux, l'augmentation de la production, l'elan des projets pétrochimie et raffineries, l'ouverture pour la 1ère fois en 2016 du projet photovoltaïque avec ENI.

Pour réussir un programme ambitieux fortement tourné vers le bien-être de la société, comme ambitionne le président Tebboune, il faut d'abord disposer de moyens que peut offrir l'économie algérienne fortement du type extensive depuis la fin des années 70. Tous les pays ont compris sauf les décideurs algériens eux-mêmes : la Sonatrach était, elle est et elle le restera probablement pour plusieurs années encore la locomotive du développement économique algérien. Elle est un réservoir d'emplois, elle contribue à plus de 70% du budget de l'Etat et finance par ses exportations plus 95% des besoins économiques et sociaux. Pendant que les experts rêvent de diversification et d'une alternative aux hydrocarbures, les lobbies ancrent leurs ventouses à l'intérieur même du mastodonte dont le seul objectif de l'affaiblir pour justifier sa privatisation.

Suite en page 12

\*Consultant, économiste pétrolier

# ONS : la descente en enfer des hydrocarbures à partir de 2017 confirmée

Suite de la page 11

## LA RENTABILITÉ DES GISEMENTS EXISTANTS SE POSERA TÔT OU TARD

Aujourd'hui, si le calcul des coûts reste le seul souci des uns et des autres, c'est parce que le niveau des prix du baril du pétrole qui font un yoyo dans la fourchette de 40 à 45 dollars le baril, n'affecte pas leur seuil de rentabilité (break even point) qui se situera pour un prix compris dans une fourchette entre 10 à 15 dollars pour la plus part des pays producteurs africains dont l'Algérie et 2,5 et 7 dollars pour ceux du Moyen Orient, une vingtaine de dollars pour la Russie. Il est à noter que les relativement faibles coûts de production de l'Algérie sont soutenus par la production de Hassi Messaoud, Hassi R'mel, et Berkine.

La perte de production de ces derniers du fait du non préservation de ces gisements implique systématiquement la multiplication de ces coûts. Quant aux producteurs de schiste américains, ils y sont déjà bien avant dans une faillite en cascade à cause d'un manque de liquidité pour forer plus de puits et rembourser les dettes. Leur cas, désormais, rentre dans le cadre d'une stratégie de domination de l'Etat fédéral américain qui continue à les booster pour suivre son élan de premier producteur du monde.

Il se trouve que ce n'est pas avec facilité que Donald Trump envisage de soutenir les producteurs de gaz de schiste car il trouve une résistance farouche de l'opposition démocrate qui lui reproche de s'intéresser d'avantage aux entreprises au détriment de l'intérêt général des Américains. Son attitude égoïste sous le couvert de « l'Amérique d'abord » l'écarte de son devoir international vis-à-vis de cette pandémie qui prend de plus en plus d'ampleur.

Le 10 mars dernier le Washington Post a fait savoir que l'administration Trump a réclamé une aide substantielle pour soutenir les entreprises de pétrole et de gaz de schiste frappées par la chute des prix du pétrole et la récession liée au coronavirus. En plus du contexte économique difficile lié au coronavirus, ces entreprises font face à une chute vertigineuse du prix du baril favorisée par une relation tumultueuse entre l'Arabie saoudite et la Russie. L'aide fédérale pourrait se faire sous forme de crédit à très faible taux d'intérêt, précise le « Washington Post ». Voilà disent les démocrates « Ce qui nous inquiète, est cette attitude du gouvernement qui prête davantage d'attention à des intérêts particuliers qu'aux citoyens ne peuvent pas savoir s'ils sont malades car les médecins manquent de kits de dépistage. » Rappelons que le 10 mars, le nombre de contaminations au nouveau coronavirus recensées aux Etats-Unis dépassait les 1 000 cas, aujourd'hui il avoisine les 6,5 millions avec 192 000 décès selon l'université américaine Johns Hopkins, après que des experts sanitaires ont reproché aux autorités d'avoir minimisé la crise et d'avoir pris du retard dans la mise au point des tests de dépistage. Il se trouve malgré un plan d'urgence d'un montant de 8,3 milliards de dollars approuvé par le congrès américain le 5 mars 2020 pour financer la lutte contre le ravage du coronavirus, que la priorité du président Trump reste tournée vers sauvetage des producteurs de schiste par un plan de relance de 700 milliards de dollars de baisse des charges sociales.

Par ailleurs, Chuck Schumer et deux autres sénateurs démocrates, Patty Murray, un élue de Washington, Gary Peters, élue du Michigan, préparent une lettre demandant au président de déclarer un état d'urgence et de donner à l'Agen-

ce fédérale des situations d'urgence (FEMA) accès à 40 milliards de dollars, lit-on sur le site américain Politico.

## IL SE TROUVE QUE L'ALGÉRIE EST PARMI LES PAYS LES PLUS VULNÉRABLES

Elle n'est pas la seule, il y a le Nigéria, l'Angola, l'Irak, la Libye et surtout le Venezuela pour ne citer que ceux-là.

Au Nigéria, le gouvernement se penche actuellement sur un scénario catastrophe de 30 dollars par baril de pétrole comme prix de référence et une production de 2,1 millions de barils par jour. Ces données entrent dans le cadre du projet gouvernemental qui consiste à réajuster le budget des finances 2020, en raison de la faiblesse actuelle des cours. L'information a été donnée le mois d'avril dernier, par la ministre des Finances Zeinab Ahmed. Elle a déclaré déjà auparavant que le budget 2020 de la plus grande économie africaine devait être réduit parce qu'il prévoyait un prix du pétrole de 57 dollars le baril. Le prix du baril était alors de 53 dollars. L'Algérie dans un conseil des ministres tenu sous la présidence d'Abdelmadjid Tebboune le dimanche 22 mars a pris des décisions de coupes budgétaires drastiques mais très ciblés pour faire face à cette chute du baril qui a pris un coup le lendemain affecter le Brent proche du brut Algérien à 26,35 dollars le baril dans le marché asiatique, après le rejet par le Sénat américain d'un plan de relance de l'économie éprouvée par la pandémie de coronavirus, qui continue de faire rage dans le monde.

Ces mesures sont jugées par de nombreux observateurs courageuses et très circonscrites. Il s'agit d'abord de compresser les importations qui lui coutaient 41 milliards de dollars pour les ramener à 31 milliards de dollars. Le service hors facteur qui a de tout temps pesé sur la balance de paiement, la mesure qu'a pris le conseil des ministres est « d'arrêter carrément la conclusion des contrats d'études et de services avec les bureaux étrangers, ce qui épargnera à l'Algérie près de sept milliards de dollars / an ». Il y aura aussi une coupe de 30% du budget de fonctionnement avec un garde-fou-fou pour ne pas toucher les salaires.

Ensuite certains projets programmés dans le budget 2020 et non encore entamés pourront être reportés, évidemment en fonction de l'évolution de la situation économique. La mesure phare reste la coupe budgétaire du groupe Sonatrach qui devra revoir ses charges d'exploitation et ses dépenses d'investissement qui passeront de 14 milliards de dollars à 7 milliards de dollars afin « de préserver les réserves de change ». Le groupe est orienté aussi de ne compter dorénavant sur lui-même pour rechercher des voies intensives comme l'exportation de l'électricité au pays voisins ou éventuellement augmenter les volumes de production pétrolière et gazière pour les destiner au marché spot, une manière de sortir des solutions de facilités habituelles.

Pour le Venezuela, les choses pourraient tourner au plus mal après avoir vécu une inflation à plusieurs chiffres, le Fonds monétaire international (FMI) a rejeté une demande d'aide de 5 milliards de dollars réclamée par le président du Venezuela Nicolas Maduro afin de lutter contre l'épidémie de nouveau coronavirus dans son pays. Cette organisation internationale a fondé son rejet par un manque de clarté de la reconnaissance internationale de l'élection de Nicolas Maduro dans ce pays.

Reghis Rabah

Note

(01)-http://www.ons.dz/IMG/pdf/comptes2016-2019.pdf

## LA CHRONIQUE DU BLEDARD

Paris : Akram Belkaïd



# À Khaled Drareni. Ceci n'est pas une chronique



Ce texte ne parlera pas de la normalisation honteuse qui vient d'intervenir entre, d'une part, deux « pays » du Golfe, les Emirats arabes unis (EAU) et Bahreïn, et Israël, d'autre part. Elle ne dira rien du silence géné de nombre de capitales arabes, incapables aujourd'hui d'imposer leur voix face à des monarchies qui, jadis, avaient peur de leur propres ombres et enfouissaient la tête dans leurs dishdashas immaculées quand les raïs s'exhibaient.

L'argent des émirs achète tout, y compris les tenants de la souveraineté nationale et tant pis pour le pauvre peuple palestinien. Elle n'abordera pas non plus la fascination que nombre d'Emiratis et Bahreïnis ont toujours éprouvée à l'égard des nuits festives de Tel Aviv, s'y rendant de manière plus ou moins clandestine depuis au moins deux décennies. Non, cette chronique ne parlera pas de ça parce que le cœur n'y est pas, parce que mon confrère Khaled Drareni vient d'être condamné à deux années de prison par une justice inique et aux ordres d'un système qui mène tranquillement l'Algérie vers une nouvelle catastrophe.

Ce texte ne parlera pas de la pandémie de Covid-19 et de ce qu'elle doit nous imposer comme réflexions personnelles. En mars dernier, l'auteur de ces lignes avait évoqué une guerre sachant que cela pouvait être d'autant plus mal compris que ce terme a été utilisé par de nombreux dirigeants politiques. Il me faudrait plus de temps, et plus de place, pour dire pourquoi cette épidémie nous oblige à accepter l'idée de l'incertitude.

Dans les pays protégés, qui n'ont pas connu de graves crises depuis la fin de la seconde guerre mondiale, cette incertitude est insupportable pour

beaucoup. Mais à quoi bon en parler quand des dizaines de détenus d'opinion sont enfermés en Algérie, dans des conditions sanitaires catastrophiques. Que savent-ils, eux, de l'avenir ? Khaled Drareni et tant d'autres, parmi lesquels je n'oublie pas Rachid Nekkaz qui, quoi qu'en pense, a osé défier le système quand les rues du pays étaient encore bien calmes, doivent être libres.

Cette chronique ne parlera pas de l'ambiance fétide qui règne en France où les personnes de culture ou de confession musulmane sont toujours et encore dans le collimateur d'une partie des « élites » politiques et médiatiques. Symbole de ce déséquilibre, le cas de cette jeune fille qui a posté une vidéo d'une recette de cuisine. Comme elle portait le voile, de manière plutôt lâche pourtant, une journaliste du Figaro, habituelle diffuseuse de venin islamophobe, s'est crue autorisée à poster « 11 septembre » en commentaire.

La mécanique habituelle a fait le reste. La cuisinière a subi un véritable harcèlement en ligne et la journaliste, ayant reçu quelques menaces de la part des inévitables imbéciles qui tombent dans le piège, est devenue la cause à défendre pour la caste politico-médiatique. Je pourrais m'étendre plus longuement sur cette affaire - ou d'autres, mais l'envie n'y est pas. S'il est une hogra qui vaille la peine d'être dénoncée, c'est bien celle que subissent les Algériens. Khaled Drareni, en prison pour avoir fait son métier de journaliste en couvrant le Hirak, ne mérite pas cet acharnement.

Les anonymes convoqués par les services de sécurité pour quelques mots de colère ou de moqueries sur Facebook ou Twitter ne méritent pas d'être traités ainsi. Cette chronique ne traitera

pas de la campagne électorale américaine qui se déroule sur fond de chaos météorologique et de montée des tensions politiques mais aussi ethniques. En novembre prochain, les risques sont grands d'une grave crise, Donald Trump ayant décidé qu'il a déjà remporté le scrutin et que s'il venait à être déclaré perdant, ce serait la faute de la fraude, notamment pour ce qui concerne le vote par correspondance, important par ces temps d'épidémie.

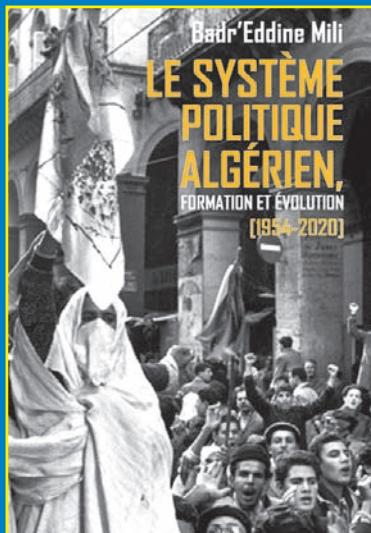
En 2000, déjà, l'Amérique avait donné une piteuse image d'elle-même avec le scandale du décompte des voix en Floride et la victoire très controversée de George W. Bush. Cette fois, on peut imaginer un scénario à l'africaine, avec deux présidents soutenus par deux camps n'hésitant pas à faire parler les armes. Mais on n'en est pas là.

L'Amérique, quels que soient ses travers, a une Constitution respectée et âprement défendue. Par contre, dans le pays où Khaled Drareni, journaliste professionnel reconnu, vient d'être envoyé en prison, la Constitution est un jouet avec lequel se sont amusés tous les derniers locataires du Palais d'El-Mouradia sans que cela ne change la donne : l'Algérie demeure un pays sous-développé (qui coupe internet pour empêcher la fraude à l'examen du bac !) où l'Etat de droit n'existe pas.

Comme le disent si bien les mots de l'écrivain Philippe Djian, mis en musique pour le bon compte de Stephan Jakob Eicher, les nouvelles sont mauvaises d'où qu'elles viennent. La condamnation en appel de Khaled Drareni en est une et elle occulte le reste. Contrairement à ce que j'ai pu lire ici et là, ce n'est pas qu'une simple défaite du Hirak ou de la liberté d'expression. C'est d'abord et surtout une défaite pour toute l'Algérie.

# «Système» ET «FORCES PARALLÈLES»

médatic  
Par Belkacem  
Ahcene-Djaballah  
Livres



**LE SYSTÈME POLITIQUE ALGÉRIEN. FORMATION ET ÉVOLUTION (1954-2020).**  
Essai de Badr'Eddine Mili,  
Apic Editions, Alger 2020,  
159 pages, 700 dinars

Il avait produit, entre 2009 et 2015, une trilogie romanesque («La brèche et le rempart», «Les miroirs aux alouettes», «Les abysses de la passion maudite»). Voilà qu'il termine sa trilogie politique avec ce dernier ouvrage.

Il aura donc fait le tour de «la question algérienne», côté cour et côté maison, côté obscur et côté lumineux. Comme tout journaliste qui se respecte, observateur social par excellence, au parcours plus qu'honor-



rable. On sent, en lui, un engagement militant. Sa permanence ! Il faut tenir compte de cela pour mieux comprendre les qualités (et les défauts si vous lui en trouvez) de l'homme et apprécier la valeur de l'œuvre.

Voilà donc un travail de recherche qui relève bien plus de la «politologie active» que de la sociologie et encore moins de la littérature politique habituelle... presque toujours austère et rébarbative... souvent trop académique et parfois trop «personnalisée». Ici, l'auteur (et chercheur) nous présente le système politique algérien, sa formation et évolution de 1954 à 2020..., ce qui est assez ambitieux pour un ouvrage d'à peine 156 pages... A partir (à travers) les luttes au sein du pouvoir algérien et en évoquant les racines historiques profondes.

D'abord, les luttes opposant les révolutionnaires de l'Os et du «Groupe des 22» aux militants légalistes du Mtld avant le 1<sup>er</sup> Novembre 54. Ensuite, les «incompréhensions» entre les chefs de l'insurrection et la direction élue par le Congrès de la Soummam en 56... Ensuite, entre les «militants en uniforme» de l'Emg/Aln et le Gpra, en 61-62.

Ensuite, entre Houari Boumediene et le président de la République A. Ben Bella...

Ensuite, entre le Haut commandement de l'Anp et le Président Chadli Bendjedid... Ensuite, entre le Président A. Bouteflika à une partie puis à l'ensemble de l'Armée...

Et, aujourd'hui, le Pouvoir d'Etat à un Mouvement populaire... Des «forces parallèles» ! Se transformeront-elles en «diagonales» se croisant... «pour imaginer une ère où plus rien ne sera comme avant ?» Il faut, avec l'auteur, l'espérer.

**L'Auteur :** Né à Constantine, études de Droit et de Sciences politiques (Université d'Alger). Plusieurs postes de responsabilité au sein des médias étatiques (radio, ministère de la Communication et de la Culture, Dg Aps, Chargé de mission à la présidence de la République sous le mandat de Liamine Zeroual...). Auteur d'une trilogie romanesque et de deux essais politiques : «L'opposition politique en Algérie» et «Les présidents algériens à l'épreuve du pouvoir».

**Sommaire :** Préambule/Le Fln et l'Armée de libération nationale (Aln)/Le Fln et l'Armée nationale populaire (Anp)/La scission du Fln et l'avènement du Rnd/Le retour «gagnant» du Fln (1999-2019)/ Les limites historiques d'une gouvernance sous tutelle/ Conclusion/Notes

**Extraits :** «Le Fln de Tripoli de 1962 n'était déjà plus celui de la Proclamation de 1954, pas plus que celui de la Soummam de 1956, auquel ne ressemblera ni au parti de la Charte d'Alger de 1964 du Président Ahmed Ben Bella, ni à l'Exécutif/Appareil du Président Houari Boumediene, subordonné, en 1965, à un Etat appelé «à survivre aux événements et aux hommes», encore moins à celui du Président -Secrétaire général Chadli Bendjedid qui s'en servit pour réaliser, en 1979, une osmose armée-administration-parti réglée par l'article 120» (p 21), «Les opérations combinées par l'Aln (note : offensive du 20 août 1955 dans le Nord constantinois) contre les positions de l'armée française et ses relais ultras fut la première et la plus grande des batailles de la Révolution...» (p 34) «Le Congrès de

Tripoli, sur lequel pesait déjà de lourdes incertitudes, se réunit, accueillant un aréopage de participants à forte teneur explosive» (p 56), «Trente-sept ans après sa création, le Fln n'était plus, en ce début des années 90, que l'ombre de lui-même, dépouillé de ce qui lui restait d'identité historique et idéologique, au point que son premier leader, Mohamed Boudiaf, le déclara irrécupérable en prononçant sa faillite» (p 101), «Le premier inspirateur et ordonnateur du Rnd est, sans conteste, le général Mohamed Bettahine, ministre conseiller du Président, qui mit dans la confidence Bachir Boumaza, le futur président du Conseil de la Nation, puis Abdelhak Benhamouda, Secrétaire général de l'Urga, auquel il demanda de contribuer, en tant que leader de la société civile, à la formulation d'une alternative au Fln» (p 110).

**Avis** Précision, concision... et (presque) aucun parti pris. Les belles malices du bon journalisme... d'antan.

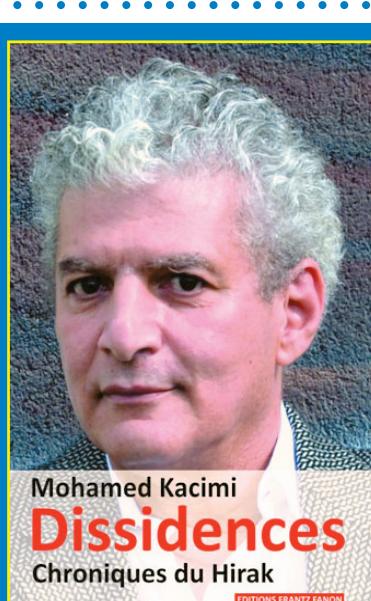
**Citations :** «Le Président Abdelaziz Bouteflika, qui consomma, en vingt ans, huit chefs de gouvernement et Premiers ministres, 600 ministres et davantage de walâs, de secrétaires généraux, de diplomates, de responsables des corps de sécurité, lamina des centaines de cadres de valeur, poussés à l'exil ou morts dans l'oubli, leur préférant les sous-produits de l'argent sale...» (p 124), «Inattendu par ses adversaires qui pensaient avoir cassé ses ressorts, le peuple est revenu à la politique avec une force d'une amplitude et d'une durée qui dépassent de loin celles de ses autres irruptions dans l'Histoire» (p 146).

**Avis** Style plus journalistique qu'académique, pamphlétaire et rageur (on le comprend, comme on comprend tous les «enfants de l'indépendance qui avaient cru que le monde allait «leur appartenir»)... mais qui vise juste et fort. Se lit d'un seul trait. Le «roman» du Hirak !

toyant les rues jonchées de bouteilles d'eau vides et de papier... Une révolte populaire demandant la «libération de l'Algérie et son avenir». Une journée de fou... qui fait dire à l'auteur qu'il «est en train d'aimer de nouveau cette ville (Alger) qu'il «a tant connue et tant haïe». Lui qui avait fini par ne plus croire en son pays, qui avait pris tant de chemins de traverse pour l'oublier... et qui, de retour, en février 2019, au pays (rentré pour veiller sa mère mourante) a assisté (et participé) au «redémarrage» d'un pays tombé en panne en 62».

**L'Auteur :** Né en 1955 à Zaouïa El Hamel. Vit à Paris. Plusieurs romans, essais et pièces de théâtre. Très impliqué dans le théâtre, animant dans une association internationale des ateliers d'écriture...

**Sommaire :** Avant-propos / Vingt cinq chroniques dont un entretien (2006, Libération), des articles de presse (Libération : 2003, 2004, 2006, Le Nouvel Obs : 2014, Mediapart : 2019)... Extraits : «...Bouteflika, sorti tel un lapin du chapeau de l'armée, une fois encore. Pervers narcissique, mégalomaniacal en diable, vociférateur, dictateur, de la même trempe que Bongo ou Mobutu, l'homme était convaincu qu'il avait fait l'Algérie et non l'inverse» (p 18), «Ce qu'attendent les Algériens, en ces moments de gestation convulsive, ce n'est pas un imam, ni un mufti, mais un maçon, un entrepreneur, un visionnaire qui pourrait leur montrer comment construire une démocratie dont ils rêvent depuis près de soixante ans» (p 133).



**DISSIDENCES.  
CHRONIQUES DU HIRAK.**  
Essai de Mohamed Kacimi,  
Editions Frantz Fanon, Alger 2019,  
208 pages, 700 dinars

À travers ses chroniques, l'auteur qui s'est volontairement voulu plus observateur et journaliste qu'écrivain du mouvement sociopolitique qu'est le Hirak, n'y est pas allé de «main morte». Il ne s'est pas, aussi, contenté de présenter la révolution populaire in situ.

Il a remonté le temps en revenant sur les causes profondes et lointaines de la révolte : Ben Bella, Boumediene (on apprend

que l'aurait fait ses études au Caire avec une bourse du gouvernement français et que Werner Herzog, avant de réaliser son film «Aguire ou la colère des Dieux» avec Klaus Kinski, avait d'abord pensé à Boumediene et lui avait écrit à ce sujet), le socialisme arabo-islamique, le Fln (le parti unique), les résidences surveillées de personnalités politiques éminentes (Abbas, Aït Ahmed, Benkhedda...), la répression, les liquidations physiques des opposants politiques (Krim, Khider, Medeghri, Chabou...), la politique cultu(r)e de Taleb Ibrahimi, celle éducative de Kharroubi... sans oublier Chadli et 1980 en Kabylie, Octobre 88 et ses centaines de morts, le Fis, les massacres du Gia durant la décennie noire, la religion et ses excès... et, bien sûr, Bouteflika... «qui va fonder une vraie kleptocratie...».

Il décrit le «tsunami» du Hirak populaire à travers, entre autres, son «printemps fou à Alger», un 1<sup>er</sup> mars 2019. Il y était. Il nous emmène de Hydra à la place du 1<sup>er</sup> Mai en passant par la «colonne Voirol», le Chemin de Gascogne, un barrage de Cns, les hauteurs de l'hôpital Mustapha, la rue Hassiba Benbouali, le square Sofia, la place des Martyrs, puis le tunnel des Facultés et le retour vers la place Audin, le boulevard Mohamed V... et la foule, des vieux mais surtout des jeunes, filles et garçons qui dansent, chantent... drapeaux agités... Louisa Hanoune qui est chassée du cortège.... Avec, bien sûr, toujours, en mains, un sachet avec de l'eau et une bouteille de vinaigre. Quatre heures de marche. «Pas de casse» et des jeunes équipées de sacs-poubelles net-

Citations : «Derrière chaque voile, il y a trois mille ans de haine envers la femme qui nous regardent» (p 36), «L'intégrisme est le stade suprême de l'analphabétisme» (p 39), «Une culture ne se juge pas sur les Andalousies qu'elle a connues, mais sur les Andalousies qu'elle peut engendrer» (p 47), «Telle peut être la devise de l'islam wahhabite : on peut vivre dans la merde, mais faut se prosterner sur du marbre, au moins» (p 70), «Les islamistes n'ont pas réussi à prendre par les armes le pouvoir, mais le régime, pour faire la paix avec eux, leur a donné en pâture toute la société» (p 81), «L'humour est l'arme qui permet à l'Algérien de ne pas prendre au sérieux sa déresse» (p 117), «On ne construit pas l'avenir sur l'oubli et on n'édifiera pas une République sur la clémence. Juger Bouteflika, c'est nous épargner la honte devant nos enfants» (p 138), «Spoliés de leur terre, les Algériens ont fait de la religion leur patrie, et, depuis la décennie noire, toutes les couches sociales rivalisent de piété et de la connaissance de la Charia» (p 175), «La démocratie n'est pas un mot d'ordre, elle résulte de l'effort de chaque citoyen pour accepter les idées, les croyances de l'autre, même si elles ne sont pas les siennes» (p 178), «Le Hirak est certes un mouvement de contestation, mais il doit être également et avant tout un temps de réflexion et d'introspection» (p 178).

# En Arabie Saoudite, des milliers de migrants piégés par le Covid

Venant principalement d'Ethiopie, des milliers de personnes fuient la Corne de l'Afrique pour rejoindre le royaume où les autorités les accusent de propager le coronavirus et les bloquent dans des camps aux conditions déplorables.



**Libération**

Plusieurs dizaines d'hommes amaigris et torse nu s'entassent dans une pièce insalubre. Les images, divulguées dimanche par le quotidien britannique Sunday Telegraph, ont été envoyées clandestinement par des migrants subsahariens depuis un centre de détention en Arabie Saoudite. Accusés de propager le Covid-19, ces individus, dont beaucoup affichent des cicatrices sur le dos, affirment être battus et victimes d'injures raciales par les gardiens : «C'est l'enfer ici. Nous sommes traités comme des animaux. Si je vois qu'il n'y a pas d'échappatoire, je me suiciderai. D'autres l'ont déjà fait», raconte au Telegraph un Ethiopien détenu dans le centre. Un autre cliché, que le journal a préféré ne pas dévoiler, montre un jeune homme africain mort après s'être pendu aux barreaux d'une fenêtre.

«Ces nouvelles preuves sont profondément inquiétantes et exigent une action immédiate. Le gouvernement saoudien doit mettre un terme à cette pratique effroyable et permettre l'accès [aux centres] à des experts indépendants», a réagi le député britannique du Parti travailliste Stephen Doughty après la publication de l'enquête.

«Ces photos sont horribles. Il est affligeant de savoir que certains en arrivent au point de mettre fin à leurs jours», s'insurge Nadia Hardman, chercheuse sur les migrations à Human Rights Watch (HRW). Impossible de savoir combien sont enfermés dans ces camps surpeuplés, tant les données du régime saoudien sont opaques. «Mais il est possible qu'ils soient des milliers», estime la spécialiste.

## VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

Chaque année, il y a des dizaines de milliers à quitter la Corne de l'Afrique en quête d'une vie meilleure dans les Etats du Golfe. Les difficultés économiques, les violations des droits humains ou encore la sécheresse les poussent à emprunter l'une des plus importantes routes migratoires d'Afrique de l'Est. Et l'une des plus périlleuses. Après une traversée de la mer Rouge ou du golfe d'Aden, où beaucoup perdent la vie, les migrants se retrouvent au Yémen, où l'Arabie Saoudite dirige depuis 2015 une coalition militaire contre le groupe armé houthi. Dans ce pays ravagé par la guerre, où 90% des migrants qui y transistent viennent d'Ethiopie, ils sont victimes d'innombrables abus : trafic, torture, détention abusive, enlèvement, assassinat... Selon l'Organisation internationale pour

les migrations (OIM), au moins 15 000 personnes originaires de la Corne de l'Afrique sont aujourd'hui bloquées dans les gouvernorats yéménites d'Aden, de Marib, de Lahij et de Saada à cause des restrictions liées au Covid-19. «Les migrants se transforment en boucs émissaires, accusés d'être porteurs du virus et, par conséquent, sont confrontés à l'exclusion et la violence», a récemment dénoncé Christa Rottensteiner, chef de mission de l'OIM au Yémen.

En avril, des combattants houthis, engagés dans un bras de fer avec le pouvoir central yéménite, ont expulsé de force des milliers de migrants éthiopiens au nord du pays, les forçant à se rendre à la frontière saoudienne. Plusieurs dizaines d'entre eux ont été tués par les rebelles et les gardes-frontières saoudiens. Les survivants ont réussi à s'échapper ou ont été transférés dans des centres de détention en Arabie Saoudite. Pour la seule année 2019, HRW a répertorié dix prisons et centres dans lesquels étaient emprisonnés les migrants dans le royaume, qui n'a jamais ratifié les principaux instruments internationaux relatifs à l'emprisonnement des migrants. Le Global Detention Project en compte huit de plus. «Bien que notre connaissance du régime de détention saoudien reste très incomplète, l'incarcération est devenue un outil important dans les efforts du gouver-

nement pour restreindre les travailleurs étrangers non autorisés», note l'organisation basée à Genève.

Parmi eux, le camp d'Al Shumaysi, un énorme complexe pouvant accueillir jusqu'à 32 000 personnes, ou celui de Jizan, au sud-ouest du royaume. Dans une vidéo rendue publique en août, on y voit des hommes gésir au sol à côté d'excréments et de déchets. D'autres images filmées dans le centre d'Al-Dayer, à une vingtaine de kilomètres du Yémen, montrent des centaines de femmes entassées, de l'eau sale jusqu'aux chevilles.

## CAMPAGNE D'EXPULSION MASSIVE

La plupart des détenus qu'on peut voir sur ces images, en majorité éthiopiens, sont emprisonnés depuis avril. En pleine pandémie, les Nations unies ont exigé que l'Arabie Saoudite suspende les expulsions à grande échelle après avoir eu connaissance du renvoi de près de 3 000 migrants éthiopiens.

A l'époque, le pays comptait près de 5 000 cas de Covid-19, tandis que l'Ethiopie n'en avait signalé que 74. Selon le gouvernement éthiopien, 30 000 travailleurs sont rentrés du golfe Persique ou d'autres régions de l'Afrique depuis le début de la pandémie, alimentant les craintes de propagation du virus dans un pays au système de santé précaire. De nombreux autres migrants sont toujours bloqués dans leur pays d'accueil et continuent de s'entasser dans ces camps aux conditions déplorables.

Comme les autres Etats du Golfe, l'Arabie saoudite est une destination privilégiée des travailleurs migrants, qui représentent environ 37% de la population. La plupart sont peu qualifiés et fournissent une main-d'œuvre bon marché. Selon Migrant-Rights.org, une organisation de défense des droits de ces travailleurs, 99,6% des domestiques et assistants personnels d'Arabie Saoudite sont des travailleurs migrants. Les employés de maison du royaume travaillent en moyenne près de 64 heures par semaine, soit le deuxième taux le plus élevé au monde. Le pays est connu pour son système de travail par parrainage (Kafala), qui lie les travailleurs à leurs employeurs, facilitant l'exploitation et les abus.

C'est dans ce contexte que Riyad a mis en place une politique de «saoudisation» en novembre 2017 afin de réduire la dépendance à l'égard de ces travailleurs et d'augmenter le taux d'emploi des Saoudiens. Entre 2017 et 2018, 670 000 personnes ont ainsi été placées en détention pour avoir enfreint les lois de séjour et de travail, selon un rapport conjoint du Global Detention Project et Migrant-Rights.org.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime de son côté à un demi-million le nombre d'Ethiopiens qui se trouvaient en Arabie Saoudite lorsque le gouvernement a lancé sa campagne d'expulsion massive. Des milliers d'entre eux ont été renvoyés chez eux. Sans argent, sans suivi médical, sans logement, et sans dignité.

# Charlie Hebdo : la provocation de trop ?

Alors que le procès des attentats terroristes contre Charlie Hebdo, la supérette juive «Hyper Cacher» de la Porte-de-Vincennes et des policiers en janvier 2015 s'est ouvert, hier, l'hebdomadaire satirique a remis une couche en republiant les caricatures du Prophète Mohamed.

semaine de l'ouverture du procès des attentats de janvier 2015 ces caricatures nous a alors semblé indispensable», fait savoir la rédaction dans ce numéro paru, hier soir, en ligne et disponible dans les kiosques, depuis hier.

Une telle initiative aux allures d'un pied de nez a provoqué de nouveau la colère et l'ire dans le monde musulman. En effet, l'institution islamique sunnite Al-Azhar, basée au Caire (Égypte), a pointé du doigt un «acte criminel», évoquant également «une provocation injustifiée» envers «près de deux milliards de musulmans dans le monde».

«L'insistance sur l'acte criminel de republier ces caricatures offensantes renforce le discours de haine et attise l'émotion des croyants», a souligné sur Facebook l'observatoire pour le combat contre l'extrémisme d'Al-Azhar. Par ailleurs, dans son com-

muniiqué, Al-Azhar a aussi condamné les attentats, précisant que «l'islam exécute tout acte de violence». Parallèlement, dans un contexte de vives tensions entre Ankara et Paris, la diplomatie turque n'a pas mâché ses mots, condamnant fermement la réédition des caricatures par Charlie Hebdo. «Nous condamnons vivement la décision de Charlie Hebdo de republier les caricatures irrespectueuses envers notre religion et notre Prophète», a déclaré le porte-parole du ministère turc des A.E. Hami Aksoy dans un communiqué.

Les Turcs ont également critiqué le président de la république française Emmanuel Macron pour avoir défendu, mardi, lors de sa visite au Liban le «droit de blasphémer». «Un président de la république en France n'a jamais à qualifier un choix éditorial d'un journaliste ou d'une rédaction, ja-

mais. Parce qu'il y a une liberté de la presse», a répondu Macron à l'interrogation d'un journaliste. «Dans notre pays, depuis le début de la IIIe république (...), il y a aussi en France une liberté de blasphémer qui est attachée à la liberté de conscience. Et donc, de là où je suis, je suis là pour protéger toutes ces libertés», a ajouté le locataire de l'Élysée, qui a aussi rappelé «le devoir de ne pas avoir de discours de haine». «La caricature n'est pas un discours de haine», a-t-il ajouté.

Un avis non partagé par Hami Aksoy, jugeant «inadmissible» de justifier la publication des dessins controversés au nom de la liberté d'expression.

Il est à mentionner que la veille, Islamabad avait déjà condamné avec «la plus grande fermeté» la décision de déposer ces caricatures.

«Un tel acte délibéré visant à

heurter les sentiments de milliards de musulmans ne peut être justifié comme un exercice de la liberté de la presse ou de la liberté d'expression», lit-on dans un tweet posté par le porte-parole du ministère pakistanaise des Affaires étrangères. «De tels actes sapent les aspirations mondiales à la coexistence pacifique ainsi qu'à l'harmonie sociale et interconfessionnelle», a-t-il renchéri.

Et on se pose les questions suivantes: quelle est l'intérêt d'un tel acte qui pourrait raviver la flamme de l'indignation des uns et donnant des faux arguments aux fanatiques islamistes? Les répercussions d'une telle décision prise par le comité de rédaction de Charlie Hebdo ne risqueraient-elles pas de créer un climat de tension autour de ce procès tant attendu? À quoi bon de remuer le couteau dans la plaie? Est-ce la provocation de trop?

Certes, la liberté d'expression est sacrée. Mais trop de provocation vide la liberté d'expression de sa noblesse. À bon entendeur, salut!

**La Presse**  
DE TUNISIE

À part les douze dessins\* publiés initialement par le quotidien danois Jyllands-Posten en 2005, puis par le journal français en 2006, la «une» de Charlie Hebdo, sous la manchette «Tout ça pour ça», a repris aussi une caricature du Prophète signée par son dessinateur Cabu, assassiné par les frères (Chérif et Saïd) Kouachi dans l'attentat du 7 janvier 2015, qui a fait douze morts et onze blessés.

«Nous ne nous coucherons jamais. Nous ne renoncerons jamais», justifie le directeur de la publication, riss. «On nous a souvent demandé depuis janvier 2015 de produire d'autres caricatures de Mahomet (Mohamed). Nous nous y sommes toujours refusés, non pas que cela soit interdit, la loi nous y autorise, mais parce qu'il fallait une bonne raison de le faire, une raison qui ait un sens et qui apporte quelque chose au débat. reproduire cette

## Un sit-in annoncé pour dimanche prochain Les travailleurs du pré-emploi reviennent à la charge

K. Assia

**L**e mot d'ordre est donné. Les travailleurs recrutés dans le cadre des contrats de pré-emploi des différents secteurs ont décidé d'observer, dimanche 20 septembre prochain, un sit-in, devant le siège de la wilaya, pour réclamer la satisfaction de leurs revendications a-t-on appris hier, auprès de l'une des représentantes de ce personnel. « Les démarques entreprises, jusqu'à présent et les différents mouvements de protestation observés n'ont rien donné pour ces travailleurs qui exercent dans différents secteurs dont la Santé, l'Education et les Collectivités locales, entre autres », a fait savoir notre interlocutrice, précisant qu'à l'exception des deux mois de salaires versés, aucune revendication liée à la titularisation

de ce personnel n'a été satisfait. En effet, les concernés réclament la permanence de ceux qui cumulent plusieurs années d'expérience et qui malheureusement ne bénéficient d'aucun avantage d'un travailleur permanent. « Certains ont plus de huit ans de service et devaient par conséquent être titularisés, conformément à la loi, mais en vain » et d'ajouter « Ils devaient être la première promotion des employés permanisés mais rien n'a été fait », souligne-t-on.

Outre cette titularisation qui vient en application de l'instruction ministérielle 336-12- de novembre 2019 qui porte sur l'intégration des bénéficiaires des contrats de pré-emploi dans des postes permanents, le personnel réclame la prime du Covid 19 puisque nombreux exercent dans des polycliniques et dans des hôpitaux et sont

exposés au danger au même titre que leurs collègues permanents. Parmi le personnel, plusieurs psychologues cliniciens dont certains exercent dans des pavillons où des patients atteints du Covid-19 y sont hospitalisés. Ces médecins ne bénéficient d'aucune prime de risque signalé-t-on. Toujours parmi les revendications, celle liée aux anciennes années travaillées et qui doivent être insérées dans le calcul des cotisations pour la retraite.

En outre, ils exigent également l'intégration du personnel du pré-emploi recruté dans le secteur privé et ceux du filet social et dénoncent les fins de contrats et les licenciements abusifs pour de nombreux travailleurs. Notons par ailleurs, que plusieurs actions de contestation ont été observées, ces derniers mois, par les travailleurs du pré-emploi.

## En perspective de la saison des pluies Une cellule de wilaya pour le suivi quotidien du curage des avaloirs

**U**ne cellule de wilaya chargée de suivre, quotidiennement, les travaux de curage des regards et avaloirs a été mise sur pied au Secrétariat général de la wilaya d'Oran, a-t-on appris mardi auprès des services de la wilaya. Cette mesure entre dans le cadre des préparatifs pour la saison des pluies, comme le soutiennent les autorités de wilaya qui insistent sur la nécessité de réaliser un programme de travail clair et minutieux à cet effet et de présenter un bilan périodique en vue de sa concrétilsation, a-t-on indiqué de même

source. L'examen du dossier des préparatifs de la saison des pluies a constitué un volet important des différents axes abordés par le wali d'Oran, Messaoud Djari, lors d'une rencontre du Conseil de l'exécutif de la wilaya, tenue lundi, où il a mis l'accent sur l'importance de réaliser un programme complet pour assurer le nettoyement et le curage des regards et avaloirs, avec en prime le traitement de tous les points noirs, à l'effet de réduire ou mettre un terme à d'éventuels dégâts, a-t-on souligné. Le même responsable a

sommé les services concernés à effectuer des opérations coordonnées, en continu, pour enrayer tout ce qui touche à l'environnement et à la santé du citoyen, insistant sur la mobilisation de tous les moyens humains et matériels et la poursuite des opérations de désinfection et d'assainissement. En outre, les chefs des daïras, les présidents d'assemblées populaires communales (APC) et les directeurs de l'Exécutif ont été chargés d'assurer le suivi des travaux de maintenance et la coordination.

## Quatrième périphérique Deux morts et deux blessés graves dans un accident



**D**eux personnes sont décédées et deux autres ont été gravement blessées, mardi en fin d'après-midi, dans un accident spectaculaire. Selon la Protection civile le sinistre s'est produit vers 17h30, sur le 4ème périphérique, non loin de Haï Ennour, dans la commune de Bir El Djir, suite à une collision entre deux voitures de marques Golf Volkswagen et Hyundai. Le choc était tellement

violent que les deux voitures ont été complètement endommagées. Les victimes, âgées entre 20 et 50 ans, dont une femme, ont été évacuées vers l'hôpital 1er Novembre 1954, dans un état critique.

La Protection civile appelle les conducteurs à faire preuve de prudence lors de la conduite, tout en respectant les procédures de sécurité routière en évitant l'excès de vitesse et les manœuvres dangereuses tout en respectant le Code de la route.

J. B.

## La Protection civile dresse son bilan Plus de 7 millions d'estivants et 7 noyades depuis le 15 août

J. Boukraâ

noyé, dans une zone rocheuse interdite à la baignade et un jeune de 21 ans l'a été à la plage Les Dunes.

Aucun cas d'accidents dû aux jetski n'a été déploré durant cette même période. Les services de la Protection civile appellent les estivants à fréquenter les plages autorisées à la baignade et suivre, également, les consignes de sécurité. Les estivants doivent apprendre et respecter les heures de surveillance, mais aussi les couleurs des drapeaux.

En dépit du dispositif de surveillance élargi aux 33 plages autorisées à la baignade et les appels à la vigilance, chaque saison estivale des personnes périssent par noyade plus particulièrement sur les plages interdites à la baignade. Malgré le danger permanent présent sur ces plages, les baigneurs ne manquent pas de s'y rendre, mettant ainsi leur vie et celle de leurs enfants en péril.

Pour rappel, après une longue période d'interdiction à cause de la pandémie due Covid-19, les plages ont été rouvertes le 15 août dernier. Les principales mesures préventives exigées sur ces plages et les espaces de détente et d'amusement, sont le port obligatoire du masque et le respect de la distanciation physique d'au moins 1,5m, entre autres...

## Cap Falcon et St Roch Deux projets d'infrastructures sanitaires mis aux oubliettes

Rachid Boutlelis

ments vis-à-vis de la population ? » s'est interrogé, avec une pointe de dépit, un père de famille, demeurant dans ledit village, depuis près d'une vingtaine d'années. La même déception s'est manifestée chez les riverains de la localité de St Roch, en constatant finalement que le projet de réalisation d'un Centre de santé a connu le même triste sort que la polyvalente du village de Cap Falcon. En effet, il était prévu, en 2014, la réalisation d'un Centre de santé, inscrit par la daïra d'Aïn El Turck, sur le Plan d'action quinquennal 2013/2017, comprenant 58 opérations, figure parmi les 18 opérations à réaliser en 2014. Lassiette, devant abriter ce projet, qui a été accordé à l'époque, par la wilaya d'Oran sur proposition de la daïra d'Aïn El Turck, a été choisi et retenue. Un apport d'un montant de 10 milliards de centimes a été estimé pour financer les travaux de ce projet avec un délai de réalisation de 12 mois (information rapportée à l'époque par 'Le Quotidien d'Oran'). L'annonce de la réalisation de cette polyvalente à Cap Falcon a suscité le soulagement de la population, obligée de se déplacer jusqu'à la commune d'Aïn El Turck pour se soigner. Les habitants, qui se sont sentis lésés, ont rapidement désenchanté, en ne voyant rien venir. « Pourquoi nos responsables nous mènent en bateau et n'honorent point leurs engage-

### ILS NOUS ONT QUITTES... HIER

Rif Aïssa, 60 ans, Bousfer

Fellah Abdelkader, 79 ans, Gdyel

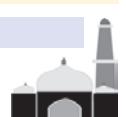
Ouedfel Zohra, 86 ans, St-Hubert

Keteb Rafik, 76 ans, Bir El-Djir

### Horaires des prières pour Oran et ses environs

29 moharram 1442

El Fedjr 05h23	Dohr 12h58	Assar 16h27	Maghreb 19h10	Icha 20h28
-------------------	---------------	----------------	------------------	---------------



## TLEMCEN

### La «LGV» vers Oued Tlélat sur de bons rails

Khaled Boumediene

À près un ralentissement des travaux de quelques mois dû à la crise sanitaire, l'ultime phase de chantier du mégaprojet de la ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) devant relier Tlemcen à Oued Tlélat (Oran) via Sidi Bel-Abbès, sur une distance totale de 135 km, ont repris avec une cadence plus accélérée, a-t-on appris, hier, auprès de Noredine Attar, directeur des Transports de la wilaya de Tlemcen. Cette étape décisive de travaux devant aboutir à la gare ferroviaire de Tlemcen sera suivie d'une autre phase de travaux qui va se dérouler dans les grandes agglomérations de Tlemcen et Mansourah. Ces travaux consistent, selon M. Attar, à réaliser principalement 5 ponts de haut gabarit pour permettre le passage des trains dans les centres urbains et à déposer les voies ferrées du faisceau de la gare de Tlemcen, prolonger les quais et poser les rails, traverses et ballast de la

double voie. En parallèle, les travaux de Génie civil de signalisations comprennent le déroulage de câbles, la pose et l'équipement de signaux et nouveaux aiguillages de la gare. Pour rappel, la phase 1 du projet de LGV (d'une vitesse de 220 km/h) devant relier Tlemcen à Oued Tlélat (Oran) via Sidi Bel-Abbès, comprend la construction de 3 gares LGV à 2 voies à quai, 129 viaducs (14 km) et 3 tunnels (1,5 km) ainsi que des travaux d'électrification, de signalisation et de Télécommunications. Ce tronçon verra la pose de 16.334 tonnes de rails et 96 appareils de voie ainsi qu'une cubature de quelque 23.214.090 m<sup>3</sup> de mouvements de terres.

Le deuxième tronçon reliant Tlemcen à Maghnia, d'une distance de 66 km, qui a connu de gros retards et des problèmes avec l'entreprise algérienne privée ETRHB-Haddad, connaît actuellement un taux d'avancement de 7%, selon notre interlocuteur. C'est l'entreprise turque MAPA qui exécute les travaux qui

mouvement comprend des décisions de fin de fonction ou de mise à la retraite pour les personnes dont l'âge dépasse les 60 ans. Par ailleurs, les daïras de Sabra, Hennaya et Ghazaouet dont les postes étaient vacants depuis quelque temps, après la nomination à des postes supérieurs ou la mutation de leurs chefs de daïra, ont été pourvues de nouveaux chefs de daïra.

Khaled Boumediene

Le mouvement opéré lundi dernier par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dans le corps des chefs de daïra, a touché les daïras de Chétouane, Remchi, Hennaya, Ghazaouet, Sebdou, Tlemcen, Fellaoucène, Béni-Boussaid, Marsat Ben M'hidi, Mansourah, Bensekrane, Sabra et Nedroma de la wilaya de Tlemcen, qui compte près de 20 daïras. Selon nos sources, ce mouvement

## MASCARA

### 3.000 logements distribués avant la fin de l'année

La distribution de 2.958 logements de différentes formules aux bénéficiaires de la commune de Mascara est prévue avant la fin de l'année en cours, a annoncé mercredi le wali, Abdellah Sayouda lors d'une visite sur site.

Le même responsable, qui s'est enquis de l'état d'avancement des travaux de réalisation de programmes d'habitat au niveau de la commune de Mascara, a déclaré qu'il sera procédé à la distribution de 1.800 logements location-vente (AADL) et de 1.158 logements publics locatifs.

Il est programmé, pour les nouvelles cités d'habitation, la réalisation d'établissements éducatifs, notamment au niveau de haï "Medeber" dans la ville de Mascara qui comprend 1.000 logements location vente et 688 LPL. Un lycée, un CEM et un groupe scolaire ont été réalisés dans leur voisinage immédiat, de même qu'un siège

de la sûreté urbaine dont les travaux viennent d'être achevés, a-t-on indiqué de même source.

D'autre part, le chef de l'exécutif de la wilaya a sommé les responsables de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de la wilaya de mettre en demeure les entreprises étrangères chargées de la réalisation de 860 logements publics locatifs à haï Sidi Abdellader Bendjebbar et de 1.500 logements de même formule situés sur la route de la commune de Mamounia, pour avoir accusé un grand retard dans la réalisation, et de résilier les contrats avec elles pour les confier à des entreprises nationales locales pour le parachèvement des travaux.

Le wali a annoncé, dans une déclaration à la presse à l'occasion de la visite d'inspection, que les services de la daïra de Mascara sont en phase des dernières retouches dans l'établisse-

ment de la liste de 1.500 bénéficiaires de logements publics locatifs (LPL) auxquels les clés seront remis après l'accomplissement des mesures administratives et des travaux d'aménagement intérieur et extérieur des sites d'habitations concernées.

M. Sayouda a fait savoir qu'il sera procédé prochainement au niveau de la wilaya de Mascara à la réalisation d'un grand nombre de logements de type promotionnel aidé et d'habitations rurales. Il s'agit de modes d'habitat ayant connu un grand succès dans la wilaya de Mascara.

Il est prévu, durant les prochains jours, la récupération du foncier octroyé à des promoteurs privés pour la réalisation de logements promotionnels et qui n'ont pas entamé les travaux pour les affecter à d'autres promoteurs dont l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) et l'agence foncière de wilaya.

## MOSTAGANEM

### Il proposait la hurga via facebook

La brigade de lutte contre la cybercriminalité relevant de la Police judiciaire de Mostaganem a arrêté un organisateur d'émigration clandestine par mer à travers les réseaux sociaux, a-t-on appris mercredi auprès de la Sécurité de wilaya.

Il faut rappeler que des riverains de Tlemcen et de Mansourah ont vivement souhaité la délocalisation de cette ligne de train urbaine qui cause d'énormes désagréments aux habitations mitoyennes au chemin de fer. Certains habitants revendent la pose d'écrans acoustiques le long et aux abords des rails urbains et la pose de clôtures pour éviter les accidents qui ont toujours endeuillé des familles tlemcénienes, ainsi que des aménagements paysagers qui s'intègrent à ceux des deux villes historiques et culturelles. Les responsables des Transports de Tlemcen misent beaucoup sur ce projet ferroviaire titanique, qui va assurer un gain de fluidité appréciable pour les voyageurs quotidiens lassés de passer une partie de leur journée dans des taxis et cars et qui va augmenter les performances de l'offre de transport dans la wilaya et en dehors de la wilaya.

dats pour des traversées clandestines à partir des côtes de la wilaya de Mostaganem, a-t-on indiqué.

Les enquêtes diligentées par les experts dans le domaine électronique ont permis de lever le voile sur l'identité réelle du détenteur du compte et du numéro de son téléphone, a-t-on fait savoir. Après avoir avisé le procureur de la République près le tribunal de Mostaganem, il a été procédé à l'arrestation de l'accusé (19 ans) qui, dans sa confrontation, a reconnu les faits qui lui sont reprochés avec preuves des éléments constitutifs. Les agents de police ont

découvert, lors de l'opération d'inspection électronique du téléphone mobile personnel du mis en cause, des photos d'embarcations de plaisance et de moteurs dans l'une des applications, selon la même source. Pour le chef d'inculpation de tentative de sortie du territoire national par l'usage des technologies de l'information et de la communication, un dossier judiciaire a été établi à l'encontre du mis en cause. Présenté devant la justice, il a écopé d'une peine d'une année de prison ferme avec une amende estimée à 100.000 DA, a-t-on indiqué.

## ADRAR

### Des centres de proximité pour les examens universitaires semestriels

Des centres de proximité pour l'organisation des examens semestriels ont été retenus par l'université d'Adrar en vue de permettre aux étudiants issus de différentes régions de la wilaya de passer leurs épreuves, a-t-on appris mercredi du recteur de cette institution de l'enseignement supérieur. Initiée en coordination avec les services de la wilaya, cette démarche, inscrite dans le cadre du strict respect des mesures préventives imposées par la pandémie du Covid-19, vise à rapprocher les prestations de l'université des étudiants

rencontrant des contraintes, du fait de l'éloignement de leurs lieux de résidence et le manque de moyens de transport notamment, a expliqué le Pr. Noureddine Adjerfour.

Quatre (4) centres d'exams, remplissant les conditions requises par le protocole sanitaire, ont été mis à la disposition des étudiants au niveau des wilayas déléguées de Bordj Badji Mokhtar et Timimoun, et des communes de Reggane et Aoulef, pour leur permettre d'examiner, par groupes et selon les niveaux universitaires, dans

leurs filières respectives. Selon le recteur de l'Université d'Adrar, cette mesure offre aux étudiants le choix de passer leurs exams au niveau de ces lieux proches de leurs lieux de résidence, où de se déplacer vers l'Université si leurs moyens le permettent. L'initiative contribue au déroulement des exams dans de bonnes conditions et le respect de mesures préventives, en plus d'atténuer la pression sur les résidences universitaires censées accueillir les étudiants durant la période des exams en veillant au protocole sanitaire.

## BECHAR

### Des artistes africains et américains attendus à Taghit

Une résidence artistique internationale "One Beat Sahara" (Un battement au Sahara) sera organisée du 8 au 28 février 2021 à Taghit (wilaya de Bechar), avec la participation de 25 musiciens de sept (7) pays africains et des Etats-Unis, a-t-on appris de l'artiste Chakib Bouzidi.

Cette résidence, qui est initiée par le Département d'Etat américain des affaires éducatives et culturelles et produite par Bang On A Can's Found Sound Nation, en partenariat avec l'Ambassade des Etats-Unis en Algérie, le ministère de la Culture, et avec le soutien supplémentaire des ambassades des Etats-Unis en Libye, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger et Tunisie, sera encadrée, en plus de M. Bouzidi, par des spécialistes de renoms, à l'exemple de Domenica Fossati et Haile Supreme, a précisé à l'APS l'artiste et leader du groupe musical algérien Friky Spirit.

"L'objectif de cet important événement artistique est de créer, en collaboration, une œuvre originale et développer un réseau global d'initiatives musicales engagées civiquement, originaires d'Algérie, Libye, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger,

Tunisie et Etats-Unis", a-t-il fait savoir. Pendant ce programme de trois (3) semaines, les participants exploreront les traditions musicales de la diaspora noire qui ont voyagé de l'Afrique aux Amériques, puis de nouveau en Afrique, de même que les artistes participants se concentreront particulièrement

sur les éléments de ces traditions artistiques et leurs liens avec la musique nord-africaine ancienne et contemporaine, qui créent une puissance culturelle basée sur la résilience, la créativité et le soutien mutuel, a indiqué Chakib Bouzidi.

Le programme de cette résidence artistique prévoit aussi des activités artistiques de six (6) jours d'événements publics et d'activités d'engagement social à Taghit, Bechar et Alger, en plus de l'animation par les participants d'ateliers communautaires avec des jeunes talents de la région et du développement de stratégies pouvant être appliquées dans leurs communautés d'origine, a-t-il souligné.

Les ateliers communautaires avec des jeunes talents de la wilaya de Bechar concerneront la région de Taghit, dans laquelle les musiciens joueront dans des

## BOUIRA

### Incendies : la Conservation des forêts fait son bilan

Farid Haddouche

**L**a Conservation des forêts a affirmé que ses agents forestiers appuyés par les éléments de la Protection civile ont effectué 365 interventions contre les feux de forêt, depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier, à ce jour. Les incendies ont dévasté 111 ha de forêts dans différentes régions forestières de la wilaya de Bouira. Il faut noter que la plupart des départs des feux ont été observés durant les périodes caniculaires où la température a dépassé les 45° Celsius, entretenus de surcroît par des vents chauds qui ont accru l'ampleur des flammes. En conséquence, de nombreux chênes lièges, pins d'Alep et cédrailles ont été détruits par les incendies, ainsi que 12.678 arbres fruitiers, dont des oliviers, des figuiers et des pommiers, pour ne citer que ces espèces. Plusieurs ruches d'abeilles, poulailleur, cheptel, 776 ha de maquis et 76 ha de broussailles, flore et faune ont été affectés par les feux.

Concernant les raisons essentielles de ces départs d'incendies qui reviennent, à chaque saison estivale, et parfois en densité terrifiante, le secteur concerné pointe du doigt l'homme qui reste le premier responsable de façon directe ou indirecte, dans la plupart des incendies. Bien que la canicule



reste un élément essentiel dans la stimulation des feux, les pratiques des populations peuvent être à l'origine des feux de forêts, de par les actions de nettoyage avec combustion des déchets à proximité des récoltes et des forêts, effectuées notamment par des agriculteurs, sans prendre les précautions nécessaires. Il y a aussi d'autres actes qui encourgent la propagation des feux tels que les barbecues allumés sans précautions par des personnes à la lisière des forêts, les mégots de cigarettes non éteints

jetés négligemment et les feux de camps mal éteints. En somme des gestes imprudents, aux conséquences dangereuses.

Le risque incendie est toujours présent, nonobstant les campagnes nationales de sensibilisation et de prévention sur les dangers des incendies de forêts et des récoltes. Du moment que nous constatons que le nombre des départs de feux de forêts n'est jamais réduit, il faudra inculquer aux citoyens, la culture de la sauvegarde.

## TIZI OUZOU

### Secteur de l'Energie : prochain dégel de projets

Plusieurs projets du secteur de l'Energie, à Tizi-Ouzou, seront débloqués, prochainement, a annoncé, mardi, le Président-délégué général de Sonelgaz, Chaher Boulakhras, lors d'une visite de travail qui l'a conduit à travers la wilaya. « Nous avons convenu, avec les autorités locales, du dégel de plusieurs projets du secteur de l'Energie qui permettront de booster le développement économique et social de cette wilaya », a indiqué M. Boulakhras qui a souligné que l'objectif de sa visite est de « s'enquérir de ce qui a été réalisé et étudier la demande exprimée ». Le premier responsable de Sonelgaz a procédé à l'inauguration de certaines infrastructures et visité des chantiers relevant de son secteur, en appelant à l'occasion, à la levée des oppositions entravant l'avancée de certains projets structurants du secteur au profit des zones d'ombre,

notamment. « Il est impératif de mettre fin à ces oppositions qui bloquent la réalisation de certains projets », dira-t-il, en faisant remarquer que « le développement économique et social auquel aspire la wilaya ne peut se faire sans la réalisation de ces infrastructures portantes ». Le wali Mahmoud Djamaâ a précisé que « l'ensemble des projets déjà dotés d'une enveloppe financière et qui ont été ensuite gelés seront débloqués », dans le cadre de cette opération qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année prochaine 2021, indiquant que « l'étude des dossiers pour définir les priorités sera lancée dans une quinzaine de jours ». Dans un état des lieux présenté au premier responsable de Sonelgaz, il est indiqué que la wilaya de Tizi-Ouzou enregistre une couverture qui avoisine les 98,5 %, en électricité (361.613 foyers) et 87,11% en gaz

naturel (317.560), avec, pour cause de l'extension du parc logement, un besoin en matière d'électrification rurale estimé à environ 18.562 foyers. Lors de cette visite qui l'a conduit à travers plusieurs localités de la wilaya, M. Boulakhras a effectué des visites sur certains chantiers ainsi qu'à l'inauguration de nouvelles structures destinées, a-t-il soutenu, à « améliorer le service fourni et le rapprocher davantage du citoyen ». Il a, à l'occasion, inauguré un Centre d'électrification rurale, dans la commune d'Iboudrarène (sud-est), une Agence commerciale à Ouacifs (sud) et effectué un lâcher de gaz naturel au profit de 1.500 foyers de la commune de Aït-Boumehdi (Sud), et visité 2 entités industrielles dans les communes de Timizart et Tizi-Ouzou, ayant bénéficié de raccordement en électricité pour l'extension de leurs activités.

## M'SILA

### 75 permis de chasse délivrés

A u total 75 permis de chasse ont été délivrés mardi dernier, à M'Sila, à l'occasion de l'ouverture de la saison de la chasse dans les forêts de la wilaya. Au cours d'une cérémonie ayant eu lieu à la forêt de Tabya, dans la commune de Maâdid, présidée par le wali Abdellah Djellaoui, en présence de représentants de 22 Associations versées dans le domaine de la chasse, la représentante de la Conservation des forêts, Leila Nouioua, a insisté sur le rôle de la chasse dans le mi-

lieu forestier pour préserver l'équilibre écologique, rappelant que cette activité qui était à l'arrêt depuis plus de 25 ans a été relancée, cette année, dans une conjoncture « exceptionnelle » marquée par la propagation de Covid-19. Les bénéficiaires de permis de chasse ont suivi une formation animée par les Services des forêts portant, notamment, sur la déontologie de la chasse, l'utilisation du fusil de chasse, les espèces protégées par la loi et les proies à chasser au nombre de 33, a expli-

qué, Mme Nouioua. La Conservation des forêts procédera « prochainement » à la délimitation des zones de chasse sur demande des associations versées dans ce domaine, a-t-elle expliqué, notant qu'un stage au profit de 663 chasseurs, issus de plusieurs régions de la wilaya de M'Sila, a été organisé récemment. Pas moins de 900 demandes de permis de chasse sont actuellement à l'étude à la direction générale des Forêts, a-t-on noté de même source. Les représentants des associations de chasse, présents à la cérémonie d'ouverture ont annoncé la création d'un club de cynégétique dont le local sera « prochainement » construit.

#### Horaires des prières pour Alger et ses environs

29 moharam 1442

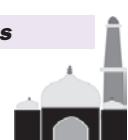
El Fedjr  
05h05

Dohr  
12h43

Assar  
16h12

Maghreb  
18h55

Icha  
20h14



## CONSTANTINE

### 700 nouveaux logements AADL prochainement réceptionnés

Un quota de 700 logements du programme de 1019 logements de type location-vente, implantés dans la commune d'El Khroub (Constantine) sera livré « en novembre prochain », a indiqué mardi, le chef de l'Exécutif local, Ahmed Abdellatif Saci. Lors d'une sortie d'inspection consacrée aux projets de la daïra d'El-Khroub, le wali a insisté auprès des différentes entreprises chargées de la réalisation des travaux de réseaux et voiries divers (VRD) sur l'accélération de la cadence des chantiers en vue de livrer les 700 unités, achevées en construction, « au début du mois de novembre prochain ». Les travaux de raccordement de ces logements en électricité et gaz naturel ont accusé un retard en raison de « l'éloignement du réseau d'aménée, distant de 2 km », selon les explications fournies au wali. Les travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement et de l'approvisionnement en eau potable (AEP) ont atteint un taux de 80% et seront finalisés « dans 15 jours », a-t-on encore expliqué. Le lot de 319 logements restants, relevant de ce

projet, dont le taux d'achèvement des travaux de construction a atteint 80%, ont enregistré « un grand retard » sur le délai imparti du fait « du ralentissement de la cadence des chantiers engendré par les répercussions du coronavirus », a-t-on fait savoir. M. Saci a, aussi, ordonné les instances concernées, à l'effet de réaliser une extension de 6 classes d'enseignement primaire, en attendant la réalisation d'un établissement scolaire, lancé en chantier en 2017, pour un délai d'exécution de 24 mois. Au cours de cette sortie, le wali de Constantine avait inspecté le chantier d'un lycée d'une capacité de 1.000 places pédagogiques, réalisé au Pôle urbain d'Aïn Nahas et dont la réception est attendue « pour la rentrée scolaire 2020-2021 ».

Au Pôle urbain Massinissa, au chantier du collège d'enseignement moyen (CEM) qui affiche 95 % de taux d'avancement, le wali a mis l'accent sur la nécessité de parachever les travaux de raccordement de cet établissement au réseau d'électricité en vue de recevoir cette infrastructure « à la prochaine rentrée scolaire ».

## BATNA

### Saisie de psychotropes, kif, armes et munitions

Les services de la Police judiciaire de Batna ont saisi 2.730 comprimés psychotropes, 160.000 DA issus du trafic de drogue, 13 plaques de kif traité estimées à 1.234 kg, 5 fusils, 1 arme à poing de fabrication artisanale, 320 g de poudre à canon (baroud) et 26 cartouches (calibre 16 mm), dans le cadre d'interventions distinctes, a-t-on indiqué, mardi, à la Sûreté de wilaya. Menées la semaine écoulée, ces « opérations d'envergure » ont permis également de saisir 237.900 pétards de différentes sortes et calibres de fabrication étrangère et 806 unités de boissons alcoolisées, a ajouté la même source.

Dans le cadre de ces opérations, les services de la Police judiciaire ont arrêté 2 charlatans. La 1<sup>re</sup> personne arrêtée est une femme qui activait dans le quartier « douar El Diss » dans la ville de Batna et escroquait ses clients

en leur faisant croire qu'elle pouvait les guérir en les désenvoutant et en les débarrassant du mauvais oeil. La seconde arrestation concerne un homme, également pour charlatanisme, dans la commune de Oued El Ma qui accueillait des citoyens de la même région et d'autres wilayas, dans un gourbi près de son habitation, en compagnie de 3 femmes, a-t-on relevé. Des talismans, des ouvrages consacrés à la sorcellerie, des photographies appartenant à des citoyens, 2 épées avec leurs étuis, un poignard et une pièce de monnaie archéologique ont été découverts par les services compétents dans le gourbi, a-t-on noté. Au total, 28 individus sont impliqués dans ces affaires, a indiqué la même source, relevant que les mis en cause seront présentés devant le parquet territorialement compétent une fois les procédures et les enquêtes achevées.

## OUM EL BOUAGHI

### Le plein de pomme de terre

La production de la pomme de terre de saison et de la pomme de terre de semences a connu une hausse au titre de la saison 2019-2020, a-t-on appris, mardi, d'une responsable du Service organisation de la production et soutien technique de la direction des services agricoles (DSA) de la wilaya d'Oum El Bouaghi. La production de la pomme de terre de saison et la pomme de terre de semences a dépassé les 70.000 q, contre 33.000 q, la dernière saison », a indiqué, à l'APS Samiha Aouaoucha. Entamée en juillet, la récolte de la pomme de terre devra se poursuivre, dans la wilaya d'Oum El Bouaghi jusqu'à la fin

du mois de septembre, a-t-elle ajouté. La même source a affirmé, par ailleurs, que cette hausse de la production de la pomme de terre est due à l'extension de la superficie agricole retenue pour cette filière, qui est passée de 100 à 245 ha, en plus des conditions météorologiques favorables ayant prévalu dans la région au cours des derniers mois. Mme Aouaoucha a également souligné que plus de 161 ha de la surface globale cultivée en pomme de terre saisonnière et en pomme de terre de semences se situent dans la commune d'Ouled Hamla, dans la partie-ouest de la wilaya, suivie de celle de Ksar S'bahi avec une surface de 62 ha.

# COMMUNICATION



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE  
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT  
DU LOGEMENT  
A. A. D. L.

N° Identification Fiscale: 000016001405697  
Lotissement Saïd Hamdine Bir Mourad Rais -ALGER

## AGENCE REGIONALE D'ORAN

PROGRAMME « LOCATION VENTE »

### REALISATION DES TRAVAUX

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N° 17/DRO/AADL/2020 du 01/07/2020

REALISATION DE 1184 LOGEMENTS EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES », WILAYA DE TISSEMSILT..

#### Avis D'Attribution Provisoire De Marché

Conformément aux dispositions des articles 65, 82 et 160 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Agence Nationale de l'Amélioration et du développement du logement (AADL), Direction régionale Oran, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 17/DRO/AADL/2020 du 01/07/2020 relatif à Réalisation De 1184 Logements En TCE Avec Locaux A Usage Commercial Et Professionnel Et Conciergeries Y Compris Les Travaux De Viabilisation « Réseaux Tertiaires », Wilaya de Tissemsilt..

Que ce dernier a donné lieu au résultat suivant :

Désignation	Attribution provisoire du marché	Montant de la soumission DA/TTC	Note Technique /100points	Critère de choix	Délai (Mois)
Réalisation De 1184 Logements En TCE Avec Locaux A Usage Commercial Et Professionnel Et Conciergeries Y Compris Les Travaux De Viabilisation « Réseaux Tertiaires », Wilaya de Tissemsilt..	SARL DEK IN SAN NIF 000731010906084	4 393 548 352,26	77,55	Seul soumissionnaire pré-qualifié techniquement et l'offre financière avantageuse	24

Les soumissionnaires désireux de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se présenter au niveau de la direction Régionale AADL - ORAN sise à la Cité AADL 1377 logements - Bloc 23 - Face USTO - Oran dans les trois jours qui suivent la date de la première parution de cet avis dans l'un des quotidiens nationaux ou dans le BOMOP.

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés du ministère de l'habitat de l'urbanisme et de la ville Tour B 10 ème Etage - El Hamma - Mohamed Belouizdad - Alger dans les dix (10) jours qui suivent la date de la parution du présent avis d'attribution provisoire dans l'un des quotidiens nationaux ou dans le BOMOP.

Si les dates limites sus-indiquées coïncident avec un jour férié ou un jour de repos légal, elles sont prorogées au jour ouvrable suivant.

**Le Directeur Régional De l'AADL Oran**

ANEPE N° 2031006150 Le Quotidien d'Oran 17/09/2020

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
WILAYA DE TLEMCEN  
DAIRA DE NEDROMA  
COMMUNE DE NEDROMA  
NLF : 09 62 13 000 11 08 26

#### DEUXIEME AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

Suivant les articles 39, 40, 42 et 44 du décret présidentiel N° 15. 247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public La commune de Nedroma lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation du projet qui suit :

##### 'AMENAGEMENT ET REVETEMENT EN BETON BITUMINEUX DE LA VOIRIE'

##### REPARTIES EN LOTS SEPARES

##### LOT N° 02 : AMENAGEMENT ET REVETEMENT EN BETON BITUMINEUX DE LA VOIRIE

##### QUARTIER HAWD BELACHGAR

##### LOT N° 04 : AMENAGEMENT DU BOULEVARD RELANT LE PARC COMMUNAL AU SIEGE DE LA PROTECTION CIVILE

Les entreprises intéressées par le présent avis sont invitées à retirer le cahier des charges auprès du bureau des marchés publics de la commune contre le paiement de 4 000,00 DA.

Les offres doivent être accompagnées des pièces exigées par la réglementation en vigueur :

##### \* LE DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une déclaration de candidature
- Déclaration de probité
- Statut de l'entreprise ou registre de commerce
- Certificat de qualification et classification professionnel lots 02 (Travaux Public catégorie QUATRE (IV) et plus) et lot 04 (Travaux Public ou/et Travaux Bâtiment catégorie Trois (III) et plus)
- Pièces fiscales (extrait de rôle, carte d'immatriculation fiscale) en cours de validité
- Pièces parafiscales (mise à jour CNAS-CASNOS-CACOBAPTH) en cours de validité
- Casier judiciaire en cours de validité
- Les bilans financiers et les références bancaires les trois dernières années (2017-2018-2019)
- Etat des moyens humains et matériels
- Les références professionnelles

##### \* L'OFFRE TECHNIQUE :

- Déclaration à soucrire
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « tu et accepté »
- Mémoire Technique Justificatif + Planning des travaux

##### \* L'OFFRE FINANCIERE :

- La lettre de soumission
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE)

Les dossiers des candidatures, Les offres techniques et financières doivent être mises dans trois enveloppes séparées

Les trois enveloppes doivent être mises dans une enveloppe, celle de l'extérieur ne devra comporter que la mention :

##### AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES A NE PAS OUVRIRE « INTITULE DU PROJET CONCERNÉ »

La date limite de dépôt des offres est fixée à Quinze (15) jours fermes à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou au BOMOP à 14 H.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu le même jour à 14:30 H.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de : trois (03) mois + quinze (15) jours de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres.

Les Plis doivent être déposés au niveau du bureau des marchés publics 1<sup>er</sup> étage, siège de la commune de NEDROMA Tél. : 043 45 51 76.

**Le Président de L'A.P.C**

ANEPE N° 2031006122 Le Quotidien d'Oran 17/09/2020

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE  
DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION  
WILAYA D'AÏN TEMOUCHENT

NIS : 098546019039805

#### AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

N° 17/6/SSMP/DUAC/2020

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 06 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction de la wilaya d'Aïn Témouchent informe l'ensemble des entreprises soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 805/2020 paru dans les quotidiens nationaux en date du 20/07/2020 et le Quotidien d'Oran en date du 21/07/2020 relatif aux Travaux d'Aménagement extérieur à travers les communes de la wilaya.

**Lot N°04 : Aménagement des trottoirs au niveau du VSA commune d'EL AMIR ABDELKADER.**

Que le marché est attribué provisoirement à l'entreprise indiquée dans le tableau suivant :

Nº	Commune	Projet	Nature des travaux	Entreprise	Montant de la Soumission en TTC (DA)	Montant corrigé en TTC (DA)	Note	Déni
01	El Amir Abdelkader	Travaux d'Aménagement extérieur à travers les communes de la wilaya	Lot N°04 : Aménagement des trottoirs au niveau du VSA commune d'EL AMIR ABDELKADER.	ETPI BRAHIMI SAYAH NIF: 196831050060240	11 989 250,00	//	75,00	75 Jours

**NB :** Les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours auprès de Monsieur le président du comité des marchés publics de la wilaya d'Aïn Témouchent dans un délai de dix (10) Jours à compter de la première parution du présent avis conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 06 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

11/4/2020 LE DIRECTEUR

ANEPE N° 2031006124 Le Quotidien d'Oran 17/09/2020

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION  
ET DE LA REFORME HOSPITALIAIRE  
CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE D'ORAN  
NIF : 099731019204033  
DIRECTION GENERALE

#### Avis d'attribution provisoire

Conformément à l'article 65 alinéa 02 et l'article 161 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics. Le centre hospitalo-universitaire d'ORAN informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national n° 15/2020 relatif à la Fourniture d'habillement en deux lots séparés au profit du CHUO paru dans le quotidien LE QUOTIDIEN D'ORAN le 14/07/20 qu'après la délibération de la commission D'évaluation des offres en date du 24/08/2020 , le marché est attribué provisoirement à :

objet	Désignation des lots	Soumissionnaire retenu	Délai de livraison	Note technique	Montant de la soumission en TTC	Motif du choix
Fourniture d'habillement en deux lots séparés au profit du CHUO	Lot n° 01 Corps médical et paramédical	VBMR NIF 171340102054129	07 jours	74.29 points	33 558 000.00 DA	Offre Unique qualifiée
	Lot n° 02 Corps communs				INFRECTIEUX : Aucune offre n'est qualifiée techniquement	

Et Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics , et des délégations du service public, tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marchés public adresse MSPRH EL MADANIA ALGER dans un délai de 10 jours à compter de la première parution du présent avis.

NB : les autres soumissionnaires qui souhaitant prendre Connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis, et ce conformément à l'article 82 alinéa 04 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics , et des délégations du service public.

Fait à Oran le 20.../09/2020

LE DIRECTEUR GENERAL

ANEPE N° 2031006153 Le Quotidien d'Oran 17/09/2020



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'URBANISME ET DE LA VILLE  
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT -AADL-  
DIRECTION REGIONALE DE TIARET  
  
sise à : cité 500 logements AADL BT « 16 » KAIID AHMED TIARET  
N° Identification fiscale : 000016001405697  
PROGRAMME DES 90 000 LOGEMENTS DESTINÉS À LA LOCATION-VENTE

REALISATION DES 750 LOGEMENTS SITE 01 et 02 EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES » Y Afférents à MASCARA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES**  
N°.....DR/AADE/2020

En application des dispositions du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'AGENCE NATIONALE DE L'AMÉLIORATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT-DIRECTION REGIONALE D'ALGER OUEST « DRT - AADL » lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour : REALISATION DES 750 LOGEMENTS EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES », à MASCARA

En application des dispositions des articles 53 à 57 du décret présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,  
En application décret exécutif N°93 289 du 28/11/93 portant obligation pour toutes les entreprises intervenant dans le cadre de la réalisation des marchés publics du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, d'être titulaire du certificat de qualification et classification professionnelle, modifié et complété par le décret exécutif N°05-114 du 07/04/05  
En application de l'arrêté interministériel du 01/03/1983 fixant la nomenclature des activités économiques des entreprises du bâtiment, travaux publics et l'hydraulique, sous peine d'élimination.

Le présent avis d'appel d'offres s'adresse aux entreprises publiques et privées remplissant les conditions d'éligibilité suivantes :

- a) **Capacités professionnelles :**
  - Ayan la qualification et classification professionnelle à la catégorie V (CINQ) ou plus, qualifié en bâtiment comme activité principale.
  - Ayan qualification et classification professionnelles en Travaux publics ou Hydraulique en activité principale ou secondaire à la catégorie IV (QUATRE) ou plus
- b) **Capacités financières :**
  - Ayan un chiffre d'affaires moyen des trois dernières années égale ou supérieur à 700 000 000,00 DA
- c) **Capacités techniques :** ayant les moyens humains et matériels suivants :

1/ Moyens humains :

- Un (01) Architecte ou ingénieur ou mastère dans le domaine du bâtiment ayant une expérience minimum de 03 ans.
- Un (01) Technicien supérieur en bâtiment ayant une expérience minimum de 03 ans
- Un (01) Technicien supérieur en VRD, ayant une expérience minimum de 03 ans

Justifier par les pièces administratives et réglementaires y afférent à savoir : l'état nominatif CNAS, CASNOS diplômes, CV, et les certificats de travail es qualité.

2/ Moyens matériels : le soumissionnaire doit avoir minimum les moyens suivants :

- Deux (02) camions de 10 t ou plus
- Une (01) Centrale à Béton
- Une (01) Grue fixe.
- Un (01) engin de terrassement.

B : La liste des moyens matériels de l'entreprise doit être appuyée par : Cartes grises et police d'assurances, factures d'achat, constat de commissaire-priseur (date de six mois maximum à la date de la soumission), constat récent d'un expert agréé auprès des mines (até de six mois à la date de soumission) et contrat leasing avec une banque.

C : Références professionnelles : ayant réalisé des travaux similaires et remplissant l'une des conditions suivantes à savoir :

- Un projet de 400 logements avec les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires » en un seul tenant.
- Ou un cumul de projets de logements d'au moins 600 logements en prenant en considération les projets de 200 logements et plus.
- Ou ayant réalisé deux projets d'équipements en totalité (TCE) de catégorie C y compris leurs viabilisation « réseaux tertiaires ».
- Ou ayant réalisé un projet d'équipement en totalité (TCE) de catégorie D y compris leurs viabilisation « réseaux tertiaires ».

Justifier par des attestations de bonne exécution délivrée par des maîtres d'ouvrages publics signées par l'ordonnateur.

■ Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.

-Les moyens humains ayant servi à la candidature du soumissionnaire ne sont pas sujets à notation lors de l'évaluation de l'offre technique.  
-Les pièces justifiant les conditions d'éligibilité ne doivent pas être présentes dans l'offre technique.

Le cahier des charges est à retirer par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné, sur présentation d'un extrait du registre de commerce, une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle et contre paiement de la somme de cinq mille (5 000,00) DA auprès de :

Direction Régionale de Tiaret de l'AADL  
sise à : cité 500 logements AADL BT « 16 » KAIID AHMED TIARET

Conformément à article 67 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Les offres doivent comporter :

- Dossier de candidature
- Offre Technique
- Offre Financière

I- **L'enveloppe dénommée DOSSIER DE CANDIDATURE** abritera :

1. une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint) renseignée, signée par le soumissionnaire, datée, avec apposition de cachet;
2. une déclaration de probité (selon modèle ci-joint) renseignée, signée par le soumissionnaire, datée, avec apposition de cachet.
3. les statuts pour les sociétés (s'il y a lieu);
4. les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
5. Les documents permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires cités à l'article 04 du présent cahier des charges .

II/La déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint) renseignée, signée par le soumissionnaire, datée, avec apposition de cachet.

2/Les documents permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé à savoir :

- Les moyens humains à mobiliser pour le projet
- Le matériel et équipement à mobiliser pour le projet
- Méthodologie d'exécution des travaux
- Produits proposés pour le chantier
- Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées
- Le délai d'exécution

3/Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

4/Le procès-verbal de visite du site.

5/une caution de soumission est exigée à tout soumissionnaire au titre de la présente concurrence, pour les offres dont le montant est supérieur à un milliard de dinars en toutes taxes comprises ( 1 000 000 000,00 DA/TTC), cette dernière doit être présentée dans une enveloppe fermée portant la mention « caution de la soumission à n'ouvrir qu'à l'occasion de l'ouverture des plis financiers »

Le montant de la caution de soumission doit être supérieur à un pour cent (1%) du montant de l'offre exprimé en dinar algérien.

III- **L'enveloppe dénommée «L'OFFRE FINANCIERE» abritera :**

- 1/-La lettre de soumission (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
- 2/- Les bordereaux des prix unitaires pour la partie logements, commerces et services et conciergeries en sus des conditions limites des prix globaux et forfaitaires.
- 3/- Le montant forfaitaire ainsi que le cout du mètre carré habitable des logements.
- 4/- Le montant forfaitaire ainsi que le cout du mètre carré commerces et services.
- 5/- Le montant forfaitaire ainsi que le cout du mètre carré des conciergeries.
- 6/- Le bordereau des prix unitaires des travaux de viabilisation en sus des conditions des prix globaux et forfaitaires.
- 7/- Le montant forfaitaire des travaux de viabilisation ainsi que le cout du mètre carré rapporté au logement.
- 8/- Tableau récapitulatif du montant total du marché
- 9/- Le planning de la réalisation des ouvrages.

La durée de préparation des offres est fixée à Quinze (15) jours, à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux.

Le dépôt des offres s'effectue le dernier jour de la durée de préparation des offres, soit le quinzième (15ème) jour au plus tard à 12h00..

L'offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :

Direction Régionale de Tiaret de l'AADL

sise à : cité 500 logements AADL BT « 16 » KAIID AHMED TIARET

L'ouverture en séance publique des plis des dossiers de candidatures, des offres techniques et financières s'effectuera en une seule phase au siège du maître de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires, le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus-indiquée à treize (13 h00) heures. Cette date est tacitement reportée au premier jour ouvrable, au cas où cette date coïncide avec un jour férié et/ou de repos hebdomadaire légal.

L'offre demeure valide pendant une période de trois (03) mois augmentée de la durée de préparation des offres.

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

WILAYA D'ORAN  
DAIRA DE BETIOUA  
COMMUNE DE MERS EL HADJADJ  
12471 2020

**AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES**

Le président de l'assemblée populaire communal de la commune de MERS EL HADJAD lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales pour l'opération :

**Réalisation du Réseau D'assainissement des Eaux Usées et Pluviales de la Localité de DJEFFAFLA 2<sup>e</sup> tranche**

Les entreprises intéressées par cet avis ayant un certificat de qualification et de classification professionnel classée à la catégorie Trois (03) et plus en travaux hydraulique comme activités principale peuvent retirer le cahier des charges contre paiement de la somme de 6.000,00 DA au niveau du trésorier communal à partir de la 1<sup>re</sup> parution du présent avis

Les offres doivent être présentées sous trois enveloppes intégrées dans l'enveloppe extérieure :

**I- LE DOSSIER DE CANDIDATURE**

Déclaration de candidature dûment daté remplie complètement et signée. (selon modèle joint)

Déclaration de probité dûment remplie daté et signée. (selon modèle joint)

Déclaration du sous-traitant dûment remplie daté et signée. (selon modèle joint)

Certificat de qualification et classification professionnelles qualifiée dans le domaine de l'hydraulique comme Activité principale de catégories 03 Trois et plus en cours de validité.

Copier du Registre de commerce (électronique) et statut pour les sociétés ou FURL Et SARL

les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise

Les bilans de l'entreprise pour les deux dernières années 2017 et 2018 certifiés par les services des impôts

Les références professionnelles justifiées par des attestations de bonne exécution pour des travaux similaires délivrées par les maîtres d'ouvrages publics.

**Liste des moyens matériels**

I- État nominatif de renseignement complet propre à l'entreprise avec cartes grise et assurance en cours de validité pour le matériel roulant factures d'achat pour le matériel non roulant

**Les moyens humains**

Liste des moyens humains signée et paraphée (encadrement destiné au projet avec copie du diplôme ou attestation de réussite) déclarée et visée par la CNAS indiquant le poste occupé justifiée par les attestations d'affiliation en cours de validité

**Planning des travaux**

Extrait du casier judiciaire en cours de validité (copie original) daté moins de 03 mois du signataire de la soumission

Extrait de rôle activité apuré ou accompagnée d'un échéancier de paiement (copie) portant la mention non inscrit dans la liste des fraudeurs. (en cours de validité).

Attestation de mise à jour. CNAS, CASNUS, CACOBATPH-(copie en cours de validité)

Numéro d'identification fiscale (copie).

Attestation de dépôt des comptes sociaux délivrée par l'antenne régionale du CNRN année 2018 pour les sociétés

Conformément à l'article 69 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 portant réglementations des marchés publics et délégation du service public ; les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché qui devra les fournir dans un délai de dix(10)jours à compter de la date de saisine, et en tout état de cause avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché par les documents suivantes :

**II- Offre technique**

-Le cahier des charges portant à la dernière page. la mention manuscrite « lu et accepté ».

dûment signée par le soumissionnaire

-Déclaration à souscrire dûment remplie complètement daté et signée. (selon modèle joint)

-Le mémoire technique justificatif dûment remplie complètement daté et signée. (selon modèle joint)

-Devis quantitatif- estimatif dûment remplie daté et signée. (selon modèle joint)

**III - Offre financière :**

-Lettre de soumission dûment remplie complètement daté et signée, en précisant. (selon modèle joint)

-Le Bordereau des prix unitaires dûment remplie daté et signée. (selon modèle joint)

-Devis quantitatif- estimatif dûment remplie daté et signée. (selon modèle joint)

A monsieur le président de l'assemblée populaire communale de la commune de mers el hadjadj

Avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°.../2020

Projet : Réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales de la localité de DJEFFAFLA 2<sup>e</sup> tranche

« a n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à compter de la 1<sup>re</sup> parution.

L'offre doit parvenir à la date qui correspond au dernier jour de la durée au plus tard 10h00, l'ouverture des plis effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, le dernier jour de la durée de préparation des offres à 11h00 au siège de la commune les entreprises sont invités à assister à l'ouverture des plis.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est propagée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 03 mois augmenté de la durée de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres conformément à l'article 1er et 98 et 99 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

MERS EL HADJAD le.....  
LE PRESIDENT /APC DE MERS EL HADJAD

USM Bel-Abbès

## Les supporters réclament une société nationale

M.O. Noureddine

L'état des lieux à l'USMBA est plutôt inquiétant. Le club est au bout du rouleau et coule sous le poids des créances. Cela nous rappelle le remake des années précédentes où, à chaque été, c'est la crise qui est déclarée au sein du club. Malgré les multiples SOS, cette situation n'a pas pour autant fait réagir les bonnes volontés. Cela a eu pour effet d'irriter les inconditionnels Belabbésiens, plus que jamais, préoc-

cupés par l'avenir de leur club favori. « Les choses ne semblent pas évoluer dans le bon sens et le flou persiste », disent unanimement les fans.

D'ailleurs, de nombreux supporters ont investi la rue, mardi après-midi, pour réclamer une société nationale, qui puisse parrainer le club et lui assurer une bouffée d'oxygène sur le plan financier. Ne voyant rien venir et craignant le pire pour leur équipe, ces fans, qui ont observé par la suite un sit-in devant le siège de la wilaya, ont tenu à dénon-

cer la situation inquiétante prévalant au sein du club, mais surtout interpeller les pouvoirs publics, restés, aux yeux des supporters, passifs face au danger qui guette l'équipe. A travers cette action, les supporters veulent attirer l'attention des pouvoirs publics et les pousser à réagir pour trouver une issue lénifiante à l'équipe. Les inconditionnels de l'USMBA ont appelé à la désignation d'une société nationale pour soutenir et accompagner le club phare de la wilaya.

MC Alger

## Les joueurs dépistés

Les joueurs du MC Alger, ont passé hier des tests de dépistage du coronavirus (Covid-19), en vue de la reprise des entraînements, a annoncé le club pensionnaire de la Ligue 1 algérienne de football. « L'effectif du Mouloudia Club d'Alger sera soumis à des tests de dépistage, en vue de la reprise des entraînements au début de la semaine prochaine », a indiqué le « Doyen » dans un communiqué publié sur sa page officielle Facebook. Par ailleurs, l'entraîneur Nabil Neghiz serait opposé au départ du défenseur central Zidane Mebarakou. Après avoir trouvé un accord avec la direction pour une résiliation du contrat à l'amiable, l'ancien joueur du MO Béjaïa devrait être repêché. En ma-

tière de recrutement, le vice-champion d'Algérie a assuré jusque-là l'engagement de trois éléments : le gardien de but international Abdellah Salhi (ex-JS Kabylie), le défenseur central Mouad Haddad (ex-JSM Skikda) et le milieu de terrain ivoirien Isla Daoudi Diomandé (ex-ES Sétif). La direction a réussi à convaincre le défenseur Abderrahmane Achoud et le meneur de jeu Abderrahmane Bourdim à prolonger leur contrat, alors que l'attaquant Hicham Nekkache et le milieu offensif Walid Derradj, qui n'ont pas été appelés à prolonger, eux qui se sont engagés pour deux saisons avec le MC Oran. Le club algérois est entré en contact avec l'Espérance de Tunis pour bénéficier des services du milieu offens-

sif algérien Billel Bensaha, sous forme de prêt pour une saison. Outre la nécessité de renforcer l'effectif, la direction a promu quelques joueurs de la réserve, d'autant que l'équipe est appelée à jouer sur plusieurs fronts, notamment en Ligue des champions d'Afrique, lors de la saison 2020-2021, coïncidant avec le centième anniversaire de la création du club. Le MCA, a bouclé la saison 2019-2020, définitivement suspendue en raison de la pandémie du coronavirus (Covid-19), à la 2e place au classement final, établi par la Ligue de football professionnel (LFP), sur la base de la règle d'indice de performance des points récoltés et des matches disputés, décidé par la Fédération algérienne (FAF).

UNAF - U17 et U20

## Le programme de préparation en débat

La préparation des sélections algériennes U17 et U20 aux tournois de l'UNAF, qualificatifs à la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de leurs catégories respectives, sera à l'ordre du jour d'une réunion prévue aujourd'hui au Centre technique national de Sidi Moussa (Alger), selon la Fédération algérienne de football (FAF). Cette réunion

regroupera les membres des staffs des deux sélections, le Directeur technique national (DTN) Ameur Chafik, le président de la Commission médicale fédérale, le Dr Damedji Djamel-eddine, et le Directeur de l'administration générale (DAG), Nekkache Abdelghani. Il sera question notamment de l'examen des lieux de stages des sélec-

tions, la logistique et les moyens à préparer pour le bon déroulement de ces stages et surtout le protocole sanitaire que devront appliquer les différents staffs techniques et administratifs, précise le site de la FAF. La phase finale de la CAN des moins de 17 ans se déroulera au Maroc et celle des U20 aura lieu au Mauritanie.

Lazio Rome

## Mohamed Farès, c'est fait !

L'international algérien Mohamed Farès a passé mercredi la traditionnelle visite médicale préalable à la signature de son contrat avec son nouveau club italien de la Lazio Rome, ont rapporté des médias locaux. Après avoir été en stand-by pendant plusieurs jours pour des raisons «bureaucratiques et familiales», le transfert du latéral gauche algérien à Rome s'est finalement débloqué. L'ancien joueur de la Spal, voulu par l'entraîneur Simone Inzaghi et le directeur sportif Igli Tare, vient renforcer un flanc gauche orphelin du capitaine Senad Lulic, victime d'une grave blessure à la cheville qui l'éloigne des terrains depuis plus de six mois. Il devrait signer un contrat de cinq saisons pour un salaire annuel de 1,5 million d'euros, selon des médias italiens. A Rome, il va former avec l'Italien Manuel Lazzari la paire de latéraux qui avait fait le bonheur de la Spal durant la saison 2018-2019.

Farès devient le deuxième joueur algérien à porter les couleurs de la Lazio, après le meneur de jeu Mourad Meghni qui avait évolué chez les «Biancocelesti» entre 2007 et 2011.



RC Relizane

## Plusieurs joueurs vont saisir la CNRL

Plusieurs joueurs du RC Relizane, nouveau promu en Ligue 1 de football, ont entamé les procédures administratives d'usage pour saisir la Chambre nationale de règlement des litiges (CNRL), a-t-on appris de l'un d'entre eux. Cette action, qui risque d'aboutir à une saignée au sein de l'effectif relizanais, fait suite au sensible retard accusé par la direction du club dans la régularisation de la situation financière des joueurs, a déclaré l'attaquant Mohamed Seguer. «Quasiment tous les joueurs n'ont perçu aucun salaire tout au long de l'exercice passé. Certains d'entre eux attendent aussi d'être payés pour des salaires relatifs à la saison d'avant», a déploré le buteur du «Rapid». Honorés en fin de semaine passée par le président de la Ligue de football professionnel (LFP) après leur accession parmi l'élite grâce à la 4e place qu'ils ont décrochée au cours du championnat de l'exercice passé arrêté à la 23e journée, les camarades de Seguer ont profité de la présence du président du club, Mohamed Hamri, ainsi que des autorités locales pour évoquer leur souci dans ce registre, rappelle-t-on de même source.

CNRL - Litiges

## Le dernier délai fixé au 5 octobre

Le dernier délai pour le dépôt des dossiers de litiges à la Chambre nationale de règlement des litiges (CNRL) a été fixé au 5 octobre prochain, ont indiqué mercredi cette dernière et la Commission du statut du joueur (CSJ) de la Fédération algérienne de football (FAF). La CNRL et la CSJ ont informé les clubs, les joueurs, les entraîneurs et

leurs intermédiaires et avocats que cette décision a été prise «afin de donner suffisamment de temps aux parties concernées de répondre aux saisines et de permettre aux deux structures de traiter les très nombreux dossiers dans de meilleures conditions». «Au-delà de cette date, aucun dossier ne sera retenu», ont ajouté les deux structures.

Volleyball - Super-Division

## La reprise après deux mois et demi de préparation

Les clubs du championnat national de volley-ball bénéfieront de deux mois et demi de préparation avant de reprendre la compétition, suspendue depuis mars dernier en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19), a-t-on appris auprès de la Fédération algérienne de volley (FAVB). «Le Bureau fédéral a approuvé à l'unanimité la reprise du championnat 2019-2020 et de la Coupe d'Algérie. Les clubs auront une période de deux mois et demi pour se préparer avant la reprise de la compétition. La fin de la saison devrait intervenir vers la mi-mai prochain», a indiqué le président de l'instance fédérale, Mustapha Lamouchi. L'ensemble des compétitions et manifestations sportives, toutes disciplines confondues, sont suspendues en Algérie depuis le 16 mars dernier en raison de la propagation du Covid-19. Le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) a autorisé la reprise des entraînements pour les disciplines sportives collectives, concernées par les compétitions internationales, pour dimanche dernier. «Nous avons saisi le MJS pour nous autoriser à rouvrir les salles et reprendre les entraînements. Dans ce registre, le directeur technique national et le médecin fédéral vont se rendre jeudi prochain au siège du MJS pour exposer le protocole sanitaire relatif à la reprise des entraînements», a-t-il ajouté. Le président de la FAVB a précisé que les clubs n'auront pas droit d'engager de nouveaux joueurs jusqu'à la fin de l'exercice 2019-2020. Ainsi, le calendrier se poursuivra avec les 12 journées encore non jouées de la Super-Division (hommes) et 6 journées du championnat féminin, alors que la Coupe d'Algérie a atteint le stade des 1/8 de finale.

## APPARTEMENTS

■ A louer F4, 110 m<sup>2</sup>, toutes commodités, 3<sup>e</sup> étage avec 2 ascenseurs, caméra, promotion Benamar 2F Maraval + A louer F4, 100 m<sup>2</sup>, 5<sup>e</sup> Ardis + A louer villa R+1, 200 logts + A. V. F4, 86 m<sup>2</sup> 2F, 2<sup>e</sup> Grande terrasse + A.V. F3, 88 m<sup>2</sup> + cour RDC, entrée individuelle P.V. Karma - Tél : 0773.24.62.36

■ Location F3, Haï Chouhada / F4 café Dubaï - F5 Vieille Mosquée, 1<sup>er</sup> + F3 Millénium 1<sup>er</sup> + F3 Seddkia - Agence Louni - Tél: 0772.22.86.92

■ Vends ou échange appart acté, dans un niveau de villa, type F3, semi-fin. Sup 112 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage, seul par palier BA 13, installation plomberie, chaudière, double faç, nouvelle construction avec local ou sans au rez-de-chaussée, au lotissement Khoudja justé à l'entrée Boudjema - Tél : 0554.58.86.38

■ Loue F3, 1<sup>er</sup> étage très bien situé, centre d'Es-Senia, convient habitation ou profession libérale - Tél : 0699.89.42.73

■ A vendre F3, 3<sup>e</sup> étage à haï el Yasmine + F3 à Seddkia, 1<sup>er</sup> étage - Tél : 0776.39.35.91

■ Vends F3 100 m<sup>2</sup>, 1<sup>er</sup> rue de la Paix + F3, 5<sup>e</sup> Yasmine + F3, 1<sup>er</sup> Millénium 78 m<sup>2</sup> + F4 CSDB, 1<sup>er</sup> Bd Emir AEK + F4 Bel-Air, cité Houari Belhousari + F3, 105 m<sup>2</sup>, Miramar, C-V, à proximité Lycée Lotfi + F2 nouvelle promotion, C-V, 76 m<sup>2</sup>, 1<sup>er</sup> + F4 Bel-Air, résidence EDEN 200 m<sup>2</sup> - Tél : 0552.58.43.72/0 4 1 . 3 6 . 1 6 . 4 3 / E - m a l : cabinetbensa@gmail.com

■ A vendre F3, 2<sup>e</sup> étage acté + livret foncier Es-Senia centre -Tél : 0663.94.95.85

■ A vendre des appartements promotionnels standing type F2, F3, F4, dans une résidence clôturée et gardée, contient piscine, crèche, salle de sport, parking, et locaux commerciaux à Bir el Djir, Oran à côté rond-point Millénaire. Tel: 0558.87.17.43

■ Location bel appat F3 meublé. Ttes commodités, à Millénium calme, propre. B. voisinage, Bir Djir, Oran. Gardiennage, caméra de surveillance, près crèche, primaire, CEM, lycée poste, daïra, commissariat etc. Tél : 0772.76.56.17 - 0698.03.84.18 - 0798.22.85.19

■ Echange bel appartement F3, meublé, acté, avec livret foncier, 3<sup>e</sup> étage, sup 93 m<sup>2</sup> avec climatisation, chauffage central et ligne téléphonique avec ADSL et parking au sous-sol, contre lot de terrain, carcasse ou local commercial, à Oran et environs. Etudiez toutes propositions. Adresse: Résidence 'Victoria' Bel-Air, Oran. Nous contacter au n° 0541.04.43.25

■ Loue appartement 70 LPA (centre-ville) de Oued Tlelat Tél : 0552.31.70.55

■ Loue appart F2, 2<sup>e</sup> étage Bd Larbi ben m'hidi, à côté cinéma Murjadjo C/V d'Oran N° Tél : 0770.67.14.67

■ Oran loue appartement grand F2, cuisine et SDB situé dans une villa (étage villa) point du Jour, Oran pour étudiante ou couple sans enfants - 0553.97.45.20

■ Vends à Oran (Akid Lotfi) appartement, 3<sup>e</sup> étage 92 m<sup>2</sup>, double façade - Tél : 0661.56.83.90

■ Vends à ORAN dans la résidence 'Mobilart Bahia center' sur la frange maritime, bel appart F4, 166 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage, avec garage, pour usage professionnel ou habitation. Tél : 0560.05.11.95

■ Vendre à ORAN à Lotfi / Centreville : F4 meublé de 130 m<sup>2</sup> au 7<sup>ème</sup> étage avec Ascenseur - 3 façades - 3 Chambres avec Balcons individuels - Grand Salon - Salon à manger - Cuisine - SDB - Toilettes et Placard - Prix : 2 Milliards - Tél : 0560.19.75.28

■ Vend des Appartements promotionnel F3, cuisine équipée + climatisation à Castors sup 100 m<sup>2</sup>. Curieux et intermédiaire s'abstenir Tél: 0656.19.19.74.

■ Vends Appart - Acté F4 au Red-Choses avec véranda. Cite Belle vue (Akid Lotfi Oran). Curieux et intermédiaire s'abstenir Tél: 0656.19.19.74.

■ Achat Véhicules accidentés ou en panne et d'occasion - Tél : 0550.59.03.60 - 0771.39.49.82 - 023.243.383

## VILLAS

■ Location ou vente niveau de villa à sidi Bel-Abbès, endroit sécurisé pour société ou bureaux - 0552.87.44.23

■ A vendre hawch de 80 m<sup>2</sup>, sans dalé, acté, situé au n° 60 Avenue st-Eugène, ORAN - Tél : 0796.98.72.71

■ A vendre F4, 110 m<sup>2</sup>, toutes commodités, 3<sup>e</sup> étage avec 2 ascenseurs, caméra, promotion Benamar 2F Maraval + A louer F4, 100 m<sup>2</sup>, 5<sup>e</sup> Ardis + A louer villa R+1, 200 logts + A. V. F4, 86 m<sup>2</sup> 2F, 2<sup>e</sup> Grande terrasse + A.V. F3, 88 m<sup>2</sup> + cour RDC, entrée individuelle P.V. Karma - Tél : 0773.24.62.36

■ Location F3, Haï Chouhada / F4 café Dubaï - F5 Vieille Mosquée, 1<sup>er</sup> + F3 Millénium 1<sup>er</sup> + F3 Seddkia - Agence Louni - Tél: 0772.22.86.92

■ Vends ou échange appart acté, dans un niveau de villa, type F3, semi-fin. Sup 112 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage, seul par palier BA 13, installation plomberie, chaudière, double faç, nouvelle construction avec local ou sans au rez-de-chaussée, au lotissement Khoudja justé à l'entrée Boudjema - Tél : 0554.58.86.38

■ Loue F3, 1<sup>er</sup> étage très bien situé, centre d'Es-Senia, convient habitation ou profession libérale - Tél : 0699.89.42.73

■ A vendre F3, 3<sup>e</sup> étage à haï el Yasmine + F3 à Seddkia, 1<sup>er</sup> étage - Tél : 0776.39.35.91

■ Vends F3 100 m<sup>2</sup>, 1<sup>er</sup> rue de la Paix + F3, 5<sup>e</sup> Yasmine + F3, 1<sup>er</sup> Millénium 78 m<sup>2</sup> + F4 CSDB, 1<sup>er</sup> Bd Emir AEK + F4 Bel-Air, cité Houari Belhousari + F3, 105 m<sup>2</sup>, Miramar, C-V, à proximité Lycée Lotfi + F2 nouvelle promotion, C-V, 76 m<sup>2</sup>, 1<sup>er</sup> + F4 Bel-Air, résidence EDEN 200 m<sup>2</sup> - Tél : 0552.58.43.72/0 4 1 . 3 6 . 1 6 . 4 3 / E - m a l : cabinetbensa@gmail.com

■ A vendre F3, 2<sup>e</sup> étage acté + livret foncier Es-Senia centre -Tél : 0663.94.95.85

■ A vendre des appartements promotionnels standing type F2, F3, F4, dans une résidence clôturée et gardée, contient piscine, crèche, salle de sport, parking, et locaux commerciaux à Bir el Djir, Oran à côté rond-point Millénaire. Tel: 0558.87.17.43

■ Location bel appat F3 meublé. Ttes commodités, à Millénium calme, propre. B. voisinage, Bir Djir, Oran. Gardiennage, caméra de surveillance, près crèche, primaire, CEM, lycée poste, daïra, commissariat etc. Tél : 0772.76.56.17 - 0698.03.84.18 - 0798.22.85.19

■ Echange bel appartement F3, meublé, acté, avec livret foncier, 3<sup>e</sup> étage, sup 93 m<sup>2</sup> avec climatisation, chauffage central et ligne téléphonique avec ADSL et parking au sous-sol, contre lot de terrain, carcasse ou local commercial, à Oran et environs. Etudiez toutes propositions. Adresse: Résidence 'Victoria' Bel-Air, Oran. Nous contacter au n° 0541.04.43.25

■ Loue appartement 70 LPA (centre-ville) de Oued Tlelat Tél : 0552.31.70.55

■ Loue appart F2, 2<sup>e</sup> étage Bd Larbi ben m'hidi, à côté cinéma Murjadjo C/V d'Oran N° Tél : 0770.67.14.67

■ Oran loue appartement grand F2, cuisine et SDB situé dans une villa (étage villa) point du Jour, Oran pour étudiante ou couple sans enfants - 0553.97.45.20

■ Vends à Oran (Akid Lotfi) appartement, 3<sup>e</sup> étage 92 m<sup>2</sup>, double façade - Tél : 0661.56.83.90

■ Vends à ORAN dans la résidence 'Mobilart Bahia center' sur la frange maritime, bel appart F4, 166 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage, avec garage, pour usage professionnel ou habitation. Tél : 0560.05.11.95

■ Vendre à ORAN à Lotfi / Centreville : F4 meublé de 130 m<sup>2</sup> au 7<sup>ème</sup> étage avec Ascenseur - 3 façades - 3 Chambres avec Balcons individuels - Grand Salon - Salon à manger - Cuisine - SDB - Toilettes et Placard - Prix : 2 Milliards - Tél : 0560.19.75.28

■ Vend des Appartements promotionnel F3, cuisine équipée + climatisation à Castors sup 100 m<sup>2</sup>. Curieux et intermédiaire s'abstenir Tél: 0656.19.19.74.

■ Vends Appart - Acté F4 au Red-Choses avec véranda. Cite Belle vue (Akid Lotfi Oran). Curieux et intermédiaire s'abstenir Tél: 0656.19.19.74.

■ Achat Véhicules accidentés ou en panne et d'occasion - Tél : 0550.59.03.60 - 0771.39.49.82 - 023.243.383

## EMPLOIS

■ Société privée dans l'agroalimentaire cherche distributeurs au détail dans les régions du centre (Est) - Contacter : 0550.168.651/ recrutement.oran@hotmail.com

■ Société de promotion immobilière sise à Oran cherche chauffeur de clark (clarkiste) ayant permis de clark expérience exigée - Tél : 0550.56.28.78

■ A vendre villa 336 m<sup>2</sup>, actée + L/F + cert de conformité, double façade R+2, avec terrasse à Trouville, Ain el Turk, PD 4.400 Mds ou échange contre F4 + différence. RDC garage + local, gd salon + cuisine + SDB + couloir avec jardin + Ch/C, 1<sup>er</sup> étage gd hall + 4 pièces + grande cuisine moderne + hammam, 2<sup>e</sup> étage : 3 pièces + cuisine + SDB + terrasse - N° 0770.37.35.51 Merci

■ A vendre villa 293 m<sup>2</sup>, 10 m de façade, R+1, actée. R.D.C : garage, petite cour + 4 pces. 1<sup>er</sup> étage : cuisine + 4 pces, situé à El Malah, W. Ain témouchent - Tél : 0777.83.56.77

■ Vends Maison maître, R+1, à Choupot, Oran, sup 564 m<sup>2</sup>, 19.5 m façade ou échange contre petite maison + complément, à Oran ou environs - Possibilité vente la moitié - 0560.13.25.86

■ Loue jolie villa à Trouville, Oran, Corinne vue sur mer, 400 m<sup>2</sup> jardin, 2 niveaux, garage et meublé pour l'année - Tél : 0659.18.39.18

■ A.V ou échange MM RDC Ain el Turk, 3 faç. Face 25 m, actée + L.F 300 m<sup>2</sup>, F3 + studio (ent ind/coll) + 2 SDB + 2 WC + 2 huis + eau h/24, gaz V + 2 cours (40 m<sup>2</sup> + 100 m<sup>2</sup>) gar + jard + élect + ch/cent + 2 clim, tél fixe + internet, endroit résidentiel et calme, bon voisin. Contre équivalent ou plus à Maraval/Hippodrome/Boulangier / Eckmühl - tél : 0795.17.126.39 - 0696.02.07.94 visite sur RDV

■ Sidi bel abbès à vendre 14 rue Kais Ibnou Saad Brnou Abada hay Bab Daya terrain 235 m<sup>2</sup> sous/sol : débarras, hall, local technique, kitchinette, SAS, hammam, rez de chaussée garage, WC, toilette, hall, dégagement, cuisine, salon, séjour, chambre, jardinet, cour, trappe de bâche d'eau, puits, premier étage hall, salon, 4 chambres, dressing, 2 douches, 2 toilettes, balcon, accès à la terrasse prix 49 millions dinars - Agence 0661.24.03.71

■ BOUHANIFIA Hammamet : A vendre Maison de Maître - 110 m<sup>2</sup> - R+1 - Actée + Livret foncier + Certificat de conformité - 13,5 m façade - RDC : 02 Garages - Entrée - Etagé : F3 + Courte - Terrasse accessible - En face ouest - Sans vis-à-vis - Prix : 7,5 M. - Tél : 0662.45.81.26

■ A louer licence de taxi à ORAN - Tél : 0558.72.54.99

■ Vends matériels informatiques 01 tracteur Hp T790 (Tirage de plans) 02 HP 6200 SF (i5 et i7), 02 ordinateurs APC, 01 HP Officejet 7000 A3 - Mobilier de bureau (armoires, chaises, bureaux) Tél : 0794.58.20.31

■ A louer licence taxi Oran - Tél : 0556.66.31.54

■ J'ai numéro taxi à ORAN, à louer - Tél : 0541.73.40.75

■ Loue à Oran licence de café libre de suite - 0778.51.77.22

■ Recherche de diplôme d'architecte et d'ingénieur en génie civil pour location. Intéressés contactez le 0542.46.96.39

■ Maçon à Oran expérimenté, spécialiste en faïence et compacto + dalle de sol, décor de pierre et marbre + modification, villa ou apprt. - N° 0666.40.66.02 - 0557.89.56.95

■ Loue licence de taxi 31 - Tél : 0666.80.02.58

■ Loue licence de taxi Tél : 0552.31.70.55 Oran

■ A louer licence de taxi à ORAN - Tél : 0542.88.57.31

■ Vends machine (ligne complète centrale + machine) de fabrication hourdis, parpaing, bordure, pavé possiblité bi-couche - Tél : 0661.10.05.50

■ Vous entendez mais vous ne comprenez pas. Vous augmentez le son de la télé, vous faites répéter. Test auditif gratuit chez Docteur Lazouni - SONOBEL Tél : 0560.47.00.43 - 0560.47.00.23 Ain-Témouchent - Oran - Tlemcen - Saïda - Mascara - Naama

■ Achat Véhicules accidentés ou en panne et d'occasion - Tél : 0550.59.03.60 - 0771.39.49.82 - 023.243.383

## OFFICE PUBLIC DES VENTES AUX ENCHÈRES

### MAITRE FELLAH TOUKIF

COMMISSAIRE PRISEUR PRÈS LA COUR D'ORAN

Rue Moulay Ahmed (ex-Larmoricière) Immeuble N° 08-Oran

Mbl : 0770.31.69.47 Tél / Fax : 041.36.15.51

## AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

### Par admission des soumissions cachetées

01-Au profit de CASNOS ORAN le Commissaire-priseur, met en vente aux enchères

</div

**TF1**

**20.05 Grand hôtel**



Série dramatique - France - 2020  
Saison 1 - Episode 5/8  
Avec Carole Bouquet, Bruno Solo, Hippolyte Girardot, Solène Hebert  
Margaux est sous le choc : Anthony est soupçonné du meurtre d'une jeune femme. Elle ne parvient pas à croire une telle nouvelle. Pendant ce temps, Amélie réapparaît après des mois d'absence. Que lui est-il arrivé ? Enfin, Sam se sacrifice pour tenter de protéger Margaux des griffes d'Andrieux. Cela sera-t-il suffisant ? Il l'espère...

**2**

**20.10 Envoyé spécial**



Présenté par Élise Lucet  
Ma vie avec ou sans voiture ? Xavier, entrepreneur à Toulouse, ne déplace qu'en voiture. Jean-Marc, ingénieur informatique écolo se rend au travail à vélo. Ils ont accepté de passer quelques jours ensemble et de confronter leurs choix • Mon cher vélo électrique. C'est la ruée sur le vélo à assistance électrique (VAE) et les prix grimpent : 1750 euros en moyenne, et jusqu'à 5 000 pour les plus sophistiqués.

**TF1**

**20.05 Koh-Lanta**



Les 4 Terres : épisode 4  
Présenté par Denis Brogniart  
Gros choc cette semaine pour les quatre tribus de ce Koh-Lanta, Les 4 Terres ! Les Robinsons découvrent la dureté de Koh-Lanta : la faim tireille les ventres, les corps s'épuisent et les têtes bouillonnent pour trouver le moyen de rester dans l'aventure. Tous craignent de se retrouver sur l'îlot de l'Exil s'ils finissent derniers au jeu de Confort ... Mais ce n'est pas le seul écueil que les aventuriers devront tenter d'éviter ! Les aventuriers seront en effet confrontés à trois conseils. Seule l'équipe qui remportera l'épreuve d'immunité y échappera !

**2**

**20.05 Candice Renoir**



Série policière - France - 2019  
Saison 8 - Episode 8/10  
Avec Cécile Bois, Raphaël Lenglet, Ali Marhyar, Yeelem Jappain  
Tandis que tout le groupe, épaulé par des renforts, enquête jour et nuit sur cette étrange disparition, Candice se découvre prisonnière dans une nouvelle maison, bientôt rejointe par Melvil, un jeune prodige du violon de 10 ans.

**3**

**JEUDI**

**20.05 Boomerang**



Drame - France - 2015  
Avec Laurent Lafitte, Bulle Ogier, Mélanie Laurent, Audrey Dana  
Lors d'un week-end sur l'île de Noirmoutier, berceau de leur enfance, Antoine, un quadragénaire divorcé, et sa sœur Agathe, apprennent que le corps de leur mère décédée trente ans plus tôt n'a pas été retrouvé à l'endroit qu'on leur avait indiqué à l'époque.

**CINE + PREMIER**

**19.50 Le dernier château**



Film d'action - Etats-Unis - 2001  
Avec Robert Redford, Mark Ruffalo, James Gandolfini, Steve Burton  
Condamné et dégradé pour avoir désobéi à la Maison-Blanche, le général américain Eugene Irwin, héros de guerre, est transféré au Château, une prison de haute sécurité dirigée par l'intraitable colonel Winter. Ce dernier veille à ce que le charismatique Irwin ne jouisse d'aucun privilège.

**6**

**20.05 9-1-1**



Série dramatique - Etats-Unis - 2019  
Saison 3 - Episode 7/18 - Emmett  
Avec Angela Bassett, Kenneth Choi, Peter Krause, Jennifer Love Hewitt  
Une affaire qui a touché Athena de très près dans les années 90 refait brusquement surface lorsque l'arme du crime réapparaît. Cette affaire concerne Emmett, son ex-fiancé qui a été assassiné. Des flashbacks de l'année 1989, montrent comment Athena a rejoint les forces de l'ordre et est devenue la policière qu'elle est aujourd'hui.

**CINE + FRISSON**

**19.50 L'arme fatale 2**



Film policier - Etats-Unis - 1989  
Avec Mel Gibson, Danny Glover, Joe Pesci, Joss Ackland  
Roger Murtaugh et Martin Riggs, surnommé L'Arme fatale, deux policiers de Los Angeles, anciens du Vietnam, sont chargés de protéger Leo Getz, un escroc repenti, prêt à témoigner contre des trafiquants de drogue. Après avoir échappé à une tentative d'assassinat, Leo Getz indique à la police l'endroit où se cachent ses anciens patrons.

**CANAL+**

**20.06 The Twilight Zone : la quatrième dimension**



Série fantastique - Etats-Unis  
Saison 2 - Episode 9/10 - En boucle  
Avec Kelly Ann Woods  
Claudia est chercheuse spécialiste des masques aborigènes. En se rendant au musée, elle fait la connaissance de Marc, un jeune homme séduisant et affable. Une complicité évidente s'établit entre eux, comme si ils se connaissaient de longue date. Au fil de leur conversation, la jeune femme se rend compte que le mystérieux inconnu semble connaître toutes les personnes se trouvant dans l'établissement.

**CANAL+ CINEMA**

**19.52 Greta**



Thriller - Etats-Unis - 2018  
Avec Isabelle Huppert, Chloë Moretz, Maika Monroe, Stephen Rea  
Frances McCullen, serveuse dans un restaurant chic, trouve un sac à main de luxe dans le métro à New York et décide de le rendre à sa propriétaire Greta Hideg. Celle-ci, veuve, mélomane et mère d'une fille prénommée Nicola, l'accueille à bras ouverts. La jeune femme, qui vient de perdre sa mère et Greta deviennent amies.

**3**

**VENDREDI**

**6**

**20.05 Bull**



Série dramatique - Etats-Unis - 2019  
Saison 4 - Episode 9/20 - Sinistre assurance

Avec Michael Weatherly, Freddy Rodriguez, Geneva Carr  
Après avoir escaladé jusqu'au toit d'une pizzeria, un adolescent tombe et se retrouve handicapé à vie. Un procès s'ouvre au cours duquel Bull et son cabinet défendent la compagnie d'assurance du restaurant. Cette dernière refuse en effet l'offre de 2 millions que leur proposent leurs adversaires.

**RTL9**

**19.50 Underworld 3 : le soulèvement des Lycans**



Film fantastique - Etats-Unis - Nouvelle-Zélande - 2009  
Avec Rhona Mitra, Michael Sheen, Bill Nighy, Craig Parker

Au Moyen Age, le monde est contrôlé par les vampires et notamment le puissant Victor. C'est dans son château que naît Lucian, le premier Lycan. Ces loups-garous capables de redevenir humains sont asservis par les vampires. Un collier autour du cou, ils sont les gardiens de leurs maîtres pendant la journée.

**CANAL+**

**20.04 Edmond**



Comédie dramatique - France - Belgique - 2018  
Avec Thomas Solivérès, Olivier Gourmet, Simon Abkarian  
Au mois de décembre 1895, «La Princesse lointaine», une pièce d'Edmond Rostand, fait une première calamiteuse à Paris. Deux ans plus tard, le jeune dramaturge, marié et père de famille, et surtout très endetté, se voit proposer d'écrire dans les plus brefs délais une pièce pour Constant Coquelin, une vedette des planches.

**CANAL+ CINEMA**

**19.53 American Psycho**



Thriller - Etats-Unis - 2000  
Avec Christian Bale, Willem Dafoe, Reese Witherspoon, Chloë Sevigny  
Patrick Bateman a tout d'un de ces «golden boys» que produit l'Amérique des années 80. Toujours élégant et distingué, il gagne énormément d'argent et s'entoure de tous les symboles de réussite. Sa fiancée, Evelyn Williams, est jolie, sa maîtresse, Courtney Rawlinson, fiancée à son ami Luis Camuthers, particulièrement séduisante.

**Bélier** 21-03 au 20-04

La nouvelle lune dans votre sixième secteur met l'accent sur le travail ou les obligations quotidiennes. Consacrez ces prochains jours à mettre tout à jour.

**Taureau** 21-04 au 21-05

La nouvelle Lune dans votre cinquième maison solaire vous permet de planter de nouvelles graines, professionnellement comme affectivement. Eclosion à la Pleine Lune !

**Gémeaux** 22-05 au 21-06

Une nouvelle Lune dans votre secteur de la famille met l'accent sur l'atmosphère au foyer. Cela vous permet de faire le point sur ce qui va et... sur ce qui pourrait s'améliorer.

**Cancer** 22-06 au 22-07

Si vous bougez vraiment dans les jours qui viennent et que vous contactez le plus de monde possible, vous pouvez espérer de bons résultats aux alentours de la Pleine Lune.

**Lion** 23-07 au 23-08

Cette nouvelle lune aiguise votre appétit et vous avez envie de vous faire plaisir, alors permettez-vous un petit écart; demain soir la Lune aura déjà "tourné"!

**Vierge** 24-08 au 23-09

Cette nouvelle Lune vous place de nouveau sous les projecteurs, aussi veillez à soigner votre look et à mettre en relief vos qualités. Qui ne tente rien n'a rien !

**Balance** 24-09 au 23-10

Cette lunaison dans votre douzième secteur solaire vous permet de vous recenter autour de votre être essentiel. Profitez-en pour faire du yoga, prier ou méditer...

**Scorpion** 24-10 au 22-11

Cette nouvelle Lune dans le onzième secteur solaire vous incite à développer l'esprit d'équipe ou de groupe, tout en conservant un rôle de leader. Restez modeste....

**Sagittaire** 23-11 au 21-12

N'ayez crainte de semer des graines en ce moment, surtout dans le domaine socioprofessionnel, elles sortiront probablement aux environs de la prochaine Pleine Lune...

**Capricorne** 22-12 au 20-01

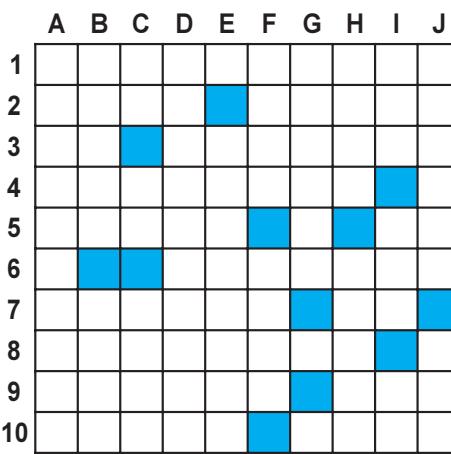
Un projet de création d'entreprise ou de voyage est en train de prendre forme. Elargissez votre horizon et n'ayez crainte de voir les choses en grand.

**Verseau** 21-01 au 18-02

Cette lunaison dans votre huitième maison solaire met en lumière les questions d'argent. Ce que vous semez aujourd'hui sortira de terre à la Pleine Lune.

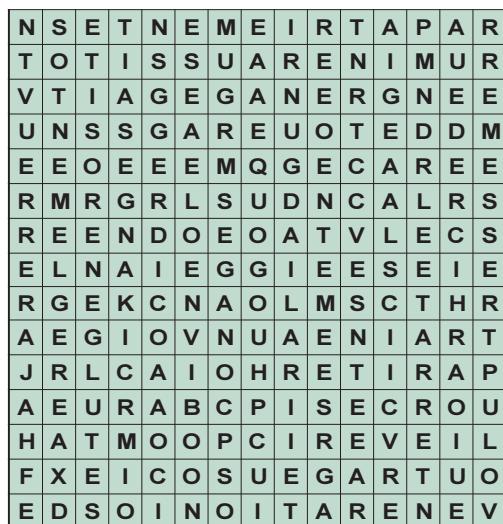
**Poissons** 19-02 au 20-03

Une nouvelle lune dans le septième secteur de votre thème solaire vous ouvre le cœur et vous fait prendre conscience de l'importance de votre partenaire dans votre vie.



Horizontalement:

- Il ne faut pas alors leur chercher la petite bête !
  - Tirée en lieu sûr.
  - Extraordinaire.
  - Banco à la russe.
  - Galon de sous-off.
  - En prenait de la graine.
  - Membres de direction.
  - Hecto.
  - Elle suit un régime lacté.
  - Bon moment.
  - Pris en contre.
  - Similitude.
  - Doigt de nougat.
  - Service d'ordre.
  - Beaucoup, beaucoup.
  - Crue et salée.
- Verticalement:
- Etat de choc.
  - Pas. Façon de pleuvoir.
  - Au début. Gardent.
  - A l'année prochaine !
  - Mise en sûreté.
  - Harmonisés.
  - Pigera. Tour d'attache.
  - On n'y voit qe du bleu.
  - Etant donné.
  - Manquent de son.
  - Découverte dans une position indigne. Dame ou demoiselle. Note.
  - Vie profane. Dément.

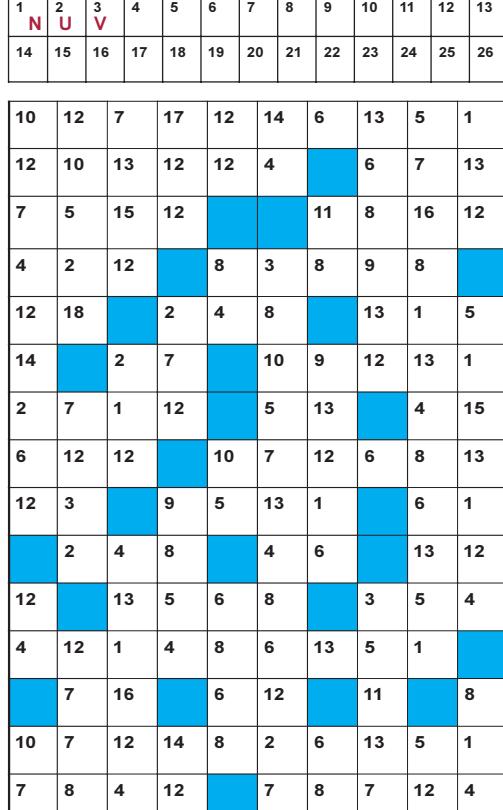


ANGE-AUSSITOT - BOIS - BOULEVARD - CHAMELLE - CIDRE - COCO - DEMAIN - ECLATER - ECROU - ENGRENAGE - EXTRAVAGANCE - FAUCON - GARE - GENEROSITE - GODET - HAIE - HELICE - KIOSQUE - LESION - MAGIE - OPPRESSER - OUISTITI - OUTRAGE - PARITE - PIROGUE - RAJAH - RAPATRIEMENT - REDACTION - REGLEMENT - REVEIL - RUMINER - SCIENCE - SEMER - SOIN - STAGE - TRAINEAU - TRESSE - VENERATION.

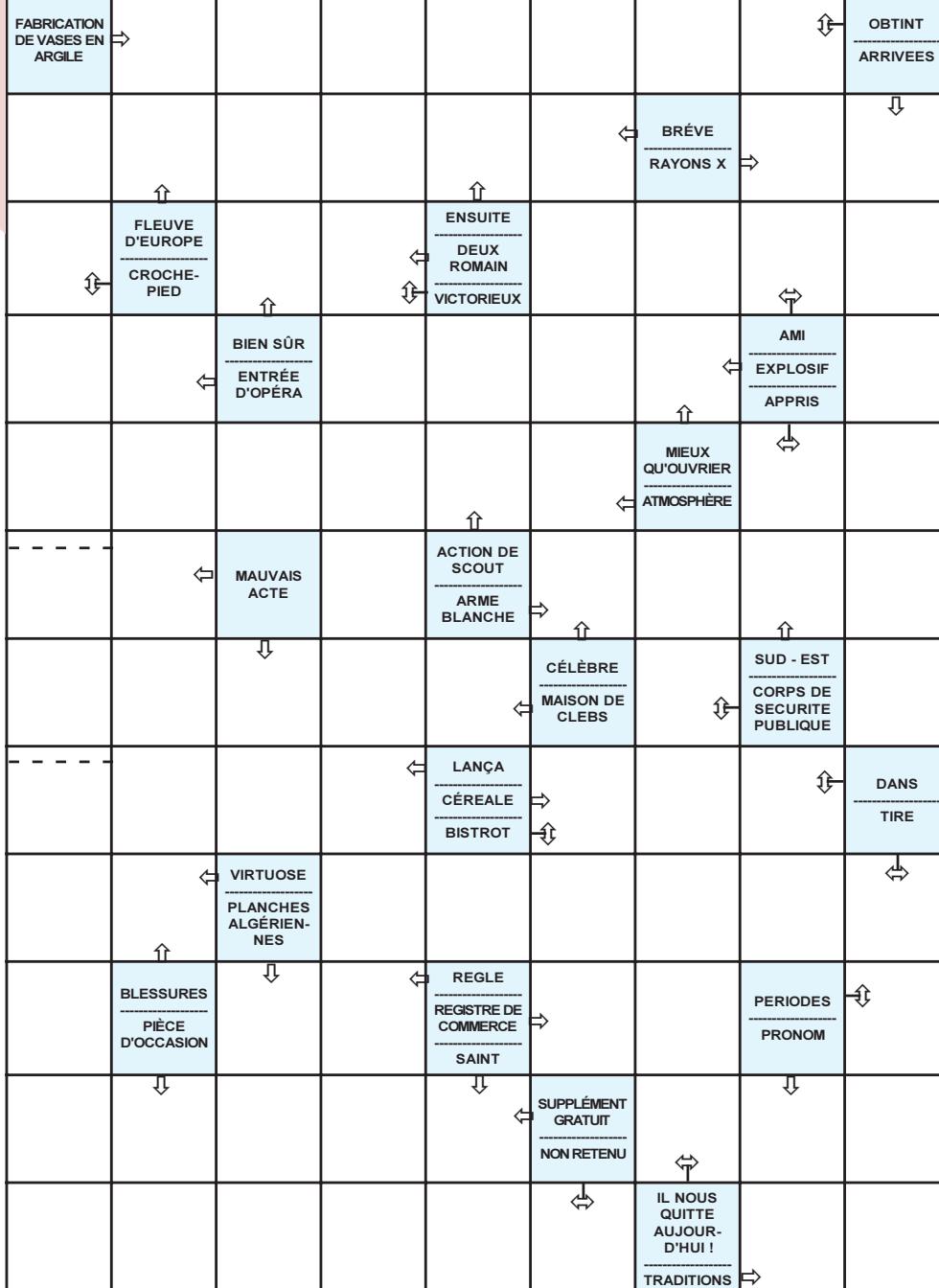
Les 6 lettres restantes composent le tout de la charade suivante :

- Mon 1er signifie en direction de. - Mon 2e regimbe.

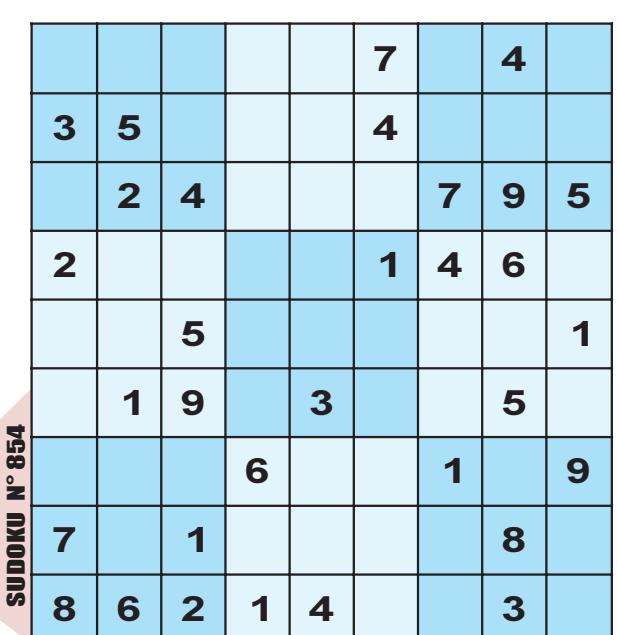
Mon tout est un grain de... laideur.



### Jeux proposés par Chérifa Benghani



LES SOLUTIONS												
CROISÉS N°7853												
V	A	L	E	T	A	I	L	L	E			
A	N	M	I	L	A	N	D					
L	A	B	P	I	G	E	E					
D	R	E	V	E	R	E	N					
I	F	E	A	S	I	N	G					
N	I	L	F	E	V	E	E					
G	L	U	C	O	M	E	T					
U	S	L	I	E	E	S	I					
E	S	E	R	I	N	E	E					
R	E	A	L	T	E	S	S					
FLECHES N°7853												
D	I	S	C	O	U	R	S					
E	N	H	E	E	U	E	S					
S	T	A	L	S	E	E	E					
H	A	N	O	T	E	R						
A	N	O	D	I	N	E	R					
B	E	B	E	G	J	E						
I	S	L	O	U	P	E						
L	R	I	D	E	A	U						
A	A	E	U	R	E	T						
E	P	R	I	R	E	N						
I	O	L	T	E	R							
D	E	T	E	S	T	E						
SUDOKU N°853												
1	7	2	8	9	5	4	6	3				
6	3	8	4	2	7	1	9	5				
9	5	4	6	3	1	8	7	2				
7	6	3	1	4	9	2	5	8				
2	9	1	7	5	8	6	3	4				
8	4	5	3	6	2	7	1	9				
5	2	7	9	1	4	3	8	6				
4	1	6	5	8	3	9	2	7				
3	8	9	2	7	6	5	4	1				
FOUILLIS N° 7853 MADELEINE (Ma - De - Laine)												
CODÉS N° 7853												
1	L	2	A	3	S	4	T	5	R	6	U	
7	O	8	I	9	E	10	D	11	N	12	C	
13	G	14	X	15	M	16	P	17		18		
19	20	21	22	23	24							
SUDOKU N° 853												



## Frappes israéliennes sur Gaza, nouveaux tirs de roquettes vers Israël

À la Maison Blanche entre Israël et des pays du Golfe, l'Etat hébreu s'est réveillé mercredi sous un «barrage» de roquettes depuis la bande de Gaza, théâtre aussi de frappes de représailles israéliennes. Des premières roquettes avaient été tirées mardi soir vers Israël à l'occasion de la signature, à Washington, des accords de normalisation des relations entre l'Etat hébreu et deux pays arabes, suivies mercredi matin par de nouveaux tirs et des frappes de représailles israéliennes, selon ces sources.

Et mercredi matin, avant l'aube, des sirènes retentissaient dans un chapelet de villes israéliennes bordant la bande de Gaza, enclave palestinienne de deux millions d'habitants sous contrôle du Hamas et sous blocus israélien, selon l'armée israélienne. Dans la bande de Gaza, des sources sécuritaires et des témoins ont fait état de frappes aériennes israéliennes sur l'enclave. Et l'armée israélienne a confirmé mercredi avoir bombardé dans la nuit des sites du Hamas dans la bande de Gaza en représailles à des tirs de roquettes tirés de l'enclave palestinienne en direction de l'Etat hébreu. Des «jets de combats» et «des hélicoptères», ont visé des postes du Hamas dans une série de frappes, a indiqué l'armée.

## France : 4 ex-dirigeants du centre chiite Zahra en garde à vue



Quatre anciens dirigeants de l'association musulmane chiite «Centre Zahra France» à Grande-Synthe (Nord) sont en garde à vue depuis mardi, soupçonnés d'avoir poursuivi l'activité de cette structure malgré sa dissolution, a-t-on appris mercredi de source judiciaire. Le parquet de Dunkerque avait ouvert une enquête en septembre 2019 pour «participation ou maintien d'association dissoute» après un signalement préfectoral. Les quatre anciens responsables, interpellés mardi, auraient continué «des activités de type prêches et rencontres prêchées», sur place ou sur les réseaux sociaux, selon le parquet. Le centre Zahra avait été dissous en mars 2019.

Le ministre de l'Intérieur de l'époque, Christophe Castaner, avait dénoncé des activités «qui légitiment de façon régulière le jihad armé». Le tribunal administratif de Lille avait également relevé «la propagande ayant pour objet de glorifier la lutte armée et de provoquer la haine et la violence en relayant des messages antisémites, entraînant ainsi le risque de commission d'actes terroristes». Les locaux de Zahra à Grande-Synthe avaient été visés le 2 octobre 2018 par une opération antiterroriste. Les perquisitions administratives avaient débouché sur la découverte d'armes à feu détenues illégalement.

# Le Quotidien D'ORAN Edition Nationale d'Information

## Accord avec Israël : l'Iran juge les Emirats et Bahreïn «responsables» des «conséquences»



Bahreïn et les Emirats arabes unis seront seuls «responsables» des «graves conséquences» de leur normalisation avec Israël, a déclaré mercredi le président iranien, Hassan Rohani. «Comment avez-vous pu tendre la main à Israël? Et ensuite vous voulez leur donner des bases dans la région? Vous serez responsables de toutes les graves conséquences qui en découleront», a déclaré M. Rohani lors d'une allocution télévisée. Le

président iranien, qui n'a pas nommé Bahreïn et les Emirats, a tenu ces propos en conseil des ministres au lendemain de la signature à Washington d'accords de normalisation entre Israël et ces deux Etats arabes du Golfe, sous la houlette du président américain, Donald Trump. Dans son discours, M. Rohani s'en est pris à «certains Etats de la région» dont «les dirigeants ne comprennent rien à la religion et ignorent leur det-

te à l'égard de la nation palestinienne». Début septembre, le guide suprême iranien, Ali Khamenei, avait accusé les Emirats d'avoir «trahi le monde musulman et les nations arabes, les pays de la région et la Palestine» en acceptant de normaliser leurs relations avec l'Etat hébreu. Samedi, le ministère des Affaires étrangères iranien avait accusé la monarchie bahreïnie d'être désormais «complices des crimes du régime sioniste».

## Allemagne : perquisitions visant des policiers soupçonnés de sympathies avec l'extrême droite

Des perquisitions visant des policiers soupçonnés d'avoir diffusé de la propagande d'extrême droite sur des groupes de discussion ont été menées mercredi dans l'ouest de l'Allemagne, a annoncé le ministre de l'Intérieur de la Rhénanie du nord-Westphalie. Trente-quatre bureaux de police et des appartements ont été perquisitionnés par quelque 200 policiers, a précisé le ministre conservateur Herbert Reul, qualifiant les contenus de ces conversations sur internet de «campagne de dénigrement des plus sales et des plus répugnantes».

L'enquête pour incitation à la haine raciale notamment vise actuellement 11 fonctionnaires



de police et une procédure disciplinaire a été engagée contre 29 policiers au total, qui ont été suspendus. Dans des groupes de discussions sur la messagerie WhatsApp, une centaine de photos d'Adolf Hitler et de croix gammées ont été dé-

couvertes, ainsi que des drapeaux du Reich et un montage montrant un réfugié dans une chambre à gaz. L'Allemagne a été secouée ces derniers mois par plusieurs affaires de ce type au sein de ses services de sécurité.

## EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

### BACCALAURÉAT, CULTURE ET ESPRITS CORROSIFS

men du bac puisqu'il avait atteint les hautes sphères des universités quand le copier-coller offrait jusqu'à des diplômes de licences et de doctorats en toc.

Chacun se rappelle les péripéties malheureuses de la fuite généralisée des sujets du bac en 2016 et d'aucuns n'ont été surpris par la présence de certains faux diplômés gérant une prétendue relève de demain en vrais flibustiers. L'air du temps s'adaptait à une large conjoncture nationale déglinguée favorisant la profusion d'une corruption aux multiples visages et permettant à toutes les bravades de se

déployer. Les peines de prison infligées aux candidats tricheurs ne se dissocient pas des fantasmagoriques démêlés judiciaires du moment. Elles s'inscrivent dans la même lignée d'une culture et d'un état d'esprit corrosif dont le pays est soumis à corriger aujourd'hui.

L'essentiel pour l'examen du baccalauréat, cependant, n'est pas dans les effets pervers que peut occasionner son déroulement. Il est dans la représentation et l'esprit que l'on fait du bout de papier qui le conclut. S'asseoir entre quatre murs d'un amphithéâtre s'est limité à s'imposer comme une fin en soi. Etre bachelier se suffit d'un tatouage sur le front pour une aléatoire et stérile promotion sociale alors qu'il est censé représenter une des premières assurances pour une vie sereine.

## La fumée des incendies américains jusqu'en Europe



Les incendies qui ravagent l'Ouest américain sont «des dizaines à des centaines de fois» plus intenses que la moyenne des 15 dernières années, avec une fumée particulièrement épaisse qui a même atteint l'Europe, selon le service européen Copernicus sur le changement climatique. Grâce aux observations satellites, «nous surveillons l'ampleur des incendies et la pollution de la fumée transportée à travers les Etats-Unis et au-delà», a commenté mercredi dans un communiqué Mark Parrington, scientifique du service de surveillance de l'atmosphère de Copernicus (CAMS). Ces données montrent que cette année, l'activité de ces incendies «sans précédent» est «des dizaines à des centaines de fois plus intense que la moyenne sur la période 2003-2019 sur l'ensemble des Etats-Unis ainsi que dans plusieurs Etats touchés», a précisé le service. La fumée particulièrement épaisse a même voyagé jusqu'à l'Europe. Les images satellites montrent que la fumée est restée au large de la côte pacifique des Etats-Unis pendant plusieurs jours en raison des conditions atmosphériques, mais qu'elle est soufflée à nouveau vers l'Amérique du Nord ces derniers jours. «Le fait que ces incendies émettent tellement de pollution dans l'atmosphère que nous pouvons encore voir de la fumée épaisse 8.000 km plus loin reflète à quel point ils sont dévastateurs, en terme d'ampleur et de durée», a insisté Mark Parrington.

Au total, plus de deux millions d'hectares de végétation ont déjà été consumés depuis la mi-août de la frontière canadienne à celle du Mexique. Selon le consensus scientifique, l'ampleur exceptionnelle de ces feux de forêt est liée au dérèglement climatique, qui agrave une sécheresse chronique et provoque des conditions météorologiques extrêmes.